

61

*Portrait de la fiscalité et de
ses perspectives au Québec*



**Portrait de la fiscalité
et de ses perspectives au Québec**

Pierre-Antoine Harvey

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour m'avoir permis de réaliser cette étude.

Je remercie aussi mesdames Marie-Jo Dubuc, Caroline Huard, Nancy Sanfaçon et Micheline Jean pour le travail de secrétariat et la révision linguistique ainsi que madame Lucie Hallé du Centre de documentation.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	9
1. Comment définir un bon système d'imposition ?	12
1.1 L'équité verticale et horizontale	12
1.2 La simplicité	13
1.3 L'efficacité	13
1.4 La neutralité	13
1.5 Un équilibre à atteindre — Des choix politiques à faire	14
2. Portrait du régime fiscal au Québec	15
2.1 Recettes des administrations publiques au Québec (2005)	15
2.2 Les différentes formes de prélèvements obligatoires	16
2.3 Principales sources de revenus fiscaux des administrations publiques au Québec (2005)	16
3. Les Québécois payent trop d'impôts : mythe ou réalité !	18
3.1 Niveau de contribution fiscale en pourcentage du PIB, 2003	18
3.2 Caractéristiques des pays à haut niveau d'imposition	19
3.3 Index de pauvreté humaine	20
3.4 L'impôt assure-t-il une meilleure répartition de la richesse ?	21
3.5 Comparaison de l'effet de l'impôt sur l'égalité des revenus	21
3.6 Coefficient de Gini. Inégalités des revenus au Québec	22
3.7 Population faisant partie de la classe moyenne	23
3.8 Revenu du marché par centile – Familles dont le chef est d'âge intermédiaire	24
3.9 Parce que nous payons plus d'impôt, avons-nous plus de services publics ?	25
3.10 Niveau de contribution fiscale et des dépenses privées de santé et d'éducation en pourcentage du PIB, 2003	26
3.11 Financement public plus équitable	27
3.12 En fin de compte, nous en reste-t-il moins dans nos poches ?	27
3.13 Dépenses moyennes de la famille pour la garde des enfants, le logement et les impôts comme proportion du revenu familial	29
3.14 Coût de la vie personnelle en dollars canadiens, pour un salarié gagnant 60 000 \$	30
3.15 Peut-être ne sommes-nous pas « trop », mais « mal » taxés ?	30

4. La répartition du fardeau fiscal au Québec : qui paye quoi ? _____ 32

4.1	De moins en moins de contribuables paieraient effectivement de l'impôt ? _____	32
4.2	Part de la population qui paye de l'impôt au Québec _____	32
4.3	Répartition des non-cotisants selon leur source de revenus principale _____	33
4.4	Pourcentage de contribuables ne payant pas d'impôt selon l'âge _____	33
4.5	Répartition des contribuables non imposables selon les niveaux de revenus _____	34
4.6	Les riches payent tout l'impôt : 10 % des plus riches payent la moitié de l'impôt ! _____	34
4.7	Parts des revenus totaux reçus et des impôts assumés par les contribuables selon leur niveau de revenu _____	35
4.8	Les riches payent moins d'impôt au Québec qu'en Ontario _____	35
4.9	Concentration de l'impôt québécois et ontarien sur le revenu des particuliers pour 2001 _____	36
4.10	Une progressivité qui diminue depuis les années 1980 _____	36
4.11	Peu de riches pour nourrir l'impôt _____	37
4.12	Répartition des ménages des provinces selon le niveau de revenu _____	37
4.13	Un taux marginal d'imposition provincial qui décourage l'entrée sur le marché du travail ? _____	38
4.14	Taux marginal d'imposition provincial, 2007 _____	39
4.15	L'accès aux abris fiscaux et aux exemptions d'impôt _____	39
4.16	Répartition de l'utilisation d'exemptions ou de déductions d'impôt selon les niveaux de revenu _____	40
4.17	Un fardeau fiscal concentré sur la classe moyenne et la classe la plus riche, mais qui pourrait être encore plus progressif _____	41

5. Au-delà de l'impôt provincial, qui soutient les autres formes de prélèvements fiscaux ? _____ 42

5.1	L'impôt fédéral et les prestations fédérales pour enfant _____	43
5.2	Composantes de la fiscalité selon les niveaux de revenu (parent avec 1 enfant) _____	44
5.3	Les cotisations sociales : une contribution fiscale particulière _____	44
5.4	Composantes de la fiscalité selon les niveaux de revenu (parent avec 1 enfant) _____	46
5.5	Les différentes taxes sur la valeur ajoutée _____	46
5.6	Composantes de la fiscalité selon les niveaux de revenu (parent avec 1 enfant) _____	47
5.7	Comment pallier la régressivité des taxes à la consommation _____	47

6. Répartition du poids global de la fiscalité sur les individus	49
6.1 Fiscalité globale selon les niveaux de revenu (parent avec 1 enfant)	49
6.2 Fiscalité globale selon les niveaux de revenu (célibataire sans enfant)	49
7. Des entreprises qui contribuent de moins en moins ?	51
7.1 La « défiscalisation » des entreprises : portrait d'un débat	51
7.2 Ensemble des prélèvements fiscaux fédéraux et provinciaux effectués auprès des entreprises en pourcentage des revenus fiscaux totaux, 1961-2005 – Canada	52
7.3 La pertinence d'imposer les entreprises	53
7.4 Évolution de la part des profits dans les revenus globaux et de leurs contributions aux finances publiques	53
7.5 Évolution des revenus des particuliers et des profits dans le PIB et de leurs niveaux d'imposition par rapport au fardeau fiscal total	54
7.6 Évolution des profits dans le PIB et de leurs niveaux d'imposition par rapport au fardeau fiscal total	55
7.7 Impôts sur les bénéfices des sociétés en pourcentage du total de recettes fiscales	56
7.8 Diminution de la contribution des entreprises annoncée : abolition de la taxe sur le capital	56
7.9 Peu d'entreprises qui payent de l'impôt	57
7.10 Proportion des déclarations non imposées selon la taille de l'entreprise	58
7.11 Le taux d'imposition du Québec nuit à sa compétitivité internationale !	58
7.12 Indice de compétitivité globale selon le World Economic Forum 2006	60
7.13 Comparaison des taux d'imposition des sociétés manufacturières, 2006	61
7.14 Des entreprises loin d'être surimposées	62
8. La fiscalité verte : la taxation au service du développement durable	63
8.1 La fiscalité verte : mode d'emploi	63
8.2 Des exemples de taxes vertes	63
8.2.1 Taxes ayant pour but de limiter la consommation	63
8.2.2 Taux de taxes sur l'essence et le gazole dans les pays membres de l'OCDE, 2001 et 2005	64

8.2.3	Taxes visant à « internaliser » les coûts environnementaux liés à la consommation et à l'élimination d'un produit _____	65
8.2.4	Taxes visant à décourager l'utilisation de procédés de production polluants _____	65
8.3	Les limites à l'efficacité de la fiscalité verte _____	66
8.3.1	Efficacité environnementale limitée _____	66
8.3.2	Des taxes pas toujours équitables _____	67
8.3.3	Des mesures qui peuvent réduire la compétitivité des entreprises dans les secteurs polluants _____	67
8.4	La fiscalité verte, un outil pertinent, mais à utiliser intelligemment _____	68
Conclusion _____		69
Annexe 1 _____		71
9. L'impact de certaines propositions pour réformer le régime d'imposition au Québec _____		72
9.1	L'impôt à taux unique _____	72
9.2	Effet de l'adoption d'un taux unique (12 %, sans crédit de base) sur l'impôt payé selon le niveau de revenu _____	72
9.3	Effet de l'adoption d'un taux unique (18 % et crédit de base de 10 000 \$) sur l'impôt payé selon le niveau de revenu _____	73
9.4	Une plus grande progressivité par l'instauration d'un 4 ^e palier _____	73
9.5	Effet de l'adoption d'un 4 ^e palier d'impôt (14 %, 20 %, 26 % et 32 %) sur l'impôt payé selon le niveau de revenu _____	74
9.6	Effet de l'adoption des 4 paliers du fédéral sur l'impôt payé selon le niveau de revenu _____	75
9.7	Abolition des abris fiscaux accessibles aux revenus élevés _____	75
9.8	Transformation de la déduction des cotisations de REER ou de RPA en crédit d'impôt de 20 % _____	76
Annexe 2 _____		77
10. Portrait des différentes formes d'imposition et de taxation au Québec _____		78
10.1	L'impôt sur le revenu des particuliers _____	78
10.2	Impôt sur le revenu des particuliers (fédéral, provincial) _____	78
10.3	Taxes à la consommation _____	78
10.4	Impôts et taxes sur les revenus et capitaux des entreprises _____	79
10.5	Les taxes foncières des administrations municipales _____	80
10.6	Taxes salariales et cotisations sociales des entreprises et des travailleurs _____	80

10.7	Abris fiscaux, exemptions et dépenses fiscales _____	81
10.8	Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants _____	82
10.9	Prime au travail _____	82
10.10	Déduction pour travailleurs _____	83
10.11	Transfert des crédits d'impôt inutilisés par un conjoint _____	83
10.12	Remboursement de l'impôt foncier _____	83
10.13	Crédit d'impôt remboursable pour la TVQ _____	83
10.14	Inclusion partielle des gains en capital et non-imposition du gain en capital sur une résidence principale _____	83
10.15	Majoration et crédit d'impôt pour dividendes _____	84
10.16	Déduction des cotisations à un REER ou à un régime de pension agrée _____	84
10.17	Non-imposition des revenus de placement dans un REER ou un RPA _____	84
10.18	Crédit d'impôt pour cotisations syndicales ou professionnelles ____	85
10.19	Non-imposition des gains de loteries et de jeux _____	85
 Bibliographie _____		 86
 Collection Notes de recherche _____		 92

Introduction

Portrait de la fiscalité des individus et des entreprises au Québec

– Personne n'aime l'impôt !

Il est vrai qu'il est né avec les rois, les empereurs et les grands prêtres et qu'il a longtemps servi à éponger les déficits issus des guerres, des palais et des privilèges que s'offraient ces grands et leur cour. Pourtant, en 1789, à l'aube des démocraties modernes, lorsque la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen fut proclamée afin d'abolir les privilèges de la noblesse et du clergé, l'impôt a été maintenu à titre de devoir de citoyen. L'article 13 de la Déclaration stipule que :

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

L'État devenant démocratique, l'impôt qui lui procure sa capacité d'action s'imposait donc comme un outil central du pouvoir populaire.

Aujourd'hui, même si une grande majorité de citoyens reconnaît que la fiscalité est un sacrifice essentiel afin d'assurer le financement des infrastructures et des services publics, de permettre une meilleure redistribution de la richesse et de garantir un développement économique durable, la douleur du payeur d'impôt demeure vive. Plusieurs accepteraient volontiers d'être exemptés de tout impôt, mais rares sont ceux qui renonceraient aux services publics de santé, d'éducation, de transport ou de justice.

Trois explications différentes peuvent être apportées au sentiment d'ambivalence qu'entretient un très grand nombre de citoyens quant à l'impôt et aux autres formes de taxation.

La première explication, celle qui résonne inlassablement dans les médias de masse, les tribunes téléphoniques et la prose des milieux d'affaires, avance que le fardeau fiscal est beaucoup trop lourd. Ce dernier priverait les contribuables d'une part démesurée de leur capacité de s'offrir les biens et les services de leur choix, freinerait les investissements et la croissance économique, tout en contribuant à l'exode de nos « cerveaux ».

À l'inverse, ce mécontentement proviendrait-il d'une sous-évaluation de la valeur et des avantages des services publics et des programmes sociaux dont nous bénéficions ? Malgré les quelques souvenirs du médecin de village que nos grands-parents payaient avec un agneau parce que sans argent, bien peu de personnes connaissent le coût d'une assurance santé privée dans les pays sans régime universel. Encore moins nombreux sont ceux capables d'estimer les coûts sociaux de l'inaccessibilité des soins

de santé ou de l'éducation supérieure pour les plus démunis. Combien valent la sécurité et la paix sociale que procure une meilleure répartition de la richesse ?

Enfin, certains analystes attribuent plutôt l'écœurement à l'égard de l'impôt au fait que certains agents économiques – lire ici les travailleuses et les travailleurs – supportent une part disproportionnée du fardeau fiscal. La répartition des contributions à l'État demandées entre les travailleurs et les entreprises ou entre la classe moyenne et les riches serait inéquitable.

Dans un tout autre ordre d'idées, il ne serait pas farfelu d'attribuer la préséance de l'opinion anti-impôt sur la place publique à la réussite d'une longue et subtile campagne des apôtres du néolibéralisme en faveur du désengagement de l'État dans un bon nombre de sphères de la vie sociale et économique¹. Si la tâche de convaincre une majorité de citoyens que les services publics, les programmes sociaux et les réglementations nuisent à leur bien-être et qu'il faut donc les abolir apparaît comme irréalisable, celle de soulever le mécontentement contre l'impôt et les taxes s'avère un jeu d'enfant. Or, une fois qu'on a convaincu une majorité d'électeurs qu'il faut diminuer les impôts et les élus de mettre en œuvre des réductions fiscales, la porte est grande ouverte pour imposer des compressions dans les services publics. D'abord, parce que le sous-financement de l'État entraîne la « nécessité » de réduire les dépenses publiques au nom de la gestion responsable, de la lutte au déficit ou de « l'équité intergénérationnelle ». Ensuite, parce que le sous-financement des services publics et des programmes sociaux vient inévitablement en réduire la qualité. Ainsi, par rapport aux services publics insatisfaisants et continuellement en « crise », l'éventualité d'une privatisation globale ou partielle brille comme une promesse d'Eldorado². La stratégie de la famine imposée demeure la façon la plus facile de forcer un amaigrissement important de l'État sans avoir à attaquer de front l'attachement des citoyens aux services et programmes publics. Ceci expliquerait les énergies importantes déployées par bon nombre d'acteurs économiques, de *think tanks* conservateurs et d'organisations internationales d'orientation néolibérale afin d'agiter, avec un certain succès, l'épouvantail du fardeau fiscal³.

Considérant l'importance primordiale de l'impôt, tant sur le plan économique que comme outil central des pouvoirs publics, il nous faut examiner la fiscalité avec beaucoup de soins avant même de pouvoir en proposer quelques réformes. Ainsi, la

¹ Pour un historique voir, entre autres, le premier chapitre du document de Véronique Brouillette et Nicole Fortin, *La mondialisation néolibérale et l'enseignement supérieur*, janvier 2004, D11373.

² Le cas de notre système de santé répond étrangement bien à cette description...

³ Selon un sondage CROP-Express, en collaboration avec la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 84 % des Québécoises et des Québécois sont en faveur de réductions d'impôt. Or, en même temps, 70 % des répondants en moyenne sont en faveur de l'augmentation des taxes pour financer les services publics d'éducation, de santé et de lutte à la pauvreté, Godbout, 2005c.

présente recherche tentera d'éclairer la validité des différentes réponses au paradoxe décrit ci-haut.

Les questions suivantes seront abordées :

- Les Québécois payent-ils trop d'impôts et sont-ils surtaxés ?
- Si les Québécois payent effectivement plus d'impôts, obtiennent-ils en échange plus de services publics et de meilleure qualité ?
- Est-ce vrai que tout le poids du fardeau fiscal retombe sur la classe moyenne ?
- La fiscalité du Québec contribue-t-elle à réduire suffisamment les inégalités de revenus ?
- La contribution des entreprises aux finances publiques est-elle inéquitable par rapport à celle des individus ?
- Comment pourrions-nous améliorer la fiscalité québécoise ?

– Une analyse globale de la fiscalité

Bien que les impôts sur le revenu (personnel et des entreprises) et les taxes représentent les principales sources de financement pour l'État, d'autres formes de prélèvements obligatoires doivent être prises en compte afin d'obtenir le portrait d'ensemble d'un régime fiscal. Notre analyse s'attardera non seulement aux impôts et taxes, mais tâchera d'inclure l'ensemble « des **versements obligatoires** effectués **sans contrepartie** par les agents économiques **au profit des administrations publiques** », soit les différentes formes de taxes, de cotisations sociales et de droits imposés par les gouvernements⁴.

De plus, plusieurs gouvernements, comme ceux du Québec et du Canada, utilisent la fiscalité comme moyen pour mettre en œuvre certaines politiques sociales et économiques. Contributions fiscales et transferts sociaux s'entremêlent et deviennent interdépendants. Plusieurs mesures de transferts sociaux s'intègrent directement au cœur du régime fiscal : la prime au travail, l'ancien crédit remboursable pour le soutien aux enfants ou les crédits de TPS/TVQ. Ces programmes de transferts passent par une réduction ou un remboursement d'impôt au lieu d'être versés de manière autonome. Notre analyse prendra en compte ces divers transferts fiscaux afin de nous permettre d'évaluer la contribution nette des différents citoyens aux finances publiques. Par contre, il va sans dire que nous ne nous pencherons pas sur les programmes d'aide sociale, d'assurance emploi, de régime des rentes ou de sécurité de la vieillesse. Ces programmes à vocation redistributive s'inscrivent complètement en dehors de la fiscalité et s'adressent uniquement à des citoyens qui se retrouvent dans des situations particulières.

⁴ OCDE, *Statistique des recettes publiques*. (Soulignement de l'auteur.) Sont exclues de ces prélèvements obligatoires les redevances et la tarification des services publics. Par contre, les régimes publics d'assurance ou de retraite dont l'adhésion est obligatoire sont inclus dans cette notion, malgré le fait qu'ils entraînent une contrepartie individualisable.

1. Comment définir un bon système d'imposition ?

« Il n'y a que deux certitudes dans la vie : mourir... et payer de l'impôt ! » Au-delà de cette boutade, nous devons nous résigner à payer de l'impôt parce que nous avons choisi, comme citoyens et citoyennes, de permettre à l'État de financer ses différentes interventions et divers programmes publics à l'aide de prélèvements obligatoires. Or, si l'impôt doit être, y a-t-il des façons de faire qui font moins mal ? Les économistes s'entendent généralement sur au moins quatre qualités importantes que devrait avoir un système fiscal : l'équité, la simplicité, l'efficacité et la neutralité.

1.1 L'équité verticale et horizontale

Pour répondre au critère d'équité, un système fiscal doit répartir de manière équitable le fardeau fiscal entre les différents contribuables et agents économiques. Bien qu'évidente, cette dernière proposition s'avère en fait extrêmement imprécise. L'idée « d'équitable » peut être interprétée de plusieurs façons. Est-il équitable que tous contribuent selon la même proportion de leurs revenus, ou serait-il plus juste d'exiger une part plus élevée des revenus des contribuables les plus riches ?

En général, le principe de l'impôt progressif, qui vise à accroître la proportion de l'imposition à mesure que les citoyens ont des revenus plus élevés, est reconnu comme étant le plus équitable. Ce principe prend en compte la capacité de payer des citoyens de deux manières. D'abord, il reconnaît que ces derniers ont des besoins essentiels à couvrir avant de pouvoir être imposés. Ainsi, dans la plupart des régimes fiscaux, l'impôt ne commence à être calculé qu'à partir d'un certain seuil de revenu qu'on juge essentiel pour les dépenses de base de l'individu et de sa famille (logement, alimentation, etc.). Ensuite, la capacité de payer fait référence aussi à l'idée qu'en vertu de l'hypothèse de l'utilité marginale décroissante des revenus, il faut imposer à un taux plus fort les revenus élevés si l'on souhaite exiger un « sacrifice équivalent » pour tous. En effet, plusieurs économistes avancent que l'utilité (le plaisir ou le bien-être) que procure chaque nouveau dollar diminue à mesure que l'on s'enrichit⁵. Cent dollars supplémentaires représenteraient une somme plus importante pour un pauvre que pour un millionnaire. Sur ces bases, le principe de la progressivité de l'impôt semble faire consensus comme critère de l'équité verticale d'un système fiscal. Par contre, le degré de cette progressivité demeure, pour sa part, de l'ordre des préférences politiques.

L'équité d'un système fiscal est aussi souhaitée entre les citoyens qui ont la même capacité de contribuer et le même niveau de revenu, peu importe la source de ce dernier. Ainsi, ce principe d'équité horizontal veut que deux citoyens qui ont le même revenu, mais des situations familiales différentes (enfants ou personnes dépendantes à charge) ne contribuent pas au même niveau étant donné leurs besoins de base différents. À l'opposé, un citoyen qui est salarié et un autre qui vit de ses placements,

⁵ Entre autres, John Stuart Mills, *Principles of Political Economy*, Presses de l'Université de Toronto, 1997. Cité dans Godbout, 2003 (progressivité), p. 23.

qui ont des niveaux de revenu et une situation familiale identiques, devraient contribuer de manière égale.

Le critère d'équité revêt une importance primordiale, non seulement afin de garantir une meilleure répartition de la richesse et du fardeau fiscal, mais surtout afin d'assurer la collaboration des contribuables. Un système fiscal perçu comme inéquitable par la population devient rapidement fragile en raison de l'opposition qu'il soulève. Opposition qui se transforme rapidement en contestation, voire en évitement ou en fraude.

1.2 La simplicité

Un régime fiscal simple est un régime que les citoyens peuvent comprendre aisément et qui est facile et économique à administrer. Cet objectif permet d'assurer que le moins possible de temps et d'argent est perdu dans le calcul et la perception des impôts, à la fois pour les citoyens qui remplissent leur déclaration que pour les employeurs et le gouvernement qui l'administre. De plus, un système simple permet aux citoyens de mieux comprendre le niveau de contribution de chacun. L'objectif de simplicité demeure secondaire et a pour principal impact, lorsqu'il n'est pas atteint, de faire vivre toute une faune d'avocats fiscalistes et de comptables.

1.3 L'efficacité

L'efficacité d'un système fiscal est évaluée selon deux axes. D'abord, le système d'imposition et de taxation doit générer plus de revenus qu'il en coûte pour le gérer. Un impôt inefficace rapporte peu à l'État, mais surtout entraîne des pertes sèches de ressources qui ne servent ni à financer les programmes publics ni à la consommation des citoyens. Ensuite, un système d'imposition efficace doit assurer un financement adéquat des programmes, services et transferts mis sur pied par un gouvernement. Ce financement doit être relativement stable et prévisible afin de permettre aux gouvernements de planifier à moyen terme sans avoir à continuellement ajuster ses niveaux de dépenses ou d'imposition. S'il est possible de comparer l'efficacité en termes de rentabilité des différents types d'impôts et de taxes, le critère de financement suffisant reste pour sa part subjectif et caractéristique des choix politiques et des valeurs des différentes sociétés.

1.4 La neutralité

Il est en général souhaitable qu'un système de fiscalité soit le plus neutre possible. Ceci signifie que les impôts et les taxes doivent modifier le moins possible les comportements des différents acteurs économiques. Il ne faut pas que les acteurs cessent d'agir de manière qui serait profitable à l'économie et à la société dans le seul but d'éviter de payer de l'impôt.

Par contre, la fiscalité a toujours été utilisée comme un outil pour inciter ou décourager certains comportements. Ainsi, dans certaines situations, la non-neutralité de la fiscalité

peut être positive. C'est le cas lorsqu'on regarde les crédits d'impôt pour favoriser l'investissement et la recherche et le développement. À l'inverse, la volonté de décourager l'usage du tabac – en plus de la nécessité de payer le Stade – venait motiver les taxes élevées sur les cigarettes. Cette « non-neutralité » souhaitée est aussi à la base de l'écofiscalité, dont nous traiterons un peu plus loin.

1.5 Un équilibre à atteindre – Des choix politiques à faire

Ces quatre objectifs principaux sont à la fois complémentaires et souvent contradictoires. Un grand nombre d'exemptions de taxes sur les produits de base afin d'assurer l'équité peuvent contribuer à augmenter la complexité et les coûts de gestion d'un système fiscal, ce qui en réduit l'efficacité. Il faut que chaque système fiscal en arrive à des compromis et se construise un équilibre qui répond aux aspirations et aux valeurs mises de l'avant par les gouvernements.

Il n'existe donc pas de modèle unique de bon système fiscal. Le consensus des spécialistes s'arrête à l'énoncé des critères, à leur application et, surtout, l'équilibre dans la priorité qu'on accorde à chacun d'eux demeure le fait de décisions discutables et éminemment politiques.

Au fil des ans, la CSQ est intervenue à plusieurs reprises dans le débat sur la fiscalité afin de défendre une plus grande justice sociale au même titre que les intérêts de ses membres. La fiscalité vient affecter ces derniers à titre de contribuables, de consommateurs, de citoyens usagers des services et programmes publics, mais surtout majoritairement à titre d'artisans au cœur des services publics. La résolution 5.30a du 37^e Congrès, en 2003, résume bien la position historique défendue par notre Centrale au sujet de la fiscalité :

Que la CSQ et ses organismes affiliés revendiquent une fiscalité qui serve le bien commun, assure la redistribution équitable de la richesse, garantisse des revenus suffisants pour financer adéquatement les services publics et repose sur le principe d'imposition équitable des citoyennes et des citoyens, des corporations et des compagnies⁶.

Pour reprendre les termes définis plus haut, la CSQ a toujours accordé une priorité absolue aux objectifs d'efficacité (financement adéquat de l'État) et d'équité (répartition équitable du fardeau fiscal et répartition de la richesse). C'est donc à l'aune de ces deux critères que nous évaluerons les différents impôts, taxes et cotisations qui caractérisent le régime fiscal québécois.

⁶ La fiscalité a fait l'objet de résolutions de congrès à quatre reprises depuis les années 90 : résolution 24L du 32^e Congrès (1990), résolution 2,50H du 34^e Congrès (1994), résolution 4.38F du 35^e Congrès (2000) et les résolutions 5.30a, 5.30b et 5.30c de 2003.

2. Portrait du régime fiscal au Québec

« Je ne déteste pas cette franchise d'un ministre :
"C'est prendre l'argent dans les poches", – lui disait-on à propos d'un nouvel impôt –
mais, répondit-il froidement, où voulez-vous d'autre que je le prenne ? »
Alphonse Karr, 1844

Avant de discuter des incidences des différentes formes de prélèvements obligatoires et de les évaluer, il importe de tracer un portrait global des diverses sources de revenus des différents paliers de gouvernement.

En 2005, 117,6 milliards de dollars des quelque 274 milliards de dollars de la production intérieure brute (PIB) du Québec ont transigé par l'un ou l'autre de nos paliers de gouvernement (fédéral, provincial et local)⁷. De ce montant, 110,2 milliards provenaient des différents impôts, cotisations et taxes, le reste étant les revenus générés par les sociétés d'État ou les placements des gouvernements.

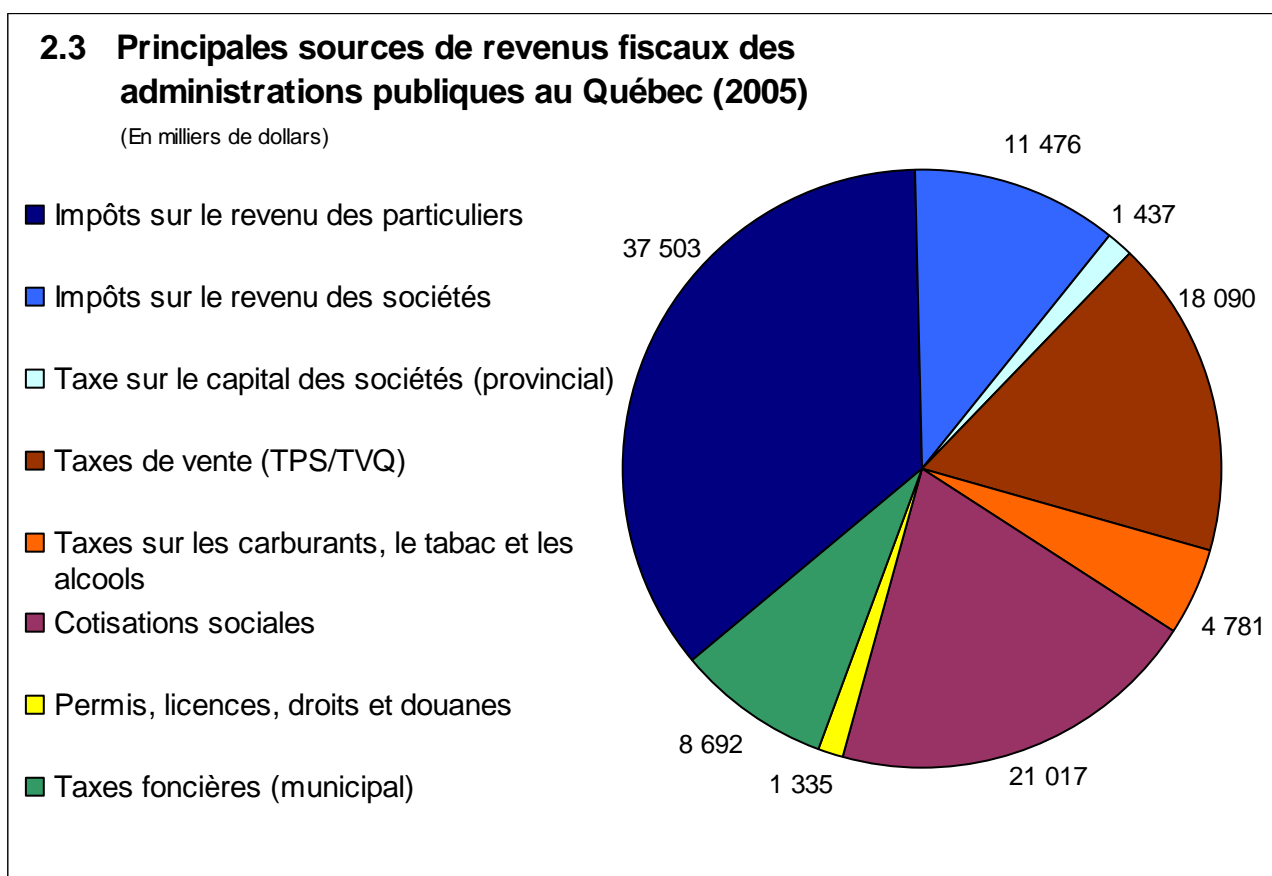
Le gouvernement provincial, qui est responsable des principaux champs d'intervention publics, collecte à lui seul près de 54 % de l'ensemble des impôts et des taxes payés par les Québécoises et les Québécois. De son côté, l'administration fédérale ne collecte que 38 % des contributions obligatoires. Cette situation est particulière au Québec, puisqu'une entente entre les deux paliers prévoit que ce dernier récolte lui-même directement une partie des sommes que le gouvernement fédéral lui aurait versées en transferts. C'est de là que provient l'abattement spécial de 16 % qu'on retrouve à la fin de notre déclaration de revenus fédérale.

2.1 Recettes des administrations publiques au Québec (2005)				
	Recettes fiscales autonomes	Transferts entre paliers de gouvernements	Revenus de placements	Revenus totaux
Milliards de dollars				
Ensemble des administrations publiques	111		7	118
Gouvernement du Québec	59	▲ 12	6	66
Gouvernement fédéral	42	▼ 8	1	43
Administrations locales	9			17

⁷ Institut de la statistique du Québec, *Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec*, 2006.

2.2 Les différentes formes de prélèvements obligatoires

L'impôt sur le revenu des particuliers (provincial et fédéral) constitue la principale source de revenus pour l'ensemble des administrations publiques du Québec. À elle seule, cette source représente 37 % des revenus publics. Bien que les cotisations sociales ne servent pas toutes à financer directement le gouvernement, elles sont



récoltées par des organismes publics et constituent des prélèvements obligatoires. Ces cotisations sociales représentent la deuxième forme de contribution fiscale en importance et comptent pour 20 % de la fiscalité globale. Ces cotisations comprennent à la fois les contributions des salariés et celles des employeurs.

Les différentes taxes de vente générales (TPS et TVQ) assurent près de 17 % des revenus des administrations publiques. Viennent à la suite, les impôts sur le revenu des compagnies et la taxe sur le capital, qui ne comptent que pour 11 % et 1 % des revenus globaux de l'État. Les taxes spéciales sur des produits comme les carburants, le tabac et les alcools procurent près de 5 % des recettes du fisc. Les permis et licences ou les droits et douanes ne représentent plus que 1 % des revenus des différents gouvernements.

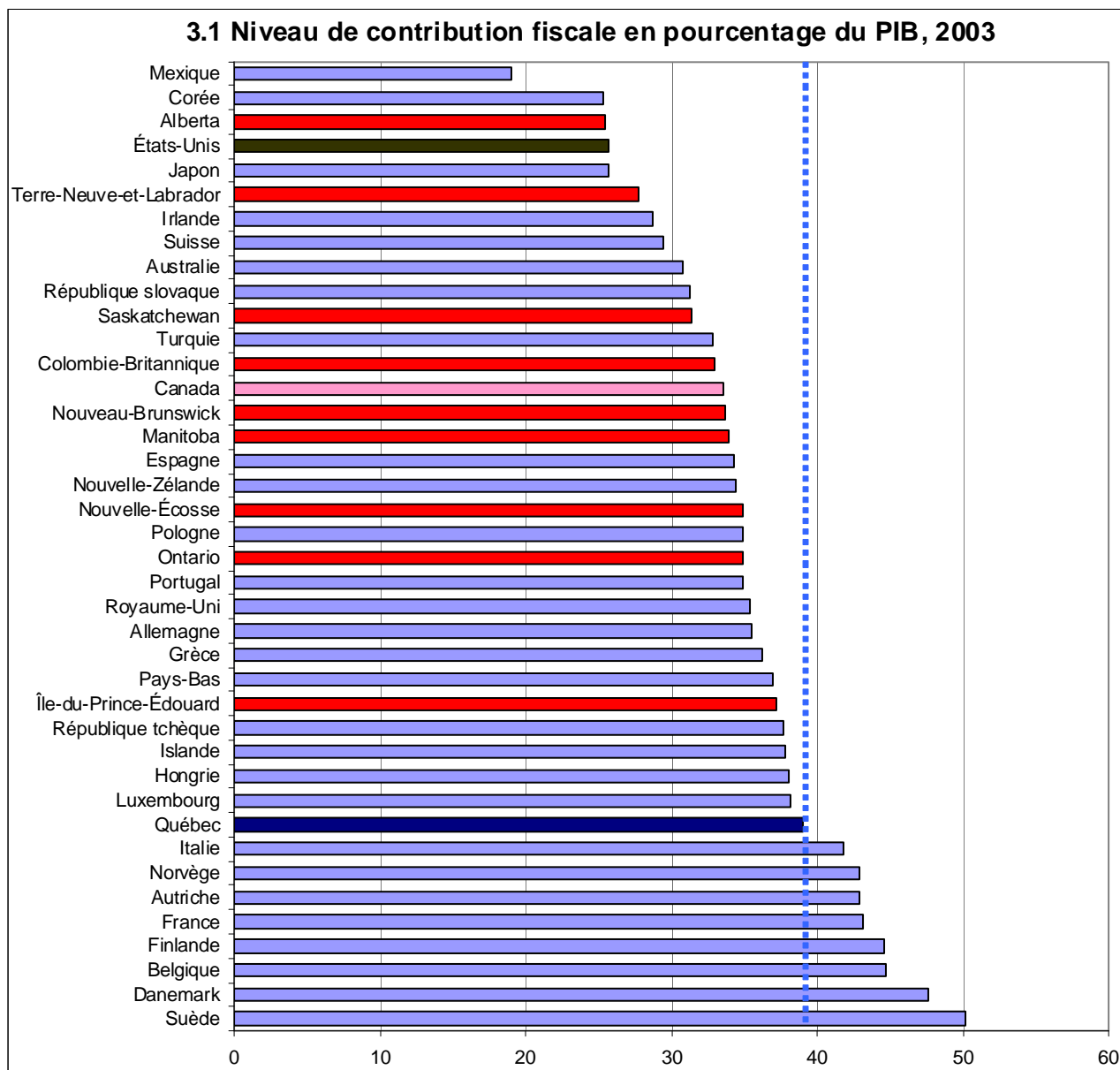
Enfin, la principale source de revenus pour les administrations locales provient des taxes foncières. Dans le portrait global, ces taxes occupent tout de même 8 % des contributions fiscales totales des citoyennes et des citoyens du Québec.

Le portrait que nous avons tracé des différentes sources de revenus fiscaux des administrations publiques au Québec démontre bien la complexité du régime fiscal⁸. Bien que l'impôt sur le revenu constitue la forme première de prélèvements obligatoires (48 % des revenus totaux), il importe de prendre en compte les autres formes afin de bien évaluer les impacts du régime fiscal sur les différents citoyens, sur l'économie et sur la capacité de l'État d'assumer sa mission.

⁸ Pour plus de détails, consultez l'Annexe 2.

3. Les Québécois payent trop d'impôts : mythe ou réalité !

Au palmarès de la taxation, le Québec arrive bon premier en Amérique du Nord. Cette réalité nous est rapportée à tout moment. Elle sert à expliquer mille et un malheurs et justifier plus d'un sacrifice. Rarement, par contre, la met-on en contexte. Si on le compare à l'ensemble des pays de l'OCDE⁹, le Québec dégringole du podium et se retrouve à la neuvième position sur 40. Avec 39,3 % de sa richesse nationale créée (PIB) qui transite par l'État sous forme d'impôts et de taxes diverses, le Québec semble loin derrière les 45 % ou 50 % des pays scandinaves.



⁹ OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

Cette comparaison impose une reformulation de l'affirmation. Nous sommes effectivement beaucoup taxés, mais comment dire que nous le sommes trop ? À regarder le palmarès complet, nous remarquons que nous nous retrouvons en assez bonne compagnie (graphique 3.1). Peut-être loin des États-Unis et du Mexique, mais peu de distance nous sépare du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la France ou de la Norvège. La vaste gamme de choix du niveau d'imposition démontre bien qu'il s'agit d'un choix politique quant à la place qu'un pays veut donner à ses services publics et à la réduction des inégalités.

3.2 Caractéristiques des pays à haut niveau d'imposition

La comparaison des niveaux d'imposition entre les pays s'accompagne trop souvent d'une analyse des avantages économiques d'un faible fardeau fiscal. On cite invariablement les statistiques démontrant un plus faible taux de croissance économique dans les pays à haut taux d'imposition par rapport à quelques exemples de pays libéraux comme les États-Unis, l'Australie et l'Irlande¹⁰. Par contre, on oublie souvent d'élargir la réflexion à d'autres indicateurs de performance.

Neil Brooks et Thaddeus Hwong, deux professeurs de fiscalité des universités de Toronto et de York, ont fait en 2006 un exercice de comparaison des performances des pays sur un ensemble d'indicateurs économiques et sociaux, par rapport à leur niveau d'imposition. Il en ressort des conclusions beaucoup plus nuancées. Effectivement, la croissance moyenne du PIB des pays à faible niveau de contribution fiscale (fardeau fiscal de 25 et 30 % pour les États-Unis, l'Australie et l'Irlande) se situe à un niveau légèrement plus élevé que celle des pays européens et scandinaves affichant une fiscalité plus importante (entre 36,5 et 50 % pour l'Allemagne, la France, la Norvège et la Suède). Dans le premier groupe, la croissance économique moyenne pour la période de 1990 à 2004 a été de l'ordre de 6,6 % pour l'Irlande et de 3,3 % pour les deux autres, contre 2,2 % en moyenne pour les membres du deuxième groupe. Or, une bonne partie de cet écart provient de l'augmentation des heures travaillées dans les pays du premier groupe, car à nombre d'heures de travail constant, la croissance moyenne du PIB du premier groupe diminue à 4,5 % pour l'Irlande et 2,5 % pour les deux autres, tandis qu'elle se maintient à 2,1 dans le deuxième¹¹.

L'intérêt premier de l'analyse de Brooks et Hwong réside dans les autres comparaisons. Il ressort qu'un fort niveau de contribution fiscale représente un élément central dans l'élaboration d'un ensemble de politiques sociales et économiques qui favorisent :

¹⁰ Neil Brooks et Thaddeus Hwong, *The Social Benefits and Economic Costs of Taxation. A Comparison of High- and Low-Tax Countries*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, Décembre 2006, p. 44.

¹¹ Ibid., p. 44.

- Une plus grande égalité des revenus, comme le démontre le tableau ci-contre ;
- Des prestations plus élevées pour les retraités et les sans-emploi ;
- Plus grande égalité entre les sexes tant en matière de revenus qu'en participation au travail ;
- Des conditions de santé plus favorables illustrées, entre autres, par un taux de mortalité infantile plus bas et une espérance de vie plus longue ;
- Un accès aux diplômes postsecondaires plus fréquent ;
- Un moins grand nombre d'heures de travail par année ce qui, en général, signifie plus de temps pour la vie personnelle et sociale ;
- Un taux de chômage légèrement plus élevé, contrebalancé par un fort taux de participation. Cela signifie tout simplement que plus de monde travaille, mais aussi que plus de monde recherche activement un emploi (chômeurs).

3.3 Index de pauvreté humaine ¹²		
	Rang	Valeur (%)
Suède	1	6,5
Norvège	2	7,0
Pays-Bas	3	8,2
Finlande	4	8,2
Danemark	5	8,4
Allemagne	6	10,3
Suisse	7	10,7
Canada	8	10,9
Luxembourg	9	11,1
France	10	11,4
Japon	11	11,7
Belgique	12	12,4
Espagne	13	12,6
Australie	14	12,8
Royaume-Uni	15	14,8
États-Unis	16	15,4
Irlande	17	16,1
Italie	18	29,9

Devant ces résultats, il devient difficile de dire dans quel pays les citoyens payent trop d'impôt. La réponse dépend entièrement des préférences que ces derniers accordent au développement social ou à la croissance économique pure.

Comme il devient impossible de déterminer objectivement si le niveau d'impôt est « trop » élevé, nous devons plutôt évaluer les résultats qu'apporte le régime fiscal sous trois angles :

1. Le régime fiscal contribue-t-il suffisamment à assurer une meilleure répartition de la richesse ?
2. Notre importante contribution se reflète-t-elle dans la qualité et le nombre de services et de programmes gouvernementaux ?
3. Au net, après l'impôt et les transferts, reste-t-il assez d'argent dans la poche des citoyens pour profiter des fruits de leur labour ?

¹² PNUD, Human Development Report 2006, [En ligne], 2006. [<http://hdr.undp.org/hdr2006/>].

3.4 L'impôt assure-t-il une meilleure répartition de la richesse ?

L'impôt constitue un instrument clé qui permet au gouvernement d'assurer une meilleure répartition de la richesse entre ses citoyens. D'une part, il réduit les salaires élevés par un taux d'imposition plus fort, mais c'est aussi un moyen de financer les programmes de transferts sociaux tels que l'aide sociale, les pensions de vieillesse et, dans plusieurs pays, les prestations de chômage. Comme le rappelle Jean-François Lisée :

Les comparaisons de taux d'imposition des provinces et des États sont essentiellement des palmarès de la mesquinerie : moins un État désire redistribuer la richesse, plus il gagne des points dans ces palmarès. Les gouvernements sociaux-démocrates ne peuvent, par définition, jamais en sortir vainqueurs¹³.

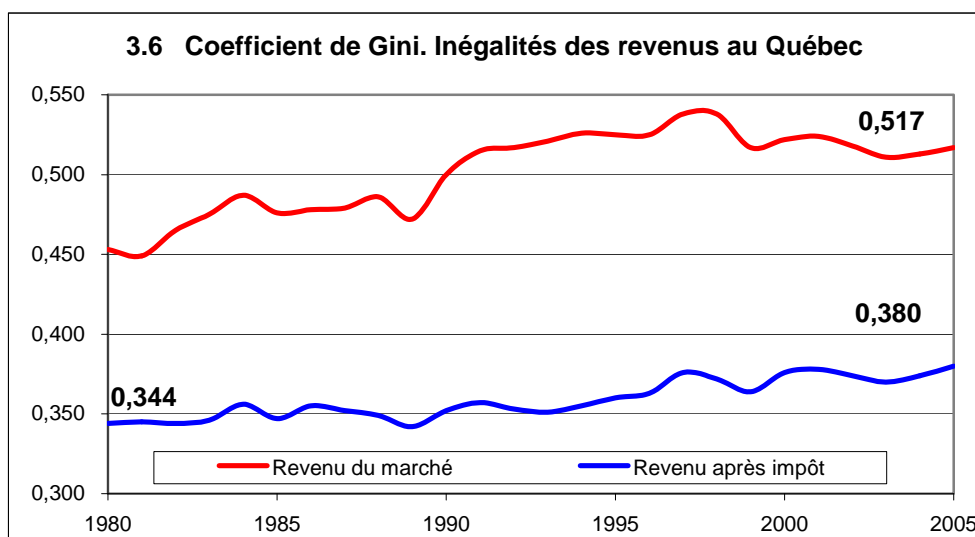
Une analyse rapide de la distribution de la richesse au Québec nous permet de conclure que notre système fiscal contribue fortement à une plus grande égalité sociale. Si nous regardons les statistiques canadiennes, le Québec se classe dans le groupe des plus égalitaires. D'abord, le ratio de l'ensemble des revenus des 20 % des ménages québécois les plus pauvres sur les revenus totaux des 20 % les plus riches se situe à 11,6 %. Ce qui place le Québec au 6^e rang. Or, pour bien comprendre le rôle du système fiscal dans la distribution de la richesse, il nous faut plutôt observer l'évolution de l'inégalité en comparant sa distribution avant et après impôt. À ce propos, on remarque, selon les données de Statistique Canada, que le ratio des revenus du premier et dernier quintile passe de 9,3 à 11,6 % à la suite de l'imposition des revenus. Cette différence de 2,31 points de pourcentage place le Québec au 4^e rang des provinces ayant l'impôt le plus redistributif.

3.5 Comparaison de l'effet de l'impôt sur l'égalité des revenus				
	Taux de contribution fiscale	Ratio des revenus des 20 % des plus pauvres sur ceux des 20 % des plus riches		
		Revenus totaux	Revenus après impôts	Écart
Terre-Neuve-et-Labrador	27,0	10,7	13,5	2,82
Manitoba	33,7	10,0	12,6	2,58
Île-du-Prince-Édouard	37,3	13,0	15,5	2,50
Québec	39,3	9,3	11,6	2,31
Nouveau-Brunswick	33,9	10,0	12,4	2,31
Nouvelle-Écosse	34,4	9,5	11,7	2,22
Saskatchewan	29,6	8,6	10,7	2,10
Alberta	25,1	9,2	11,2	1,96
Ontario	35,3	8,5	10,5	1,94
Colombie-Britannique	32,6	8,1	10,0	1,86

Tableau 202-07061 : Revenu du marché, total et après impôts pour les familles économiques, selon les quintiles de revenu ajusté après impôt, 2005.

¹³ Jean-François Lisée, « Les Québécois s'enrichissent davantage que les Ontariens », *La Presse*, [En ligne], 6 déc. 2001. [www.vigile.net/lisee/docs/01-12-6.html].

Si l'on ajoute à l'impôt l'effet redistributif des programmes de transferts tels que l'aide sociale, les prestations de vieillesse ou l'assurance chômage, l'effet est encore plus frappant. Le coefficient de Gini exprime sur une échelle de 0 à 1 la différence de distribution de revenus qu'on retrouve dans une société réelle par rapport à l'égalité parfaite. Plus le coefficient est élevé, plus la société se caractérise par une distribution inégale des revenus. Au Québec, le coefficient de Gini pour les revenus du marché (salaires, placements ou dividendes) était de 0,517 en 2005. À la suite des interventions des multiples transferts sociaux et à l'impôt, ce coefficient baissait à 0,380. L'effet global de l'intervention de l'État sur la distribution de la richesse est donc très important.



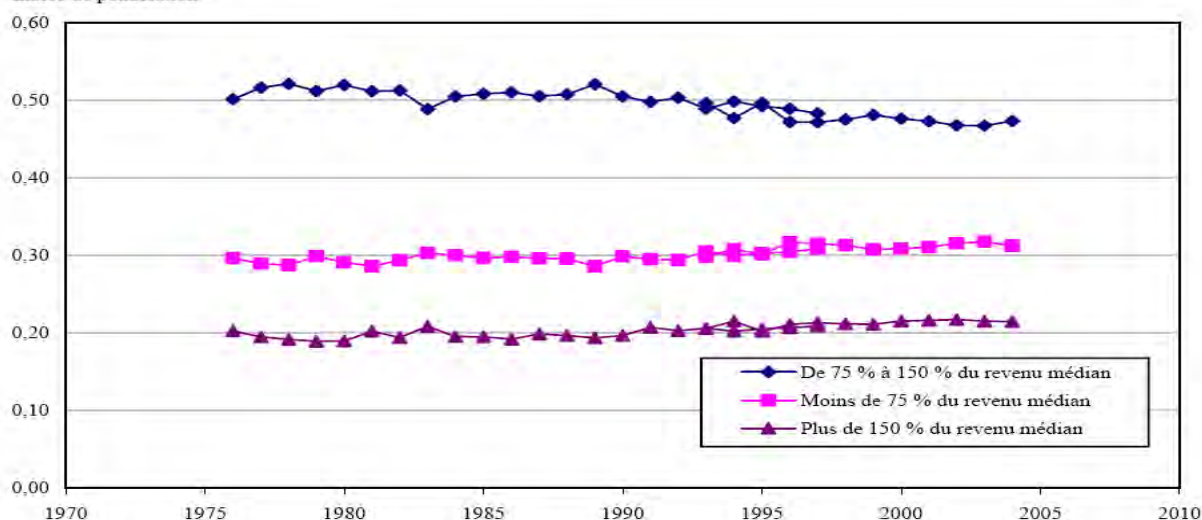
Par contre, un deuxième constat émerge de l'observation du graphique 3.6 : depuis le début des années 1980, l'inégalité des revenus a grandement augmenté au Québec. Même après impôt, le coefficient de Gini est passé de 0,344 pour augmenter de plus de 10 %. Cette croissance des inégalités de revenus provient en grande partie de la polarisation de plus en plus grande des revenus du marché et de l'incapacité du système fiscal de compenser cet écart grandissant. Comme l'indiquent plusieurs recherches, cette tendance est généralisée à l'ensemble du Canada.

Dans tout le Canada, on assiste à une plus grande polarisation de la richesse et à un renversement des gains qu'on avait obtenus depuis la fin des années 1970 en termes de répartition des revenus. Entre 1989 et 2004, le revenu moyen après impôt des 10 % des plus pauvres a diminué de 8 % alors que celui des 10 % les plus riches a augmenté de 24 %¹⁴. Le fossé a recommencé à se creuser à la fin des années 1990 malgré un taux de chômage très bas, des taux d'emploi records et une augmentation du nombre d'heures travaillées. En effet, bien que les familles appartenant à la tranche des 50 % des plus pauvres travaillent en moyenne 200 heures de plus par année qu'en 1996, la

¹⁴ Andrew Heisz, *Inégalité et redistribution du revenu au Canada : 1976 à 2004*, document de recherche, Ottawa, Statistique Canada, mai 2007, p. 7.

part des revenus globaux qu'elles touchent a chuté de 27 % à 20,5 % sur la période. De leur côté, les 10 % de familles les plus riches ont vu leur part du gâteau grimper de 23 % à 29,5 % depuis 1996, cela sans travailler plus longtemps (10 heures de plus seulement)¹⁵.

3.7 Population faisant partie de la classe moyenne (en centième)



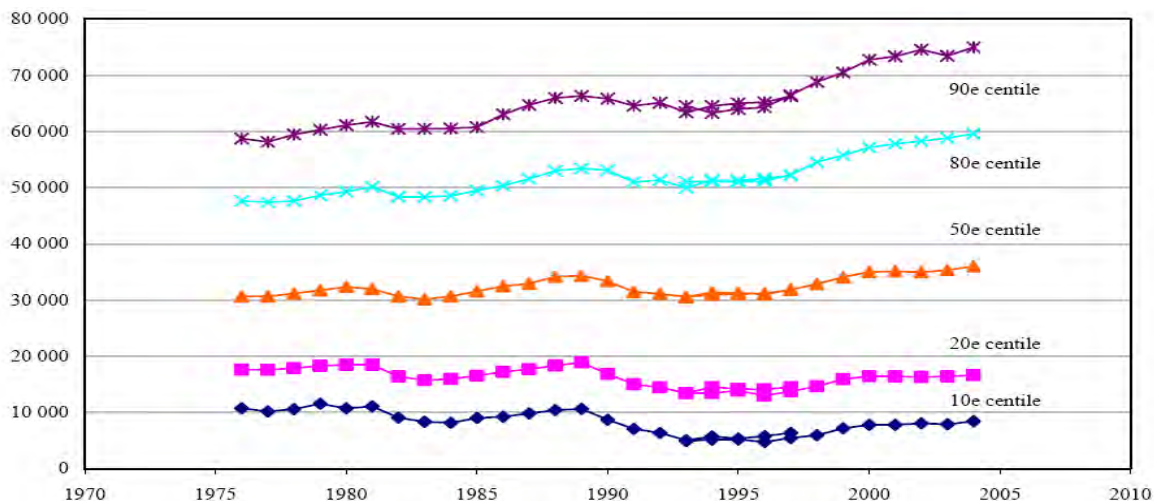
Sources : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

La crainte souvent exprimée de voir la classe moyenne disparaître devant la polarisation de plus en plus forte des salaires semble discrètement se réaliser. Entre les années 1979 et 1989, la proportion des personnes gagnant entre 75 % et 150 % du revenu médian – qui correspond à la définition statistique de la classe moyenne – est passée de 51 % à 52 %. Par contre, entre 1989 et 2004, la classe moyenne a vu son importance chuter de près de cinq points de pourcentage pour ne représenter que 47,3 % de la population¹⁶.

¹⁵ Armine Yalnizyan, *The Rich and the Rest of Us : The Changing Face of Canada's Growing Gap*, Centre canadien de politiques alternatives, [En ligne], 2007, p. 20. [www.growinggap.ca].

¹⁶ Heisz, op. cit., p. 35.

3.8 Revenu du marché par centile - Familles dont le chef est d'âge intermédiaire (en dollars constants de 2004)



L'évolution du régime fiscal expliquerait une bonne part de l'évolution des dernières années. Durant les années 1980, le système d'impôt avait réussi à compenser la polarisation croissante des revenus de marché, améliorant de la sorte la répartition de la richesse. Mais les réformes fiscales entreprises depuis les années 1990 n'ont pas permis de contrôler l'accélération de la croissance des inégalités. Il faut dire, comme le souligne Statistique Canada, que le taux d'imposition implicite est passé de 19,5 % à moins de 17 % depuis 2000, ce qui a réduit considérablement la capacité d'intervention de l'État sur la répartition des revenus¹⁷.

De ces considérations, nous pouvons donc avancer deux réponses à la question énoncée plus haut :

- D'abord, l'impôt joue un rôle important, particulièrement au Québec, pour assurer une meilleure distribution de la richesse dans l'ensemble de la société.
- Ensuite, malheureusement, ce rôle tend à s'effriter depuis le début des années 1990. L'augmentation des inégalités des revenus du marché n'est plus suffisamment contrebalancée par l'intervention de l'État et la fiscalité.

Bien sûr, le système d'imposition peut jouer un rôle central dans le renversement de cette tendance à la polarisation des revenus. Mais l'État peut aussi jouer un rôle important en favorisant l'augmentation des revenus de marché des plus pauvres. L'augmentation du salaire minimum, un accès à la syndicalisation plus large et de véritables programmes de formation et d'aide à l'emploi permettraient sans doute d'améliorer la situation de départ d'un bon nombre de citoyens exclus ou précarisés par le marché du travail.

¹⁷ Heisz, op. cit., p. 35.

3.9 Parce que nous payons plus d'impôt, avons-nous plus de services publics ?

Dans le débat sur la nécessité d'augmenter le prix de l'électricité afin de financer une réduction des impôts, les promoteurs de l'idée écartent souvent le fait que l'argent viendra lui aussi de nos poches. Comme le soulevaient les trois centrales syndicales québécoises en 1993, le désengagement de l'État dans certains services publics afin de réduire les impôts ne fait aucunement disparaître le besoin pour ces services, ni la contrainte budgétaire qui leur est attachée. Elle fait tout simplement passer la contrainte budgétaire de l'impôt général « [...] vers les usagères et usagers et fait donc porter différemment le fardeau du financement¹⁸ ».

Ainsi, chaque gouvernement fait des choix différents en matière de financement et d'accessibilité des services publics. Les choix diffèrent, même dans la définition de ce qui est inclus dans la notion de services publics. Certains préfèrent accorder une plus grande place au financement public par la fiscalité, tandis que d'autres favorisent une approche individualisée, où chaque citoyen paye pour ses propres services. Ainsi, lorsqu'on compare les différents niveaux de contribution fiscale, il devient primordial de considérer dans l'équation l'ampleur des services rendus accessibles par cette fiscalité.

Le plus haut taux d'imposition du Québec permet-il d'obtenir une plus large gamme de services publics de meilleure qualité ? Une énumération rapide de services tels que les garderies à 7 \$, les congés parentaux plus généreux, les frais de scolarité moins élevés ou le soutien à une industrie culturelle distincte, entre autres par une télévision d'État, ne permet malheureusement pas de conclure.

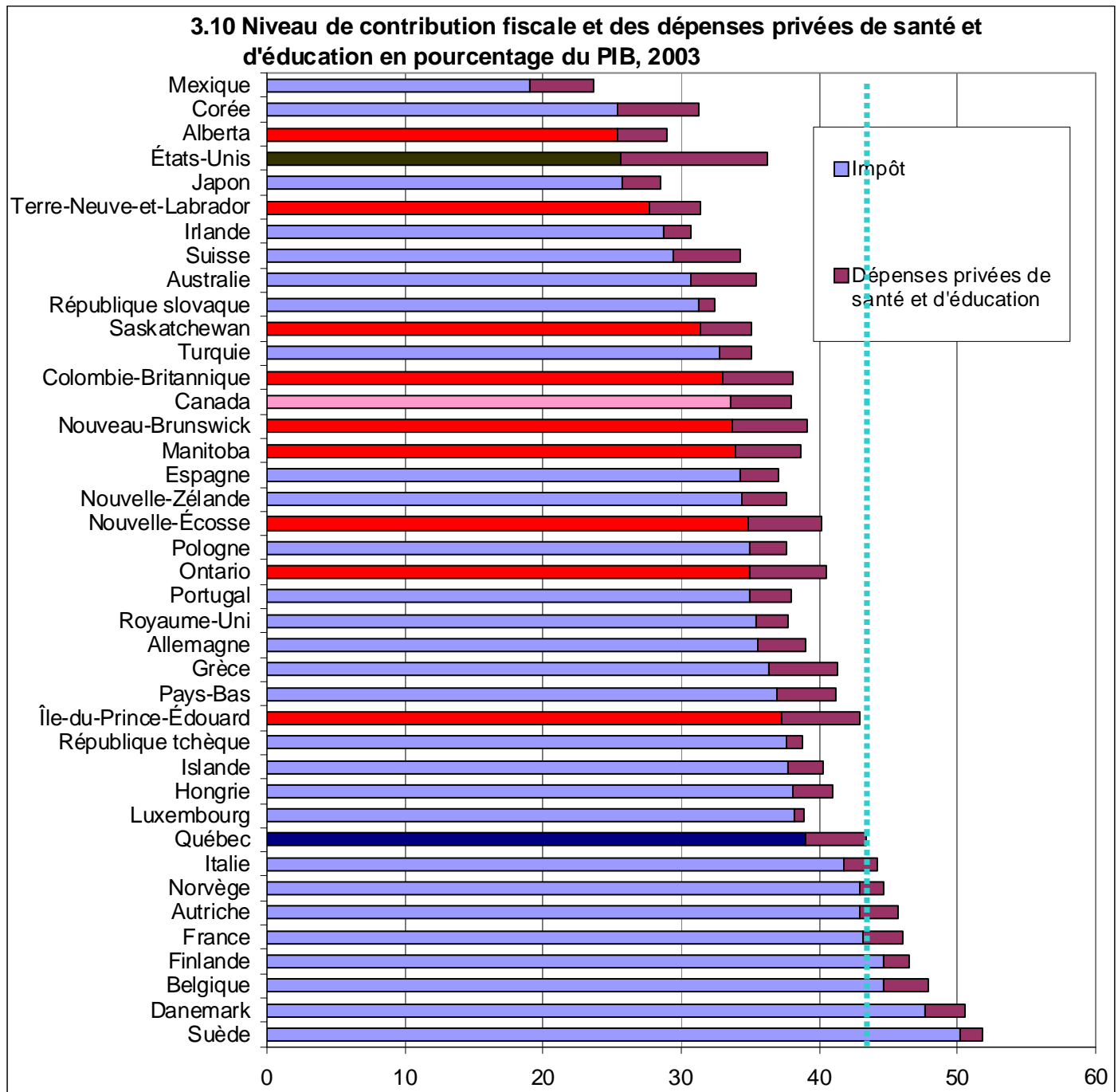
Amorçons un début de réponse en comparant la répartition des coûts publics et privés des systèmes de santé et d'éducation. Posons l'hypothèse que l'ensemble des coûts de santé et d'éducation devrait revenir à l'État. De cette façon, les dépenses privées que les citoyens effectuent pour ces deux secteurs devraient être ajoutées à la contribution fiscale initiale. Cette comparaison devient possible grâce aux chiffres compilés par l'OCDE et l'Institut canadien d'information sur la santé¹⁹. Cet exercice change considérablement le portrait des comparaisons internationales et réduit l'écart entre le Québec et les autres provinces canadiennes.

Le résultat le plus spectaculaire de cet exercice provient du cas des États-Unis qui chute radicalement en ce qui concerne le palmarès mondial. De troisième rang pour le pays ayant la contribution fiscale la plus faible, notre voisin du Sud passe au treizième

¹⁸ Centrale de l'enseignement du Québec, Confédération des syndicats nationaux et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Mémoire sur le financement des services publics*, 1993, p. 7.

¹⁹ OCDE, [En ligne], [http://titania.sourceoecd.org/vl=2286431/cl=29/nw=1/rpsv/factbook_fre] et Institut canadien d'information sur la santé, [En ligne], 2007, [www.cihi.ca].

rang si l'on ajoute les dépenses privées en santé et en éducation. Il s'agit du pays de l'OCDE où ces dépenses représentent la part la plus élevée du PIB, soit plus de 10 %.



Faut-il rappeler qu'aux États-Unis, le coût d'une assurance santé privée est en moyenne de 11 500 \$ pour une famille et de 4 500 \$ pour un travailleur célibataire ? Cette assurance n'est assumée en partie par les employeurs que dans moins de 50 %

des cas, mais elle représente un avantage salarial non versé aux employés²⁰. De plus, près de 47 millions d'Américains, souvent des travailleurs, ne sont couverts par aucune assurance santé, du fait qu'ils n'ont plus accès à la couverture assurée aux bénéficiaires de l'aide sociale ou des pensions de vieillesse et parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer une assurance privée.

Bien sûr, cet exercice demeure incomplet et biaisé. Il n'indique rien sur la qualité ou la quantité des services de santé et d'éducation reçus. Il laisse de côté un ensemble de services et programmes sociaux autres auxquels nous n'arrivons pas encore à mettre un prix. Enfin, cet exercice ne tient pas compte non plus des dépenses vouées à la redistribution de la richesse. Par contre, il nous révèle une facette souvent ignorée des choix politiques entourant le mode de financement des différents services que la plupart des sociétés jugent comme étant d'ordre public.

3.11 Financement public plus équitable

Depuis la Révolution tranquille, le Québec a fait le choix de financer publiquement la grande majorité des services publics et en particulier l'éducation et les soins de santé. Ce choix demeure important, car à la différence de l'approche de l'utilisateur-payeur prônée par les apôtres de la privatisation, la fiscalité permet de répartir les coûts de manière plus équitable et d'assurer l'accessibilité universelle à ces services. La réduction des coûts par la privatisation cache trop souvent une stratégie de rationnement des services. Au lieu d'assumer politiquement le poids d'une gestion plus serrée des services, les dirigeants préfèrent souvent confier au « marché » l'odieuse des compressions de services. Or, à partir de ce moment, les critères d'accès aux services ne sont plus déterminés démocratiquement, mais par la simple capacité de payer des citoyennes et des citoyens.

3.12 En fin de compte, nous en reste-t-il moins dans nos poches ?

L'argument que les Québécois payent plus d'impôt parce qu'ils reçoivent plus de services publics gratuits demeure défendable, mais comme nous l'avons vu plus haut, il est encore difficile à démontrer chiffres à l'appui. Adoptons alors une autre approche. La principale critique des citoyennes et des citoyens contre des impôts élevés provient du fait qu'ils réduisent leur capacité de profiter librement de leurs revenus durement gagnés en se payant les biens et les services de leur choix. Regardons alors ce qu'il reste comme revenu disponible pour des travailleuses et des travailleurs des différentes provinces une fois que les dépenses essentielles et l'impôt ont été payés.

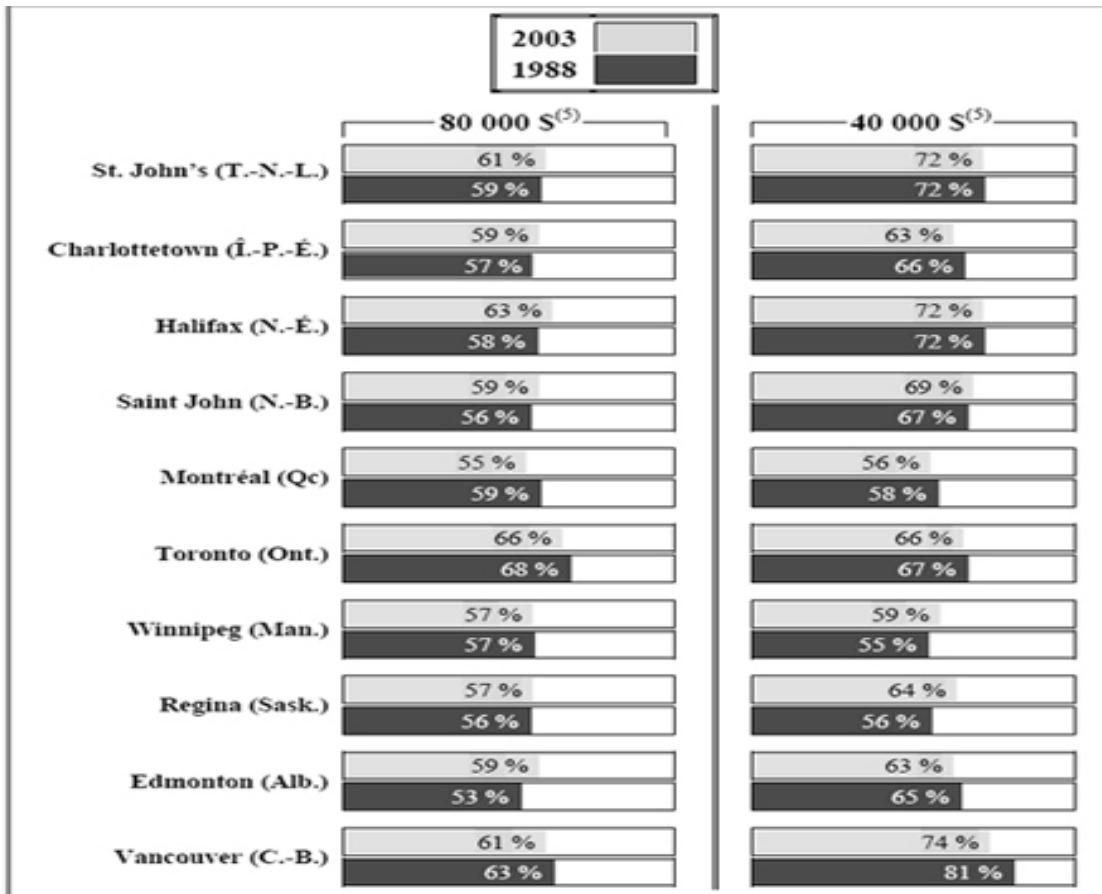
En 2004, la Chambre des communes a comparé la part des revenus d'une famille, dont les deux conjoints travaillent, qui est consacrée au logement, aux services de garde

²⁰ National Coalition on Health Care, [En ligne], [<http://www.nchc.org/facts/cost.shtml>].

(pour deux enfants) et aux impôts dans les principales villes canadiennes²¹. Cet exercice démontre clairement que ce sont les familles montréalaises qui consacrent le moins de leurs revenus à ces dépenses de base et qui possèdent donc le revenu disponible final le plus élevé pour s'offrir d'autres dépenses personnelles. En effet, à Montréal seulement, 55 % des revenus d'un couple gagnant 80 000 \$ par année sont nécessaires pour couvrir l'impôt, le logement et les services de garde. Cela rivalise avec les 66 % de Toronto, le 61 % de Vancouver ou même le 59 % d'Edmonton. Cet avantage pour les familles montréalaises devient encore plus évident lorsque l'on compare les familles gagnant autour de 40 000 \$ par année. Cela démontre bien l'impact redistributif des services de garde subventionnés dont bénéficient les parents québécois.

²¹ Alexandre Laurin, *Le fardeau budgétaire des impôts, des frais de garde d'enfants et du logement*, Bibliothèque du Parlement, 2004, 24 p.

3.13 Dépenses moyennes de la famille pour la garde des enfants, le logement et les impôts comme proportion du revenu familial²²



- (1) Couple où les deux conjoints travaillent et ont deux jeunes enfants.
- (2) Coût moyen des services de garde provinciaux réglementés pour deux enfants d'âge préscolaire, net d'indemnité provinciale de garde d'enfants (s'il y a lieu).
- (3) Dépenses moyennes pour le loyer, l'hypothèque, les taxes foncières, l'assurance-proprétaire occupant et l'énergie.
- (4) Somme des impôts, des taxes à la consommation et des charges sociales de la province et du fédéral, nette de transfert du gouvernement.
- (5) Revenu d'emploi familial, en dollars constants de 2003.

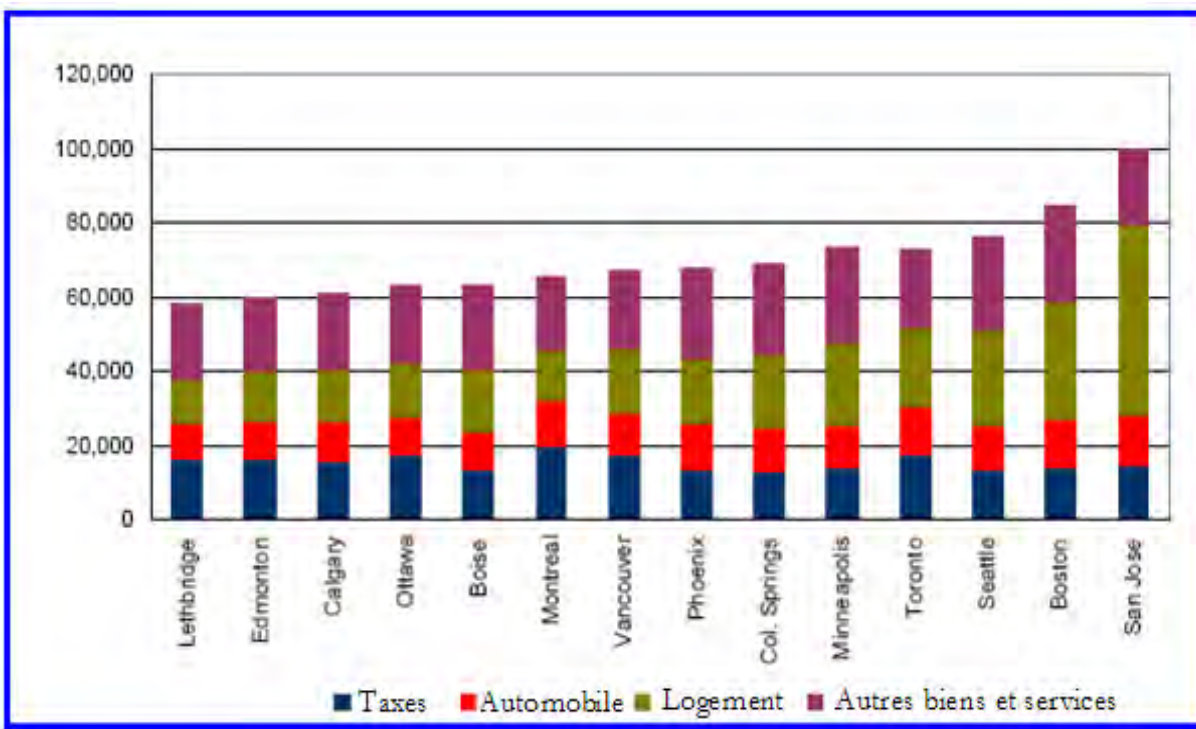
Source : Pour plus de détails et pour la méthodologie, voir l'annexe.

Une autre étude moins récente effectuée à la demande de la Chambre de développement de l'Alberta compare le coût de la vie dans différentes villes nord-américaines. Malgré le fait que les coûts en taxes et impôts sont les plus élevés à Montréal pour les individus, il ressort de l'étude que ces derniers bénéficient d'un bien meilleur niveau de vie à Montréal que dans la grande majorité des villes étudiées. En effet, pour se permettre un train de vie équivalent à celui d'une personne gagnant 60 000 \$ à Edmonton, il faut à Montréal gagner 64 000 \$ contre 68 000 \$ à Vancouver, 73 000 \$ à Toronto ou 85 000 \$ à Boston. Calgary et Ottawa devancent Montréal dans

²² Ibid., p. 13.

cette comparaison qui, contrairement à la précédente, ne tient pas compte des dépenses liées aux enfants d'âge préscolaire.

3.14 Coût de la vie personnel en dollars canadiens pour un salarié gagnant 60 000 \$²³



Nous pouvons donc répondre plus clairement à la troisième question soulevée en début de section. Si l'on compare la situation des familles au Canada et aux États-Unis, on constate qu'au net, une fois l'impôt et les dépenses de base déduits, il reste en général autant ou plus d'argent dans les poches des Québécois pour profiter des fruits de leur labour que les citoyens d'autres provinces ou États. Ce fait est encore plus remarquable pour les familles ayant de jeunes enfants, démontrant ainsi la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître la contribution sociale des parents.

3.15 Peut-être ne sommes-nous pas « trop », mais « mal » taxés ?

L'analyse précédente rend beaucoup plus difficile un jugement tranché sur la « surcharge » du fardeau fiscal québécois. Notre jugement dépend des pays auxquels nous nous comparons. L'importance que nous accordons à la redistribution de la richesse et au financement public des services publics vient aussi teinter notre évaluation. Nous avons vu que, bien qu'il soit difficile de mesurer la valeur et les avantages des services publics et des programmes sociaux dont nous bénéficions en

²³ Glenn Mair et al. *A Comparison of Personal Taxes and Cost of Living in Alberta, Canada and the United States*, Vancouver, Calgary, MMK Consulting Inc., Runzheimer Canada, 2002, p. 15.

échange de nos impôts, il serait complètement faux de dire que les contribuables québécois se voient privés d'une part démesurée de leur capacité de s'offrir les biens et les services de leur choix. Les arguments amenés plus haut ne présentent aucune nouveauté et font partie de la plaidoirie habituelle pour le système fiscal du Québec. La persistance du mécontentement d'une majorité de Québécois devant la lourdeur du fardeau fiscal s'explique-t-elle parce que ces derniers font la sourde oreille aux arguments cités plus haut ? Sans doute ceux-ci n'ont-ils pas la visibilité médiatique qu'on accorde au discours sur la réduction d'impôt. Mais se pourrait-il avant tout que la grogne provienne du fait que les travailleuses et les travailleurs de la classe moyenne portent sur leur dos une trop large part des contributions exigées par l'État ? C'est à cette question que nous nous attaquerons dans la prochaine section.

4. La répartition du fardeau fiscal au Québec : qui paye quoi ?

4.1 De moins en moins de contribuables paieraient effectivement de l'impôt ?

Depuis quelques années, un seul chiffre sert invariablement à dresser un bilan négatif de la concentration du fardeau fiscal sur les contribuables à revenus élevés : 40 % des contribuables ne payent pas d'impôt ! Par la mobilisation de cette statistique, on laisse souvent sous-entendre que la structure du système fiscal québécois laisse échapper un nombre de plus en plus grand de travailleurs à bas revenus quant à la responsabilité de payer de l'impôt. Le lourd fardeau qui incombe à la classe moyenne proviendrait de la trop grande générosité du fisc au bas de l'échelle salariale. Or, un examen approfondi des faits révèle une réalité plus nuancée et renverse l'idée que le nombre de personnes qui contribuent décline.

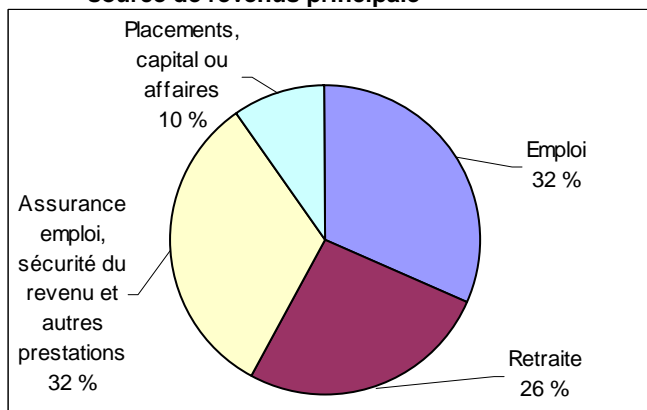
Comme nous pouvons l'observer au tableau 4.2, en 1980, seulement 23,5 % des contribuables ne payaient pas d'impôt, contre 41 % en 2003. Dans la définition du ministère des Finances, un « contribuable » représente toute personne qui remplit une déclaration de revenus. Or, comme on le remarque à la 3^e colonne, la proportion des personnes de plus de 16 ans qui ont rempli une déclaration de revenus est passée de 69,3 à 93,4 % à la même période. Au cours des dernières décennies, plusieurs réformes ont incité les étudiants et les personnes à charge à remplir une déclaration distincte de leurs parents, leur conjoint ou leur tuteur. Il en résulte donc pour le fisc une augmentation du nombre de contribuables. Par contre, beaucoup de ces nouveaux « contribuables » ne travaillent que très peu (étudiants, conjoint à la maison ou personne à la retraite) ou sont en dehors du marché du travail (aide sociale, retraite ou CSST).

4.2 Part de la population qui paye de l'impôt au Québec			
	% des contribuables qui payent impôts	% de la population de 16 ans et plus qui remplissent une déclaration de revenus	% de la population active qui paye impôts
1980	23,5	69,3	86
1982	27,9	73,0	87
1984	28,2	74,7	87
1986	25,1	75,4	90
1988	28,4	76,8	87
1990	27,5	79,1	90
1992	33,1	81,9	88
1994	37,8	83,8	84
1996	39,2	87,7	87
1998	41,0	91,3	87
2000	38,6	92,6	91
2001	39,8	92,9	89
2002	40,7	93,0	85
2003	41,0	93,4	85

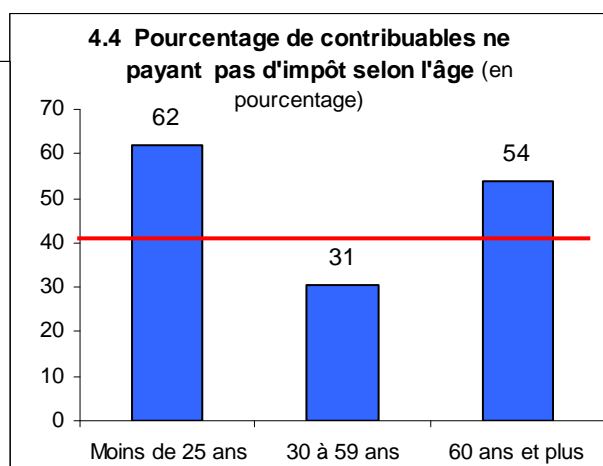
Dans une majorité de cas, il n'a jamais été entendu que les étudiants travaillant à temps partiel, ou les parents à la maison gagnant moins que l'exemption de base, ou les prestataires de l'aide sociale voient leurs maigres revenus imposés²⁴. La véritable question est de savoir si la proportion de personnes actives qui contribuent à l'impôt a véritablement diminué dans les dernières décennies. L'observation des données de la troisième colonne ne nous permet d'aucune façon de tirer l'alarme. Le nombre de contribuables payant de l'impôt correspond toujours à environ 85 % de la population active du Québec.

En regardant la provenance des 40 % de contribuables qui ne payent pas d'impôt, on comprend rapidement que nous sommes loin d'une situation où un grand nombre de travailleurs ou financiers échappent au fisc. Près de 60 % des contribuables exemptés d'impôt ont comme source de revenus principale l'assurance emploi, l'aide sociale, les pensions de vieillesse, la CSST, des revenus de retraites ou autres prestations sociales.

4.3 Répartition des non-cotisants selon leur source de revenus principale

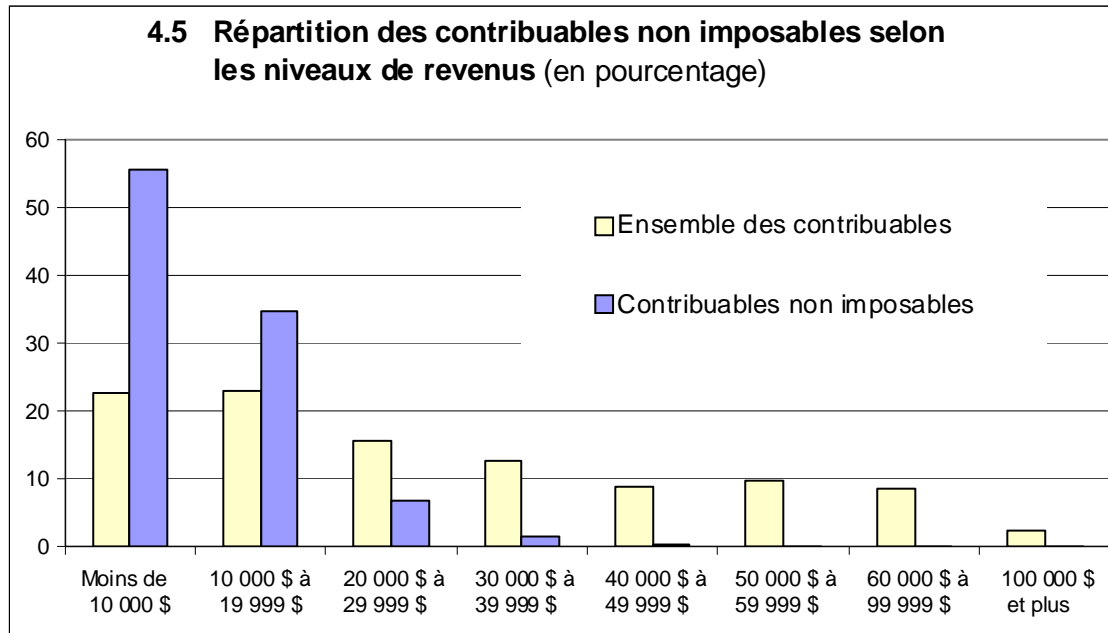


4.4 Pourcentage de contribuables ne payant pas d'impôt selon l'âge (en pourcentage)



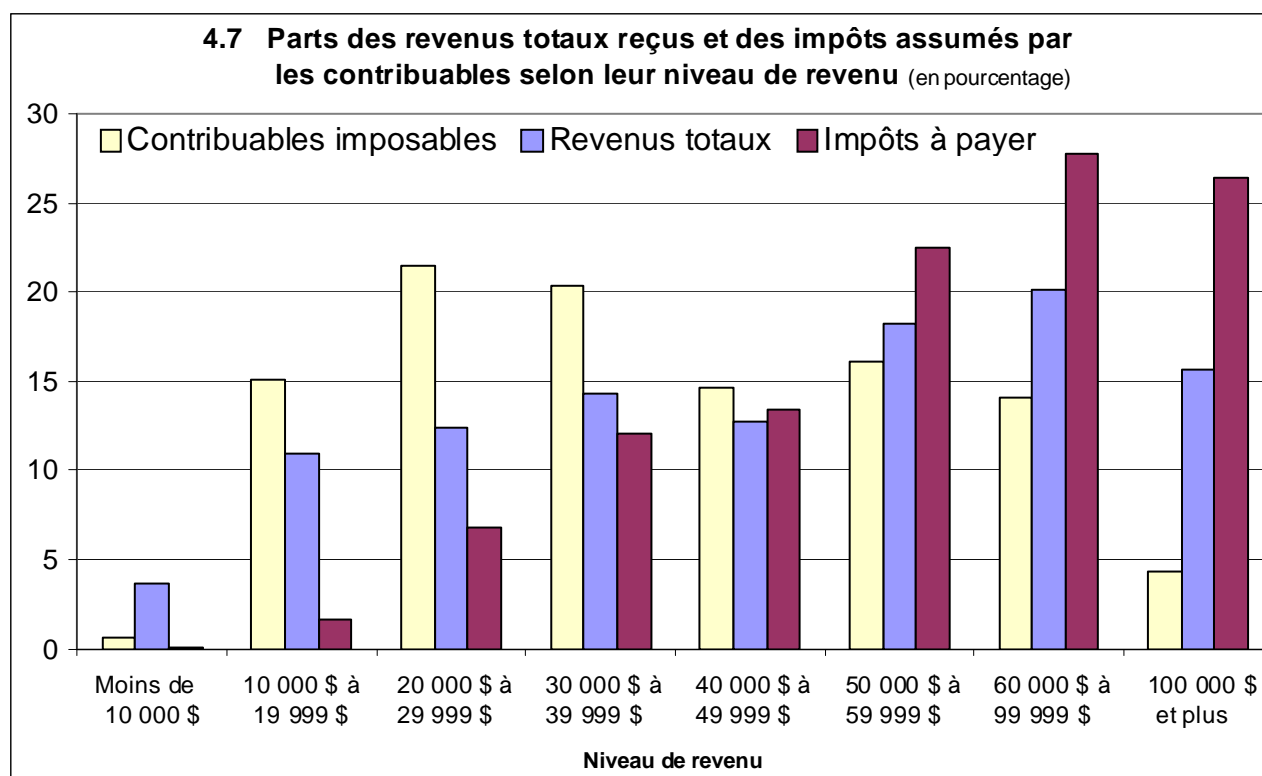
Le nombre de contribuables qui ne payent pas d'impôt est aussi grandement influencé par l'âge. Si les jeunes de moins de 25 ans et les personnes de plus de 60 ans échappent au fisc dans 62 et 54 % des cas, les personnes entre les deux groupes, qui constituent le cœur de la force de travail, n'y échappent que dans 31 % des cas. Il serait donc faux de prétendre que de moins en moins de personnes contribuent au financement de la mission de l'État par les impôts sur le revenu. On assiste tout simplement à un élargissement de la notion de contribuable. Comme nous le démontre le graphique 4.5, la très grande majorité des personnes qui ne payent pas d'impôt gagnent un revenu inférieur à 10 000 \$. Par contre, il faut rappeler que les personnes qui ne payent pas d'impôt contribuent tout de même au financement de l'État par les différentes taxes à la consommation.

²⁴ Dans le cas des étudiants de moins de 18 ans, une partie de leur revenu dépassant les 6 000 \$ vient réduire les montants des crédits d'impôt auxquels leurs parents ont droit, constituant ainsi une forme d'imposition indirecte de ces revenus.



4.6 Les riches payent tout l'impôt : 10 % des plus riches payent la moitié de l'impôt !

L'autre statistique qu'on sert périodiquement en réponse à l'argument que le système fiscal québécois n'est pas assez progressif révèle que 10 % des plus riches payent 50 % de l'impôt. Si l'on inclut dans l'équation l'ensemble des contribuables au sens large tel que nous l'avons vu plus haut, la statistique s'avère véridique. Mais cela signifie qu'on compte les conjoints à la maison et les enfants des familles riches dans le 90 % qui payent peu d'impôt. En reprenant la même analyse, mais en tenant compte des contribuables se qualifiant pour l'impôt, nous obtenons le résultat que 19 % des contribuables cotisants les plus riches assument 55 % de l'impôt. Cette statistique n'a rien de surprenant si l'on tient pour acquis le caractère progressif que devrait avoir l'impôt.

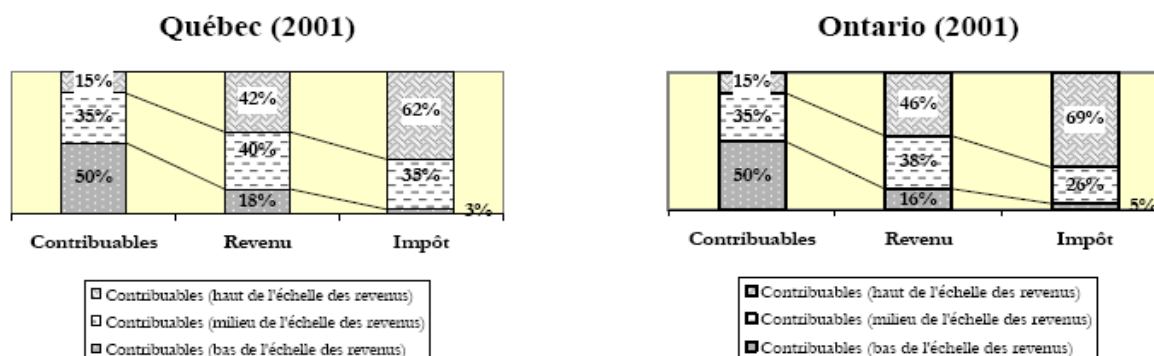


De plus, il faut rappeler que ce 19 % des plus riches contrôle aussi une plus grande part de l'ensemble des revenus totaux de la société québécoise. Ils ont en 2004 touché à eux seuls 36 % des revenus globaux, soit une proportion deux fois plus importante que leur nombre. L'observation du graphique nous démontre que dès qu'un individu atteint un revenu de 40 000 \$, la part de sa contribution en impôt dépasse celle du revenu qu'il touche. La progressivité de l'impôt québécois ne touche pas uniquement les couches les plus riches, mais aussi la classe moyenne.

4.8 Les riches payent moins d'impôt au Québec qu'en Ontario

Cette situation n'a rien de particulier au Québec, elle est caractéristique de l'ensemble des provinces canadiennes ou des pays ayant un régime fiscal progressif. Même à la lumière de la comparaison avec les autres provinces canadiennes, la structure d'imposition du Québec apparaît comme étant moins progressive. C'est-à-dire que la minorité de contribuables à revenus élevés supporte une part moins importante des impôts. La comparaison avec l'Ontario est parlante à ce sujet :

4.9 Concentration de l'impôt québécois et ontarien sur le revenu des particuliers pour 2001²⁵



On remarque effectivement qu'en Ontario, les contribuables du haut de l'échelle représentent 15 % de l'ensemble, touchent 46 % des revenus, mais assument 69 % des impôts provinciaux. Ce qui fait 1,5 fois plus d'impôts que de revenus. Au Québec, les 15 % de contribuables à revenus élevés gagnent 42 % des revenus globaux et n'assument que 62 % des impôts, ce qui n'est que 1,47 fois plus. La différence est faible, mais démontre bien la moins grande progressivité de l'impôt au Québec.

Cette différence s'explique tout d'abord par le fait que, dans l'ensemble des provinces canadiennes, les taux d'imposition du gouvernement fédéral sont appliqués presque intégralement. Certaines provinces ajoutent des surtaxes, mais dans l'ensemble, les structures de l'impôt demeurent les mêmes. Or, l'impôt fédéral se caractérise par une plus grande progressivité du fait qu'on y retrouve 4 paliers et que le taux d'imposition pour les revenus les plus élevés se situe à 29 % au lieu de 24 %, comme c'est le cas de l'impôt québécois.

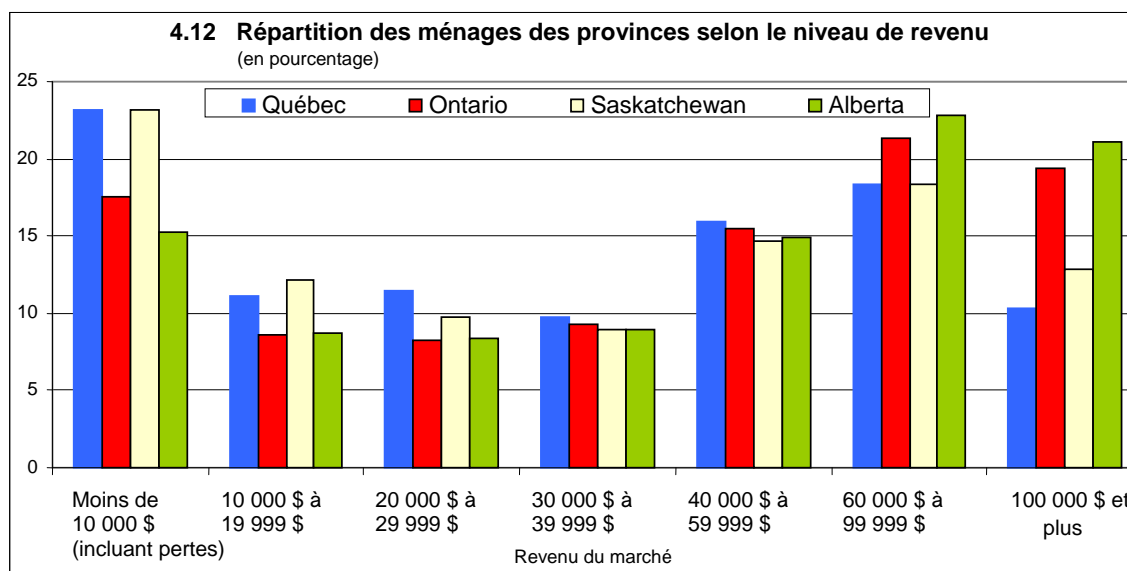
4.10 Une progressivité qui diminue depuis les années 1980

Bien que les régimes d'imposition provinciale et fédérale soient encore substantiellement progressifs, cette progressivité a eu tendance à s'estomper avec les dernières réformes. Au fédéral, une réduction importante du dernier palier a été instaurée en 1988. Celui-ci est passé de 34 % à 29 %. Au Québec, entre 1985 et 1988, le taux d'imposition du dernier palier au provincial est passé de 33 % à 24 %. À l'époque, l'argument de l'exode des cerveaux avait servi de prétexte à cette réforme.

²⁵ Luc Godbout, Jean-Herman Guay et Matthieu Arseneau (2005), *La perception des Québécois à l'égard de l'impôt : Première analyse d'un sondage CROP-Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, Document de travail 2005-2006, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, mars, p. 47.

4.11 Peu de riches pour nourrir l'impôt

Développé par Alain Dubuc dans son best-seller *L'éloge de la richesse*, un nouvel argument veut que la solution aux manques de revenus de l'État ne puisse pas provenir d'une augmentation de l'impôt chez les mieux nantis, car ces derniers sont trop peu nombreux au Québec pour faire une différence. Il faudrait plutôt contribuer à « produire plus de riches » en réduisant l'imposition qui décourage l'enrichissement. Cette solution se base sur un constat réaliste de la relative pauvreté du Québec, mais s'égare quant aux remèdes avancés.



Disons-le simplement, le Québec a toujours été une des provinces pauvres du Canada. Le rattrapage historique impressionnant entrepris depuis la Révolution tranquille n'a pas encore fini d'élever le niveau de vie des Québécois au-dessus de la moyenne canadienne. Le Québec se caractérise aussi par une moins grande proportion de grosses fortunes que la majorité des autres provinces. Le graphique 4.12 nous montre que seulement 10,5 % des ménages québécois ont un revenu de plus de 100 000 \$. Cette proportion s'élève à 19 % en Ontario, 21 % en Alberta et même 12,5 % en Saskatchewan²⁶. Cette dernière province, dont le revenu moyen se situe dans la même zone que celui du Québec, affiche une plus grande polarisation des revenus. On y retrouve plus de ménages à revenus élevés, mais un moins grand nombre dans la zone des revenus moyens (entre 20 000 \$ et 60 000 \$). « Faire payer les riches » ne constitue pas, il est vrai, la solution à l'ensemble des problèmes financiers du gouvernement du Québec. Mais il serait faux de dire que nous avons peu de riches parce que notre système fiscal décourage l'enrichissement, car comme nous l'avons vu, le taux d'imposition du dernier palier de revenus est moins élevé au Québec que dans l'ensemble du Canada.

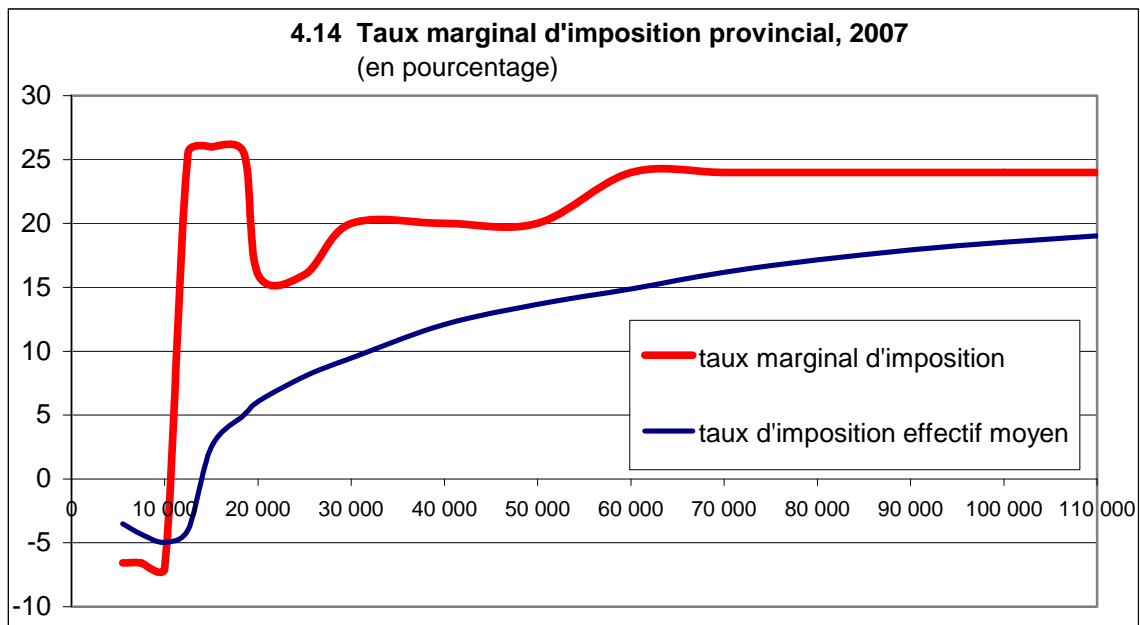
²⁶ Statistique Canada, Cansim, Tableau 202-0201, Calculs de l'auteur, 2007.

Il est aussi faux de prétendre que la structure fiscale du Québec inflige un taux marginal d'imposition beaucoup trop élevé aux plus riches de notre société. Cela, prétend-on, découragerait l'enrichissement ou le fait de travailler plus, étant donné que la grande partie des gains supplémentaires serait gobée par l'impôt. Pour chaque 100 \$ de revenus supplémentaires pour les personnes gagnant 100 000 \$ et plus, à peine 25 \$ sont retenus en impôt. Ce taux marginal est le même que pour les personnes gagnant 60 000 \$.

Au lieu d'encourager l'enrichissement en réduisant l'impôt des mieux nantis, ne serait-il pas plus bénéfique de réinvestir cet argent dans le développement de la capacité des travailleurs et créateurs québécois d'innover et de répondre aux exigences nouvelles de l'économie ? L'investissement en éducation ne serait-il pas plus rentable à ce niveau ?

4.13 Un taux marginal d'imposition provincial qui décourage l'entrée sur le marché du travail ?

Contrairement à la conclusion habituelle reliée au taux marginal d'imposition, l'observation des données québécoises ne laisse pas craindre que ce dernier décourage l'enrichissement des plus nantis. Il semble plutôt pénaliser l'intégration complète sur le marché du travail des petits salariés ou des travailleurs précaires. En effet, si l'on regarde le taux d'imposition marginal, qui correspond à la part de chaque nouveau dollar supplémentaire gagné qui va à l'impôt, on se rend compte qu'il est particulièrement élevé pour les personnes dont les revenus du travail se retrouvent entre 12 500 \$ et 18 500 \$. Le taux marginal d'imposition de 26 % qui s'applique à ces salariés représente l'effet secondaire de la nouvelle prime au travail. Cette mesure fiscale vise à encourager les personnes à intégrer le marché du travail en subventionnant par un crédit d'impôt remboursable jusqu'à 6 % du salaire gagné. Ainsi, on peut remarquer que cette mesure a un effet très positif pour les personnes gagnant entre 3 000 \$ et 6 500 \$ au travail. Pour chaque tranche supplémentaire de 100 \$ de salaire, le gouvernement verse près de 24 dollars comme prime au travail. Or, comme le montant de la prime commence à diminuer de manière importante au moment où les revenus dépassent 12 700 \$ pour une personne seule et 20 900 \$ pour un couple, l'effet marginal de cette mesure devient négatif à partir de ces montants. Par exemple, une travailleuse à temps partiel qui fait 30 heures par semaine au salaire minimum, reçoit un salaire brut de 12 480 \$ et se voit rembourser 281 \$ d'impôt grâce à la prime au travail. Si cette personne accepte de travailler 35 heures par semaine, son salaire grimpe à 14 560 \$, mais à la suite de la réduction, la prime au travail ne compense plus l'impôt à payer et elle doit verser 260 \$ au gouvernement provincial. Son salaire avait augmenté de 2 080 \$, mais elle doit renoncer à 541 \$ en impôt et réduction de prime, ce qui représente une ponction de plus du quart de son salaire uniquement au provincial.



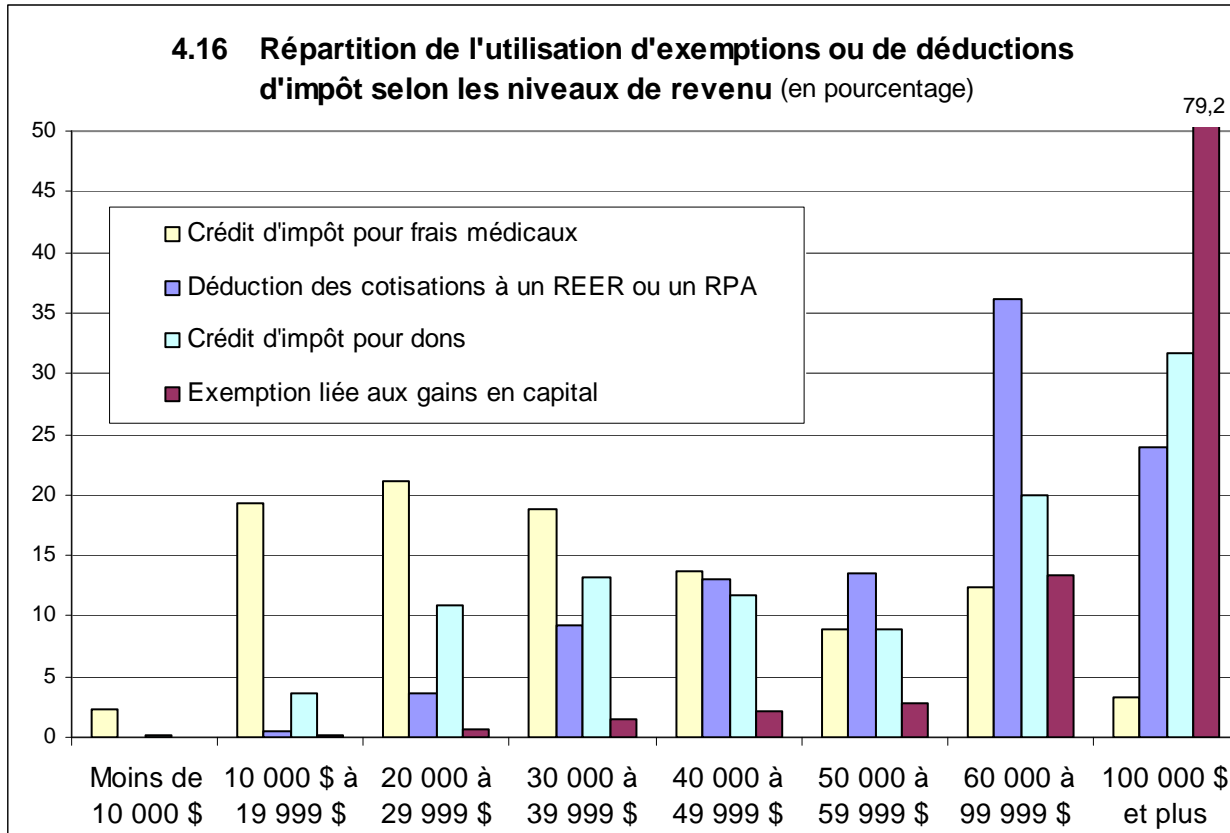
Le programme de la prime au travail tente d'inciter les prestataires de l'aide sociale à intégrer le marché du travail. Par contre, l'évidence nous force à remettre en question l'efficacité véritable de cette mesure et les personnes qu'elle aide réellement. Si elle contribue à assurer que le « travail paye » pour les personnes gagnant en dessous de 7 000 \$ – revenu nettement insuffisant pour vivre uniquement de son travail – elle pénalise lourdement ceux qui tentent de progresser dans l'univers du temps partiel ou du salaire minimum. De plus, cette mesure, qui s'adresse à l'ensemble des « contribuables », toutes catégories confondues, s'applique autant à l'étudiant qui habite chez ses parents et qui a un emploi d'été, au conjoint d'une docteure qui travaille quelques heures à domicile, qu'à la serveuse, mère monoparentale, prise dans un emploi à temps partiel. L'impact réel de la prime au travail sur l'incitation à intégrer un emploi demeure toujours difficile à démontrer. Ceci explique bien pourquoi le gouvernement a d'abord introduit cette mesure comme une baisse d'impôt et non comme une mesure sérieuse favorisant l'entrée sur le marché du travail.

4.15 L'accès aux abris fiscaux et aux exemptions d'impôt

Un dernier élément doit être considéré si l'on veut répondre complètement à la question de la répartition du fardeau fiscal selon les différents niveaux de revenus. Il s'agit de savoir si les différentes exemptions et déductions d'impôt ne favoriseraient pas un groupe plus qu'un autre.

Examinons la répartition des bénéfices tirés de l'utilisation de quatre des principaux crédits d'impôt, déductions ou exemptions selon les niveaux de revenu. Ces quatre abris fiscaux sont le crédit d'impôt pour dons qui a coûté au gouvernement près de 150 millions en 2006, le crédit d'impôt pour frais médicaux qui représente 340 millions de revenus en moins, l'exemption de 50 % des gains en capital qui a réduit de 400 millions

l'impôt provincial et, finalement, la déduction des cotisations à un Régime enregistré d'épargne retraite (REER) ou à un Régime de pension agréé (RPA) du revenu imposable. Cette dernière dépense fiscale équivaut, à elle seule, à un renoncement de plus de 3 milliards de dollars d'impôt par Québec.



L'utilisation du crédit d'impôt pour les frais médicaux semble être répartie assez équitablement si on la compare à la distribution des contribuables imposables au tableau 4.5. Pour sa part, la déduction des cotisations pour les régimes de retraite profite de manière disproportionnée aux contribuables gagnant plus de 60 000 \$ par année. Ces derniers profitent de plus de 60 % des 3 milliards de dollars d'économie d'impôt. Pour leur part, les deux derniers abris fiscaux que sont le crédit pour dons de charité et l'exemption de 50 % des gains en capitaux profitent aussi de manière très importante aux contribuables les plus aisés. Il faut dire que les salariés moyens ont rarement l'occasion ou les moyens de faire des gains en capitaux, à l'exception peut-être de la vente de leur résidence principale, qui profite déjà d'une exemption d'impôt. Le graphique 4.16 démontre bien que l'impression populaire « plus on a de l'argent, plus on peut trouver des moyens d'économiser de l'impôt » est loin d'être erronée.

Ces derniers éléments ont contribué à diminuer la progressivité du système d'impôt québécois. Particulièrement la déduction des cotisations à un REER ou un RPA qui est passée de 13 500 \$ à 19 000 \$ entre 2000 et 2007.

4.17 Un fardeau fiscal concentré sur la classe moyenne et la classe la plus riche, mais qui pourrait être encore plus progressif

À la question de la répartition du fardeau de l'impôt sur le revenu du Québec, quatre conclusions peuvent être amenées :

- Il est faux de dire que de moins en moins de Québécois payent de l'impôt. L'inclusion dans la catégorie de « contribuables » d'un nombre de plus en plus grand de personnes dont on n'attendrait pas de contribution fiscale (étudiants, parents à la maison et prestataires de l'aide sociale ou de pension de vieillesse) explique simplement la statistique alarmante du 40 % de contribuables qui échappent à l'impôt. Depuis 1980, le nombre de payeurs d'impôt s'est maintenu aux alentours des 85 % du nombre de personnes actives.
- Parce que l'impôt au Québec s'applique à un taux progressif et qu'il est accompagné d'exemptions et de transferts fiscaux aux plus démunis, la plus grande part des impôts payés repose sur le dos d'une minorité de contribuables à revenus élevés. Quelque 19 % des contribuables imposables, qui gagnent plus de 60 000 \$ par année, contrôlent 36 % des revenus et assument 55 % de l'impôt global.
- Par contre, la comparaison avec les autres provinces canadiennes nous indique que le régime fiscal québécois est moins progressif que celui des autres provinces.
- Enfin, les avantages liés aux abris fiscaux tels que l'exemption pour les REER et le RPA, les crédits d'impôt pour les dons et l'exemption pour les gains en capital profitent en très grande partie aux contribuables à revenus élevés. Seul le crédit d'impôt pour des frais médicaux semble être réparti équitablement parmi les payeurs d'impôt.

Jusqu'ici, nous nous sommes concentrés sur l'analyse du système d'imposition du revenu du Québec. Nous y avons consacré une analyse approfondie parce que ce dernier constitue un élément central du régime fiscal qui touche les citoyens du Québec, mais surtout parce qu'il s'agit de l'unique forme de prélèvement obligatoire pour laquelle nous disposons d'une information détaillée. Or, une analyse de la fiscalité au Québec serait incomplète sans un regard général sur l'ensemble des formes de taxation, d'imposition et de cotisations qui sont imposées aux citoyennes et aux citoyens. C'est à cela que nous nous consacrerons dans la prochaine partie.

5. Au-delà de l'impôt provincial, qui soutient les autres formes de prélèvements fiscaux ?

L'impôt provincial représente moins du quart de la contribution fiscale totale qu'on exige des citoyennes et des citoyens du Québec. Pourtant, il s'agit de la forme de fiscalité qui occupe la plus grande partie des débats sur le fisc. Si l'on parle beaucoup d'impôt, c'est sans doute parce qu'on a beaucoup d'information à ce sujet. Ce qui n'est pas le cas des autres formes de prélèvements. On connaît les taux de cotisation et les plafonds, mais qui sait exactement comment le fardeau des différentes cotisations sociales est réparti entre les salariés tout au long de l'échelle des salaires ? Combien de taxes à la consommation payent les pauvres ? Aucune base de données ou analyse d'ensemble n'existe sur le sujet. Ainsi, pour bien comprendre comment s'articule l'ensemble des prélèvements obligatoires, nous avons dû construire un modèle d'estimation²⁷. À partir d'un échantillon de 100 contribuables, dont les salaires s'élevaient entre 2 000 \$ et 1 000 000 \$, nous avons appliqué les différentes formules de calculs pour l'assurance emploi, la Régie des rentes du Québec, la nouvelle assurance parentale. Nous avons simulé les déclarations de revenus au provincial et au fédéral, calculé la prime au travail, l'assurance médicaments, le crédit d'impôt remboursable pour soutien aux enfants et les prestations fédérales pour les enfants. Finalement, nous avons aussi appliqué les calculs des deux crédits d'impôt remboursables reliés à la TPS et à la TVQ. À la fin de tous ces calculs, il nous était possible d'estimer de manière assez réaliste la contribution totale que les travailleuses et les travailleurs doivent faire aux différents paliers de gouvernement. Il ne manquait que les taxes à la consommation et les impôts fonciers. Le dernier élément reste malheureusement trop complexe pour être calculé dans le cadre de cet exercice limité. Par contre, à l'aide de quelques hypothèses simples, nous avons réussi à estimer la contribution de chacun de nos salariés en TPS et en TVQ²⁸. Ainsi, à l'exception de quelques taxes spécifiques (alcool, etc.), des taxes scolaires et de l'impôt foncier, nous obtenons, grâce à notre modèle, une estimation de la contribution fiscale totale qui est demandée aux différents citoyens du Québec en 2007.

Examinons comment se compose le fardeau fiscal pour un citoyen qui est marié, qui a un enfant et dont le salaire du conjoint est au même niveau que le sien. D'abord, ajoutons à l'impôt provincial le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. Ce programme d'aide aux familles est comptabilisé par le gouvernement comme une perte de revenu et non une dépense de programme. Par contre, à l'opposé de l'ancienne déduction fiscale pour enfant, ce crédit d'impôt ne réduit pas la cotisation à la

²⁷ Voir Simulateur fiscal CSQ.

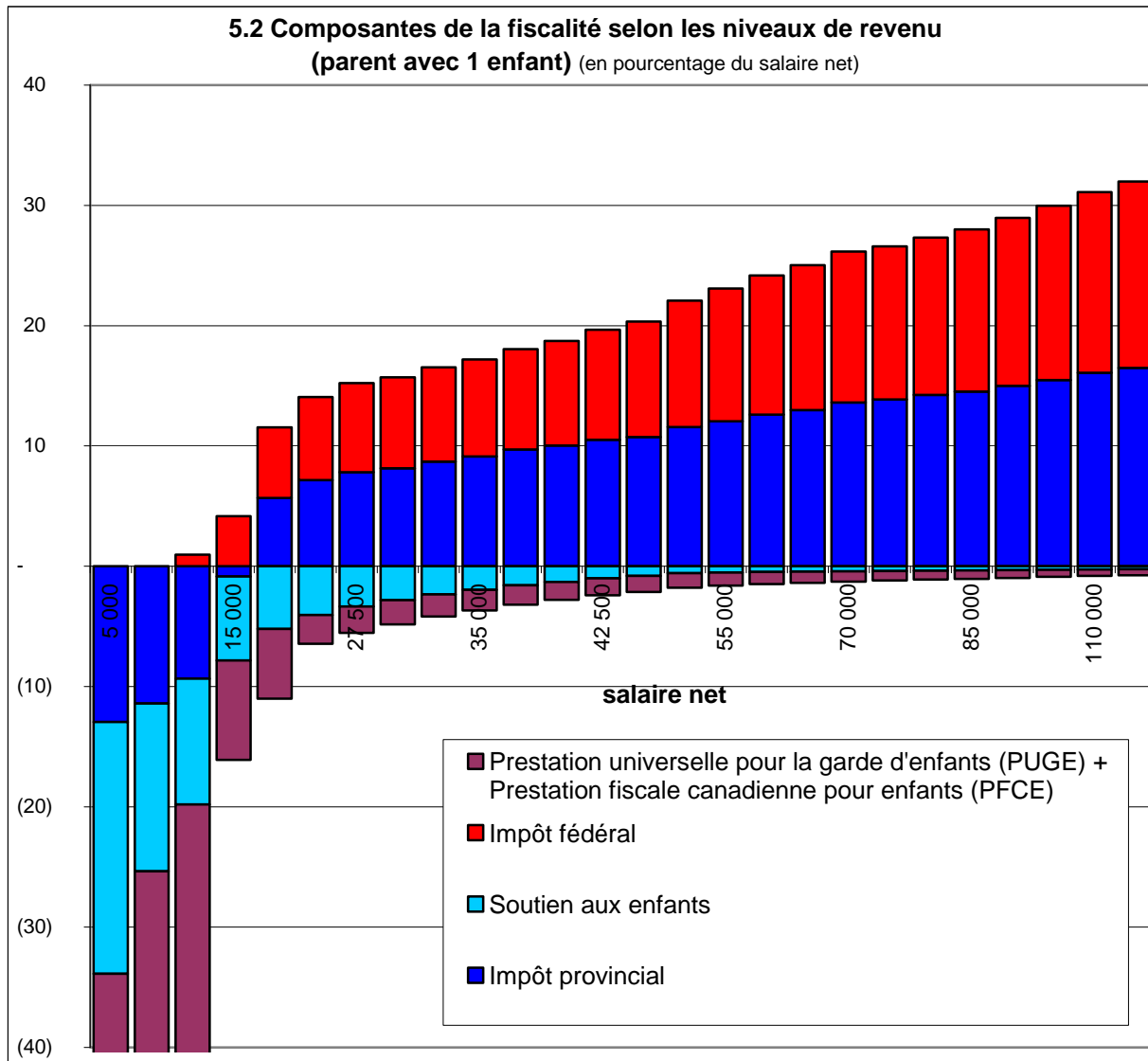
²⁸ Nous avons appliqué les taxes à 60 % du revenu disponible de chacun des contribuables types. Ce chiffre provient de l'Enquête sur les dépenses des ménages faite par Statistique Canada en 2005. La taxe ne couvre pas l'ensemble du revenu disponible, car les dépenses d'alimentation et certaines dépenses d'habitation sont exclues de la taxation. Malheureusement, il nous est difficile d'évaluer le ratio précis pour chaque classe de revenus. Il serait logique de croire que plus le revenu augmente, plus le ratio diminue, étant donné qu'une plus grande part des revenus est consacrée à l'épargne ou à l'achat de biens immobiliers.

source, il s'agit d'un remboursement ou d'un versement que les parents reçoivent plusieurs fois par année par la poste.

On remarque, de prime abord, que le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, jumelé à la prime au travail, aura un effet important sur les familles à bas revenu. Un parent gagnant moins de 10 000 \$ par année aura un impôt négatif équivalant à plus de 20 % de son salaire. À mesure que le salaire augmente, le crédit pour enfant occupe une portion de moins en moins importante du revenu, mais il ne descend jamais en dessous du 587 \$ par enfant pour un couple, peu importe sa fortune.

5.1 L'impôt fédéral et les prestations fédérales pour enfant

L'ajout de l'impôt fédéral et des deux différentes prestations reliées aux enfants vient renforcer la dynamique déjà observée. Progressivité importante des contributions sur l'ensemble du spectre salarial, mais qui ralentit lorsqu'on atteint des salaires plus élevés que la moyenne. S'ajoute à cela l'effet des différents crédits et prestations qui viennent annuler l'impôt pour les parents gagnant moins de 20 000 \$, et parfois même donner lieu à des retours d'argent pour les salaires plus bas. Tout comme le crédit d'impôt québécois, la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est ajustée selon le revenu, mais elle ne comporte pas de minimum. Ainsi, un couple dont les deux parents gagnent plus de 40 000 \$ ne touchera aucune prestation.



Cette dynamique participe à la progressivité de la fiscalité. Par contre, la nouvelle Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) que le gouvernement conservateur a mis en place, faute de services de garde subventionnés pancanadiens, offre un même montant pour tous les parents, peu importe leur niveau de revenu.

5.3 Les cotisations sociales : une contribution fiscale particulière

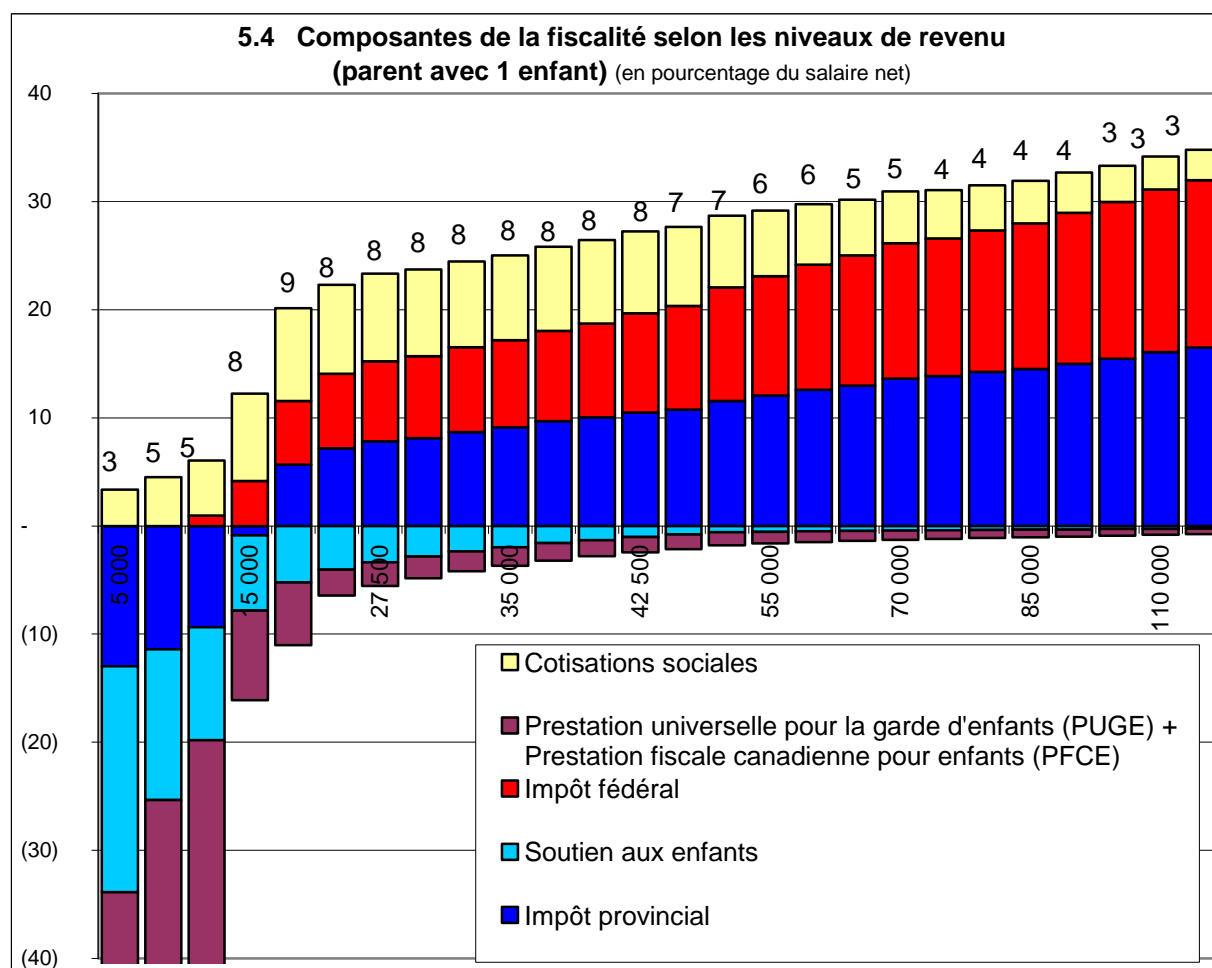
Bien que les cotisations sociales obligatoires pour les salariés, comme l'assurance emploi, la Régie des rentes du Québec (RRQ) et la nouvelle assurance parentale québécoise ne soient pas des impôts proprement dits, elles entrent sans hésitation dans la catégorie de prélèvements obligatoires. On argumente souvent l'exclusion de ces contributions de l'analyse de la fiscalité en disant qu'elles ne servent pas à financer l'État. Or, tout d'abord, il faut rappeler que l'argent de l'assurance emploi est versé au

fonds général du gouvernement et engraisse, d'année en année, les surplus du budget fédéral. Ensuite, les autres cotisations sont versées à des fonds dont la gestion est publique. Finalement, ces cotisations font l'objet d'une obligation légale et viennent financer des services qu'on considère d'ordre public dans la majorité des pays de l'OCDE. Enfin, ces cotisations représentent près de 20 % de la contribution obligatoire des travailleuses et des travailleurs. Pour toutes ces raisons, nous considérons comme primordial d'analyser l'impact de ces cotisations sur la structure du régime fiscal du Québec.

Nous avons aussi inclus dans nos calculs une participation à l'assurance médicaments du Québec, bien que ce ne soit pas tous les salariés qui y participent. D'une part, la loi impose la participation à au moins une assurance médicaments, qu'elle soit privée ou gouvernementale. D'autre part, les assurances privées représentent des coûts similaires, à moins que l'employeur n'assume l'entièreté des cotisations. Nous croyons que l'inclusion de ces cotisations représente un portrait assez représentatif de la réalité et nous réitérons le fait que ces assurances devraient en fait être un service entièrement public.

La première constatation qui ressort du tableau 5.4 est que les cotisations sociales s'appliquent à l'ensemble des salariés, peu importe leur revenu. Ensuite, on remarque que ces cotisations viennent estomper de manière notable la progressivité du régime fiscal. En effet, pour les travailleuses et les travailleurs ayant des salaires entre 15 000 \$ et 50 000 \$, l'ensemble des cotisations représente près de 8 % de leur revenu total. Les salariés et les professionnels gagnant plus de 100 000 \$ par année ne cotisent que pour l'équivalent de 3 % de leur salaire²⁹. Cette régressivité des cotisations sociales s'explique facilement par le fait que les montants assurables ont un maximum, justifiant ainsi un plafonnement des cotisations. Un salarié gagnant 150 000 \$ n'aura pas droit à 55 % de son salaire lorsqu'il sera au chômage, car le montant maximal assurable est de 40 000 \$. Il en va de même pour les congés parentaux et les rentes versées par la RRQ. Cette explication s'avère convaincante dans une logique d'assurance individualisée. Or, il aurait été possible de concevoir ces prestations sociales comme étant des services publics universels avec un financement plus progressif. Par exemple, en Suède, le régime de retraite public complémentaire détache le niveau des prestations du nombre réel d'années cotisées. Chacun contribue selon un pourcentage fixe et chacun reçoit une rente en fonction des 15 meilleures années de travail. La structure des cotisations sociales est le résultat de choix politiques et de consensus sociaux anciens. Elle doit donc être analysée et questionnée.

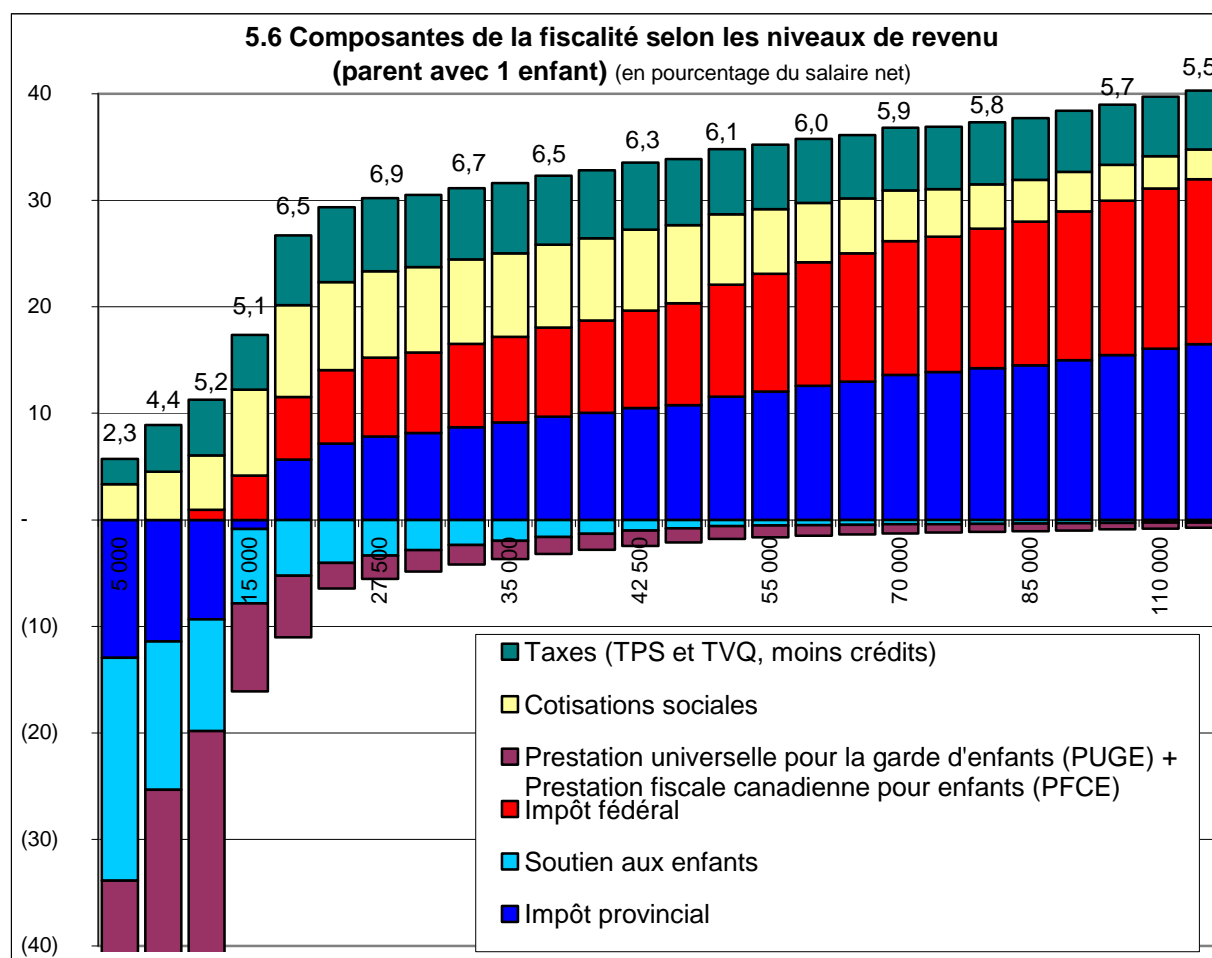
²⁹ Cette tendance à la régressivité des cotisations demeure, même si l'on enlève de l'équation l'assurance médicaments, sauf que cette dernière ne coûte rien pour les salariés gagnant moins de 10 000 \$.



5.5 Les différentes taxes sur la valeur ajoutée

Il est difficile de savoir combien de taxes les gens payent parce qu'il est difficile de savoir comment les gens dépensent leur argent. Pour avancer dans notre analyse, nous devons nous appuyer sur quelques estimations. Sachant que les produits d'alimentation de base, les produits financiers et les dépenses de location d'un logement ne sont pas taxés, nous avons soustrait la portion estimée de ces dépenses du budget soumis à la taxation. Statistique Canada estime que 40 % des dépenses des ménages sont consacrées aux logements et à l'alimentation de base (ce qui exclut restaurants, plats préparés, etc.³⁰). Puis, nous avons utilisé le revenu disponible à la suite des différents impôts, majoré des prestations et crédits fiscaux, pour appliquer la taxe sur 60 % des revenus disponibles de chacun des salariés de notre modèle.

³⁰ Statistique Canada, *Les habitudes de dépenses au Canada*, 2005, 62-202- XIF2004000.



La taxation de la consommation par la TPS et la TVQ vient, tout comme les cotisations sociales, réduire la progressivité du régime fiscal québécois. En effet, à l'exception des salariés gagnant moins de 20 000 \$ qui ont accès à des remboursements de taxes aux deux paliers, la proportion de la contribution à l'État par les taxes diminue à mesure que le revenu augmente. Les salariés de la classe moyenne contribuent par les deux taxes pour l'équivalent de plus de 6,5 % de leur revenu net, tandis que les hauts salariés ne laissent que 5,7 % de leur salaire net en taxes.

5.7 Comment pallier la régressivité des taxes à la consommation

Les taxes à la consommation ont la cote, autant chez les économistes néoclassiques que dans les pays européens. Celles-ci auraient pour vertu de ne pas réduire l'incitation au travail comme le fait l'impôt, qui gruge une partie du salaire – la récompense liée à l'effort et aux heures supplémentaires. Ensuite, les taxes décourageraient la consommation, ce qui laisse plus d'argent aux citoyens pour le consacrer à l'épargne. L'élément le plus stable de l'économie étant la consommation (comparativement aux profits et salaires qui réagissent automatiquement aux conjonctures), les taxes sur cette dernière permettent de stabiliser les rentrées fiscales. Enfin, les taxes n'influencent pas

les coûts de production de nos entreprises et favorisent ainsi leur compétitivité internationale et réduisent l'attrait des produits étrangers qui sont eux aussi taxés. Pour ces raisons et d'autres liées à leur histoire, la majorité des pays d'Europe laissent aux taxes à la consommation une place importante dans la structure de leur régime fiscal. Au Canada, les taxes représentent moins de 25 % des revenus de l'État, alors que la moyenne européenne est de près de 32 %³¹.

Malgré tous leurs avantages et leur popularité, les taxes à la consommation comportent une faiblesse importante : elles sont régressives. Cela parce que les plus pauvres consacrent une plus grande part de leurs revenus à la consommation, n'ayant pas les moyens d'épargner ou d'investir. Deux solutions existent à ce problème. Le gouvernement peut accorder des exemptions de taxes sur les produits qu'il juge essentiels ou accorder un remboursement de taxes aux plus pauvres de la société. Un remboursement de taxes offre de meilleures possibilités de rétablir une certaine progressivité que les exemptions. En effet, bien que les personnes à revenus modestes consacrent une plus grande part de leurs dépenses de consommation à des produits essentiels (nourriture, logement, transport...), il n'en reste pas moins que la majorité des dépenses dans ces secteurs proviennent tout de même des mieux nantis. En 1997, le gouvernement du Québec estimait que 20 % des ménages ayant les revenus les plus élevés achetaient autour de 40 % de tous les vêtements, meubles et services personnels vendus. Ainsi, une exemption de taxes profiterait plus aux mieux nantis et surtout, coûterait plus cher à l'État qu'un remboursement de taxes ciblé.

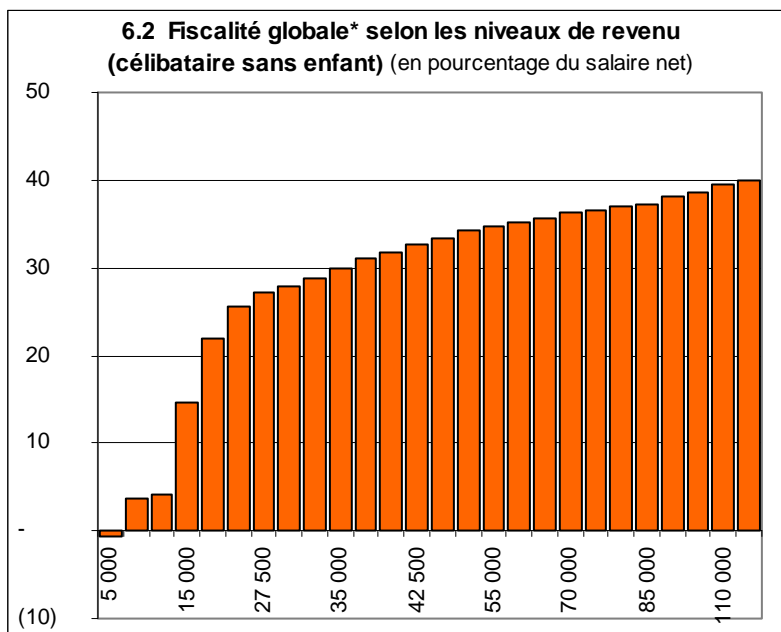
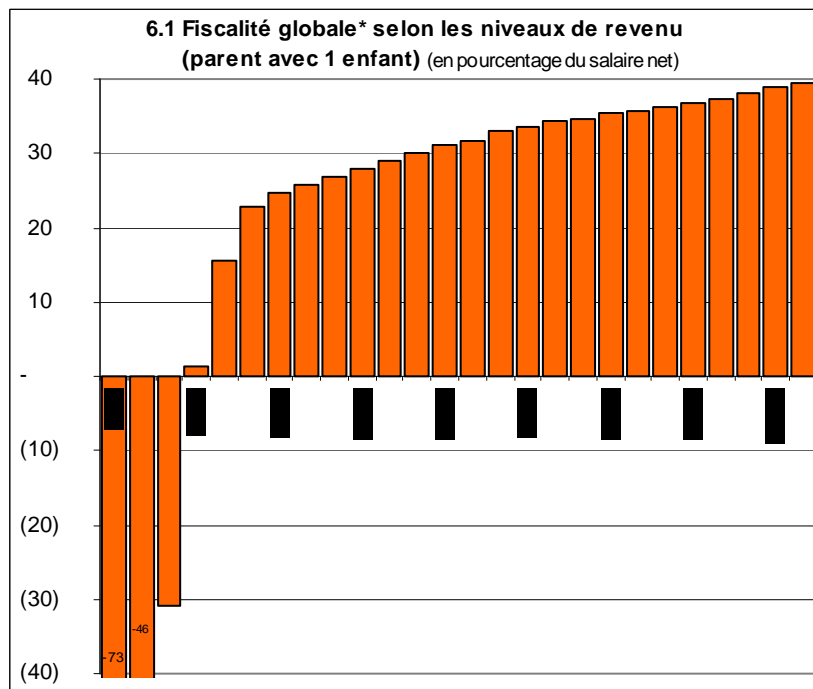
Par contre, pour s'assurer que le remboursement de taxes joue réellement son rôle de redistribution, il faut faire en sorte qu'il soit suffisant et qu'il progresse au même rythme que l'augmentation des prix des produits courants. Cela ne semble pas être le cas pour le remboursement de TVQ. En 1996, le montant maximal pour un parent vivant avec son conjoint était de 153 \$, ce qui équivaut à 192 \$ en dollars de 2007. Or, le montant maximal du remboursement est aujourd'hui de 169 \$. Le principal désavantage du crédit d'impôt s'avère donc être sa dépendance à des décisions politiques pour être ajusté de manière à maintenir son effet progressif, à moins qu'une formule d'ajustement automatique ne soit spécifiée par le gouvernement.

³¹ OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965-2002. Études spéciales : Allègements fiscaux et interprétation des rapports impôts/PIB, L'instauration de la comptabilisation en droits constatés*, Paris, Les éditions de l'OCDE, 2003, p. 85.

6. Répartition du poids global de la fiscalité sur les individus

L'exercice de simulation de la fiscalité globale que nous avons effectué ne nous permet pas, bien sûr, de calculer avec précision les contributions à chacun des types d'impôts, taxes et cotisations. Par contre, il nous offre une estimation suffisamment claire pour en déduire quelques conclusions importantes.

De façon générale, le régime fiscal global du Québec se caractérise, dans le cas des contribuables ayant des enfants, par une importante redistribution fiscale au bas de l'échelle. Par contre, dès que les salaires dépassent les 15 000 \$ – soit ce que gagne une personne travaillant à temps plein au salaire minimum – le taux de contribution fiscale grimpe rapidement. Cette soudaine progressivité s'estompe par contre graduellement une fois que les revenus des citoyens dépassent les 45 000 \$. Le graphique 6.2 qui illustre la



fiscalité globale pour les contribuables célibataires sans enfant affiche globalement la même tendance. La redistribution fiscale chez les bas salariés est beaucoup plus faible étant donné que seule la Prime au travail constitue un impôt négatif, mais les taux d'impôt demeurent bas. De 15 000 à 40 000 \$, le taux d'imposition progresse rapidement. Pour les plus hauts salariés, le taux de contribution fiscale augmente aussi avec le revenu, mais de manière moins prononcée que lorsqu'on observait uniquement l'impôt provincial ou fédéral.

- Les prestations et le crédit d'impôt pour enfants permettent de réduire (et souvent de renverser) les contributions fiscales des contribuables à faible revenu. Cette redistribution se concentre, par contre, fortement dans le bas de l'échelle salariale.
- Les cotisations sociales et les taxes à la consommation (TPS et TVQ) réduisent considérablement la progressivité du régime fiscal global du Québec, et cela, particulièrement pour les contribuables de la classe moyenne.
- Les taxes à la consommation, étant donné leurs avantages économiques, constituent un mode d'imposition à maintenir. D'autant plus qu'il existe des moyens, comme le remboursement ciblé, afin de corriger leur caractère régressif. Par contre, ces moyens doivent être mis en place de façon cohérente et s'ajuster à l'évolution des prix à la consommation.
- L'analyse de la fiscalité ne doit pas se restreindre à la simple étude de l'impôt. Un modèle global est nécessaire afin de comprendre le portrait d'ensemble et les interactions avec les différents modes d'imposition.

7. Des entreprises qui contribuent de moins en moins ?

L'impression que les entreprises contribuent de moins en moins au financement des services publics et programmes sociaux représente un autre facteur important qui concourt à la perte d'allégeance envers notre système fiscal. Un exemple flagrant de cette situation est la récente sortie médiatique sur les entreprises pétrolières qui payent moins d'impôt que la moyenne des entreprises au Canada³². Dans une conjoncture où les prix de l'essence grimpent et viennent gonfler les profits de ces pétrolières, le constat d'un manque à gagner de plus d'un milliard de dollars en impôt pour ces compagnies relève du scandale populaire. Le débat sur l'imposition des compagnies soulève deux grandes questions qui s'opposent. D'abord, est-ce vrai que les entreprises contribuent de moins en moins ? Ensuite, est-ce vrai que les impôts des entreprises nuisent à leur compétitivité internationale et à la croissance économique ? Nous tâcherons de répondre à ces deux questions en apportant quelques faits et analyses nouvelles.

7.1 La « défiscalisation » des entreprises : portrait d'un débat

En mars 2006, Léo-Paul Lauzon, professeur de comptabilité à l'UQAM, publiait une reprise de son étude de 2003 sur le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers. Cette contribution allait relancer le débat et provoquerait une réponse rapide et cinglante de la part de Luc Godbout et de Pierre Fortin, respectivement professeur de fiscalité à l'Université de Sherbrooke et professeur d'économie à l'UQAM. S'accusant mutuellement de manipuler les chiffres, chacun se campa dans sa position initiale et le débat figea devant l'incapacité à s'entendre sur des indicateurs communs. D'un côté, Lauzon et ses collègues arrivaient à une conclusion frappante à l'aide des données des impôts sur le revenu, la taxe sur le capital et les différentes taxes : la contribution fiscale assumée par les entreprises en proportion du PIB était passée de 6,8 % en 1964 à un maigre 1,5 % en 2004, alors que les particuliers n'avaient connu qu'une médiocre diminution de 1,7 point de pourcentage pour s'établir à 9,5 % du PIB en 2004³³. Étant spectaculaire, ce résultat offre le flanc à la critique. Les données ne concernent que la fiscalité provinciale et elles omettent les différentes cotisations sociales obligatoires, dont le fonds du système de santé qui est la contribution patronale la plus importante. La critique principale envers Lauzon et ses collègues vient du fait qu'ils attribuent l'entièreté du poids de l'ancienne taxe de vente fédérale aux entreprises et qu'ils le font ensuite passer entièrement vers les particuliers lors de sa mutation en TPS. Il est vrai qu'avant 1991, la taxe était payée par les entreprises, mais nous savons qu'une bonne partie du poids de cette taxe était refilée aux consommateurs par des augmentations de prix. Ainsi, l'arrivée de la TPS n'aura

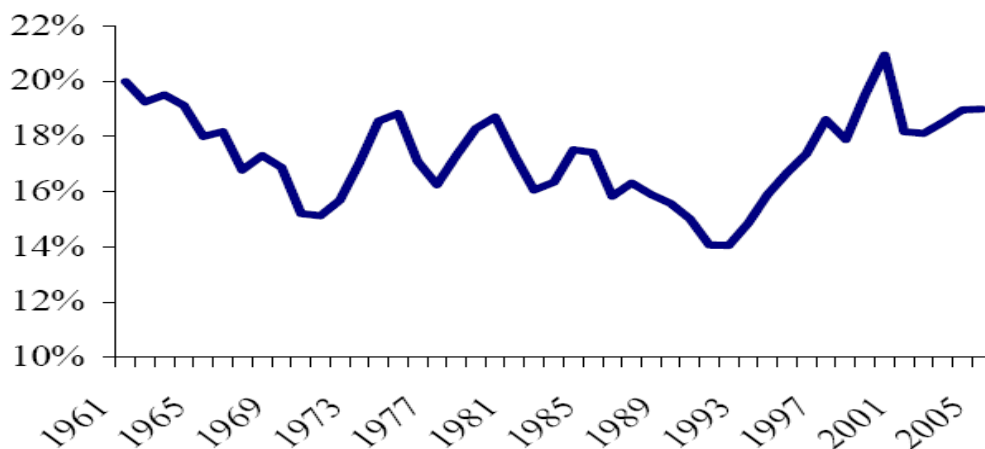
³² Brigitte Alepin et autres, *Nos pétrolières canadiennes payent-elles leur juste part d'impôt ?*, Agora services de fiscalité, 2007, 38 p.

³³ Léo-Paul Lauzon et autres, *L'autre déséquilibre fiscal ; Le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2006, 22 p.

pas changé entièrement les personnes qui assument la taxe de vente, mais tout simplement les modalités de paiement. Ce dernier élément vient remettre sérieusement en question les résultats proposés par Lauzon et ses collègues.

Dans leur réponse aux « mythes populaires » publiée en octobre 2006, Godbout, Fortin et associés vont tenter de démontrer la thèse contraire : la contribution fiscale des entreprises se serait maintenue et aurait même augmenté selon les années de comparaison. Critiquant vertement l'inclusion des taxes à la consommation dans l'analyse de leurs interlocuteurs, Godbout et associés se concentreront sur les contributions directes des employeurs à l'État et aux différents organismes publics (impôt sur le revenu, taxe sur le capital et cotisations sociales). En examinant les données de Statistique Canada, ils arrivent à la conclusion que la part des entreprises dans les contributions fiscales totales n'a diminué d'aucune façon³⁴. Comme on peut le voir au graphique 7.2, que nous leur avons emprunté, la part fluctue selon les cycles économiques, mais la tendance récente est à la hausse (autour de 18 % de la fiscalité totale)

7.2 Ensemble des prélèvements fiscaux fédéraux et provinciaux effectués auprès des entreprises en pourcentage des revenus fiscaux totaux, 1961-2005 – Canada



Or, les données avancées par Godbout et associés n'ont rien d'infaillible non plus. D'abord, le graphique 7.2 présente les chiffres pour l'ensemble du Canada³⁵. Pourtant, nous verrons plus tard que le Québec offre une fiscalité des entreprises inférieure à la moyenne canadienne. Enfin, leur analyse inclut les cotisations salariales comme étant des impôts assumés par les employeurs. Or, à ce sujet, la même théorie économique,

³⁴ Luc Godbout, Pierre Fortin et Suzie St-Cerny, *La défiscalisation des entreprises au Québec est un mythe : Pour aller au-delà de la croyance populaire*, Document de travail 2006/03, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, octobre 2006, 45 p.

³⁵ Ibid., p. 8.

qui explique que l'ancienne taxe payée par les employeurs était refilée aux consommateurs par les prix, démontre que les cotisations salariales des employeurs sont en fait récupérées à moyen terme par ceux-ci à l'aide d'augmentations de salaire plus faibles. Ainsi, les cotisations des employeurs seraient en grande partie assumées par les travailleuses et les travailleurs.

7.3 La pertinence d'imposer les entreprises

Le dernier argument ci-dessus ouvre la porte à une remise en question globale de la contribution des employeurs à la fiscalité. Pourquoi s'acharner à imposer les compagnies puisque, d'une manière ou d'une autre, elles finiront par refiler la facture aux consommateurs par des prix ou des salaires moindres ? De plus, les revenus d'une entreprise ne sont-ils pas tous convertis en revenus de particuliers par les dividendes, les primes salariales ou les revenus des propriétaires ? Ne serait-il pas plus simple et concurrentiel d'imposer uniquement les revenus des particuliers ?

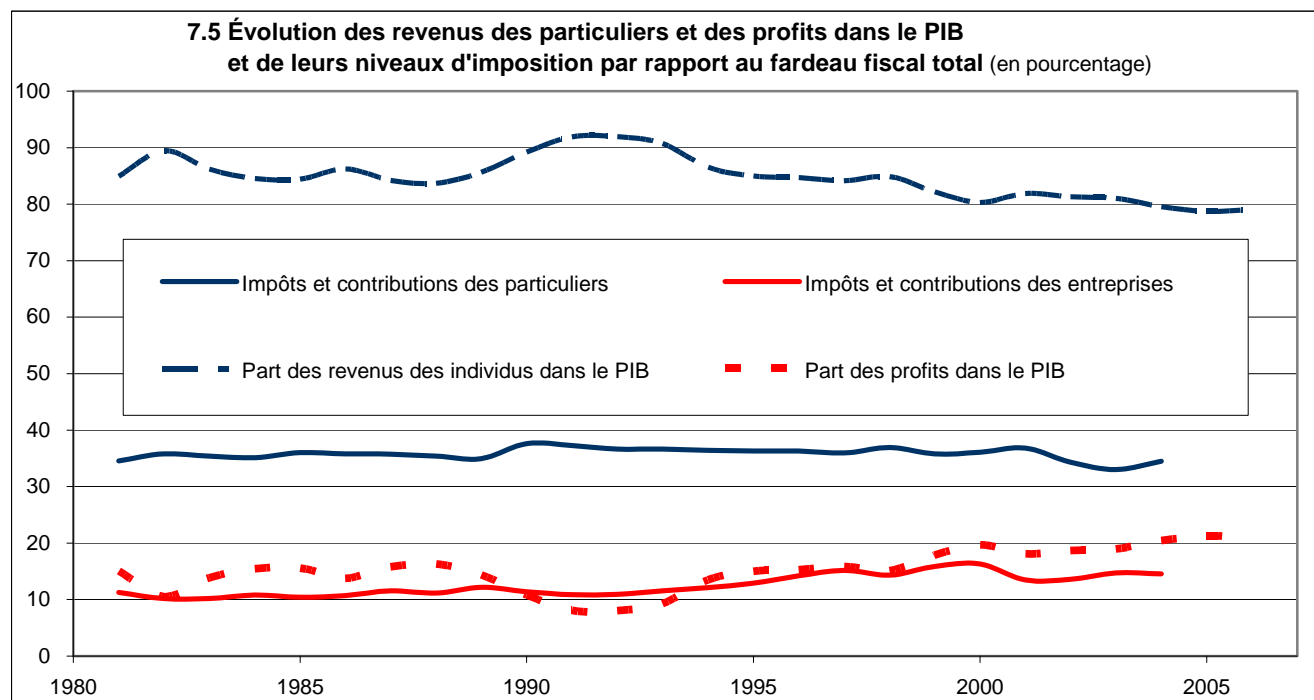
Dans un contexte d'économie fermée, sans échanges internationaux de capitaux ou de produits, ces arguments seraient défendables. Avec l'ouverture des frontières, la croissance des multinationales et les paradis fiscaux, cette logique ne tient aucunement. Ce ne sont pas tous les profits réalisés au Québec qui se matérialisent en revenus de particuliers pour les Québécois. Une part importante de ces profits sont rapatriés dans les pays d'origine des compagnies, disparaissent dans les paradis fiscaux ou sont transférés ailleurs par des stratagèmes de surfacturation à l'intérieur de la compagnie³⁶. Il faut donc, pour s'assurer que l'ensemble des revenus réalisés au Québec est appelé à contribuer aux finances publiques, imposer les profits des entreprises.

7.4 Évolution de la part des profits dans les revenus globaux et de leurs contributions aux finances publiques

La question de l'imposition des profits des entreprises demeure donc centrale et constitue toujours une source de revenus justifiée pour le gouvernement québécois. Nous avons décidé d'examiner l'évolution de la contribution des entreprises en regardant à la fois les données sur l'impôt payé, mais aussi sur la place qu'occupent ces profits dans l'ensemble des revenus. Si l'on observe le graphique 7.5, on remarque que la part des revenus individuels (rémunération du travail et revenus de placements)

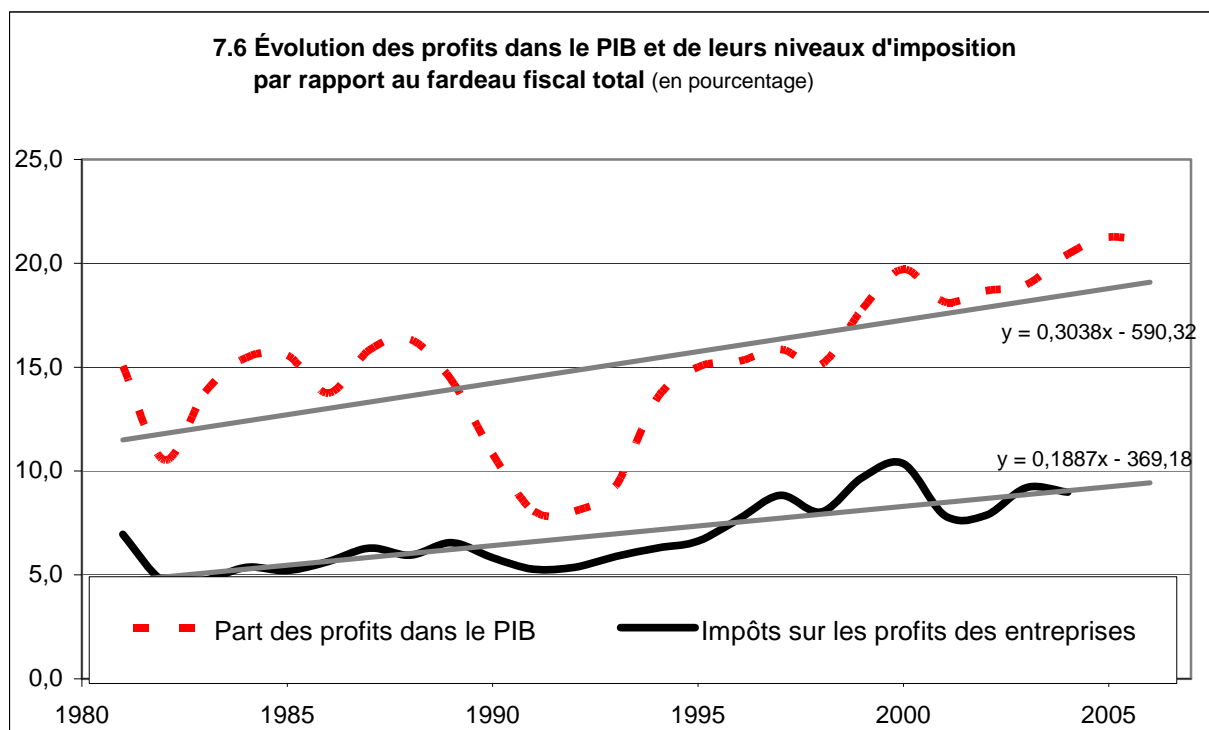
³⁶ Afin d'éviter de faire des profits au Québec et d'être imposée pour cette raison, une multinationale peut forcer sa filiale québécoise à acheter des produits d'une filiale d'un autre pays à un coût beaucoup plus élevé que le prix normal. Ainsi, les bénéfices qu'aurait faits la filiale québécoise sont reportés dans un autre pays plus clément envers les profits. Rare occasion où une compagnie se fait prendre à ce jeu : Merck Frosst Canada aurait vendu à rabais le brevet du médicament Singulair, développé à Kirkland dans l'ouest de Montréal, à une de ses filiales aux Barbades. Comme les profits de la vente de ce médicament s'effectuent maintenant aux Barbades, la compagnie ne paye pas d'impôt au Canada. Pourtant, ce produit avait été développé à l'aide des crédits d'impôt québécois. Revenu Canada réclame 2 milliards de dollars en impôts impayés à la compagnie.

occupe une place de moins en moins importante dans le PIB. Pourtant, la contribution des particuliers à l'impôt et aux cotisations sociales (sans compter les taxes à la consommation) demeure relativement stable, malgré la légère diminution des dernières années³⁷. Pour leur part, la proportion des profits dans le PIB et la contribution des entreprises au fisc semblent connaître une progression similaire. Dans cette estimation, nous avons utilisé l'ensemble des contributions patronales telles que l'impôt sur les profits, la taxe sur le capital et les cotisations salariales.



Si l'on observe uniquement l'imposition de profits des entreprises, nous remarquons que ce dernier facteur a progressé dans les dernières années, mais à un rythme qui est inférieur à la progression des profits. Les entreprises contribueraient plus à la caisse d'État, non pas parce qu'elles sont imposées plus lourdement, mais parce qu'elles ont réalisé des profits plus importants dans les 10 dernières années.

³⁷ Ces données proviennent de Statistique Canada, CAmsim, Tableaux 384-00073, 384-00063 et 380-0016. Les calculs sont de l'auteur.



Si l'on regarde les chiffres rapportés par l'OCDE dans sa publication annuelle sur les finances publiques de ses pays membres, la contribution des entreprises quant à l'ensemble des finances publiques a légèrement diminué depuis les dernières décennies³⁸.

³⁸ OCDE, *Statistiques des recettes publiques 1965-2005. Étude spéciale : Impôts versés sur les transferts sociaux*, Édition 2006, Paris, Les éditions de l'OCDE, 2006b, p. 275.

7.7 Impôts sur les bénéfices des sociétés en pourcentage du total des recettes fiscales³⁹

1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2003	2004	
14.9	11.3	13.6	11.6	8.2	7.0	8.2	12.2	9.5	10.3	Canada
										Mexique
16.4	13.2	11.4	10.8	7.5	8.9	10.3	8.7	7.9	8.7	Etats-Unis
16.3	17.0	12.4	12.2	9.4	14.1	14.8	20.2	16.7	18.2	Australie
22.2	26.3	20.6	21.8	21.0	22.4	15.9	13.8	13.0	14.2	Japon
		8.9	11.0	11.4	13.5	12.3	14.1	15.3	14.3	Corée
20.7	17.8	11.8	7.8	8.3	6.5	11.9	12.4	13.6	15.5	Nouvelle-Zélande
5.4	4.4	4.3	3.5	3.5	3.6	3.5	4.8	5.1	5.4	Autriche
6.2	7.2	7.4	5.1	5.5	5.6	6.2	8.0	7.5	8.0	Belgique
						12.2	9.8	12.3	12.4	République tchèque
4.5	2.6	3.1	3.2	4.8	3.7	4.8	6.6	6.0	6.5	Danemark ¹
8.1	5.3	4.7	3.4	3.4	4.5	5.0	12.5	7.7	8.1	Finlande
5.3	6.3	5.2	5.1	4.5	5.3	4.9	6.9	5.7	6.3	France ¹
7.8	5.7	4.4	5.5	6.1	4.8	2.8	4.8	3.5	4.5	Allemagne
1.8	1.6	3.4	3.8	2.7	5.5	6.3	12.1	8.9	9.4	Grèce
						4.5	5.7	5.8	5.8	Hongrie
1.8	2.0	2.6	2.5	3.1	2.8	3.0	3.7	3.9	3.3	Islande
9.1	8.8	4.8	4.5	3.2	5.0	8.5	11.7	12.9	11.9	Irlande
6.9	6.5	6.3	7.8	9.2	10.0	8.7	6.9	6.6	6.9	Italie
11.0	19.3	15.6	16.2	17.7	15.8	17.7	17.8	19.3	15.3	Luxembourg
8.1	6.7	7.7	6.6	7.0	7.5	7.5	10.1	7.6	8.2	Pays-Bas
3.8	3.3	2.9	13.3	17.2	9.0	9.2	20.8	18.7	22.6	Norvège ¹
						7.7	7.6	5.3	5.8	Pologne
					8.0	7.5	11.4	8.3	8.3	Portugal
							8.3	8.9	8.1	République slovaque ¹
9.2	8.2	6.9	5.1	5.2	8.8	5.4	8.9	9.0	9.8	Espagne ¹
6.1	4.4	4.3	2.5	3.5	3.1	5.8	7.5	5.0	6.3	Suède
7.7	8.2	8.5	6.4	6.8	7.6	6.6	9.0	8.5	8.6	Suisse
4.8	6.4	5.1	4.1	9.5	6.7	6.7	7.3	8.0	7.3	Turquie
4.4	8.7	6.2	8.4	12.6	9.9	8.0	9.8	7.9	8.1	Royaume-Uni
										Moyenne non pondérée:
8.8	8.8	7.6	7.6	8.0	8.0	8.1	10.1	9.3	9.6	OCDE Total
15.6	12.2	12.5	11.2	7.9	8.0	9.2	10.5	8.7	9.5	OCDE Amérique
19.7	20.4	13.4	13.2	12.5	14.1	13.7	15.1	14.7	15.6	OCDE Pacifique
6.2	6.4	5.8	5.9	7.0	6.7	6.9	9.2	8.4	8.6	OCDE Europe
6.7	6.8	6.0	5.8	6.4	6.7	7.0	9.0	8.1	8.2	UE 19
6.7	6.8	6.0	5.8	6.4	6.7	6.8	9.3	8.1	8.2	UE 15

7.8 Diminution de la contribution des entreprises annoncée : abolition de la taxe sur le capital

Il faut par contre prévoir une diminution de la contribution des entreprises au financement de l'État québécois à la suite de l'annonce de l'abolition totale de la taxe sur le capital d'ici 2012. Cette taxe rapportait en 2004 plus de 1,5 milliard de dollars à l'État. Cette taxe, qui avait été une façon d'assurer des revenus stables au gouvernement et qui avait été un compromis des représentants patronaux qui demandaient un faible taux d'imposition des profits, est aujourd'hui huée sur toutes les tribunes. Elle pénaliserait considérablement l'investissement en le taxant même s'il ne génère pas encore de profits.

Si une ponction de un demi de un pour cent sur le rendement d'un investissement joue dans la capacité des entreprises de rentabiliser leurs activités, cela est inquiétant quant

³⁹ Ibid., p. 251.

aux compétences de nos gestionnaires. Notons que le rendement normal des investissements se situe entre 5 et 15 %. De plus, il serait hypocrite d'attribuer le retard de productivité du Québec au fait que notre système d'imposition décourage les investissements. Pendant toutes les années 90, les entreprises québécoises ont joui d'un avantage compétitif artificiel provenant d'un dollar canadien bas. Or, pendant cette période, plusieurs entrepreneurs à courte vision ont récolté les avantages de la conjoncture sans investir convenablement afin de prévoir d'éventuels contrecoups.

Ensuite, le gouvernement du Québec avait mis en place un excellent système pour encourager et récompenser l'investissement. Un crédit de taxe de 5, puis 10 % était attribué à toute entreprise qui investissait dans son équipement productif. Ce crédit était suffisant pour annuler complètement les paiements de taxe sur le capital pour une entreprise qui investissait au Québec. Les compagnies investisseuses étaient récompensées, alors que celles qui traînaient de la patte se voyaient punies par l'imposition de la taxe au complet. Avec l'abolition de la taxe pour l'ensemble des compagnies, cette mesure incitative vient de disparaître.

Selon une estimation menée par Revenu Québec, la diminution de la taxe sur le capital serait la baisse d'impôt la plus rentable économiquement à long terme. Ainsi, chaque baisse de 1 \$ de la taxe sur le capital rapporterait 1,33 \$ de plus à l'économie à long terme. Ceci serait nettement supérieur aux 0,63 \$ et 0,57 \$ supplémentaires provenant d'une réduction similaire de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des entreprises.

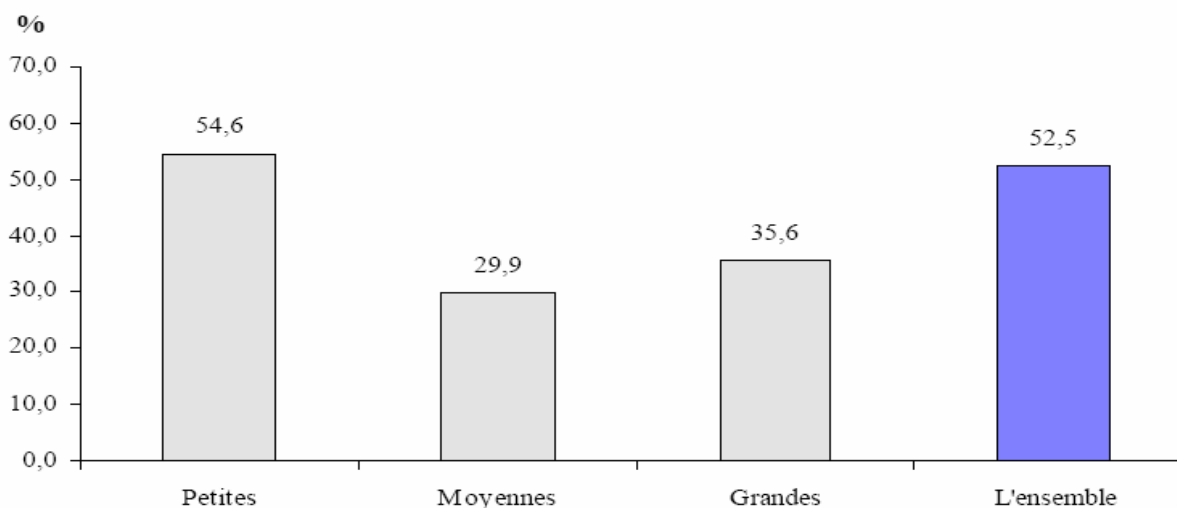
Si le consensus semble s'opérer autour de la nécessité d'abolir la taxe sur le capital, la plupart des acteurs sociaux exigent que cette diminution soit compensée par une augmentation de la contribution des entreprises à d'autres niveaux. Il faut aussi s'assurer que cette compensation, en supposant qu'elle s'effectue par une augmentation du taux d'impôt sur les profits, est suffisante pour garantir un financement adéquat de l'État, même en temps de ralentissement économique lorsque les profits sont bas.

7.9 Peu d'entreprises qui payent de l'impôt

Si le 40 % de contribuables qui ne payent pas d'impôt alarme l'opinion publique, le fait que 52 % des entreprises déclarantes ne payent aucun impôt devrait soulever encore plus la révolte populaire ! Au regard du graphique 7.10, nous remarquons que plus de 54 % des petites entreprises ne payent aucun impôt sur le revenu, donc ne génèrent officiellement aucun revenu imposable⁴⁰.

⁴⁰ Ministère des Finances et ministère du Revenu du Québec, *Statistiques fiscales des sociétés : année d'imposition 2001*, Gouvernement du Québec, 2005, p. 20.

7.10 Proportion des déclarations non imposées selon la taille de l'entreprise⁴¹



Cette part est de 30 % dans les moyennes entreprises et remonte à 35,6 % dans les grandes entreprises. La forte proportion d'exemptions d'impôt chez le premier groupe s'explique facilement par la plus grande vulnérabilité des petites entreprises, mais aussi par leur plus grande capacité à effectuer une comptabilité créative (le dépanneur du coin qui n'entre pas dans la caisse toutes les opérations, l'entrepreneur qui verse un salaire à son conjoint, les voitures de compagnie et surtout la non-obligation d'ouvrir les livres au public). L'évitement dans les grandes entreprises reflète-t-il leur capacité d'engager de meilleurs avocats fiscalistes ? Outre ces spéculations insolentes, il n'en reste pas moins que ce faible pourcentage d'entreprises qui payent de l'impôt mériterait de faire l'objet d'une analyse plus minutieuse de la part de Revenu Québec.

7.11 Le taux d'imposition du Québec nuit à sa compétitivité internationale !

L'autre épouvantail qu'on agite à répétition lorsqu'on veut dénigrer le système fiscal québécois est sa supposée non-compétitivité. Il est clair que l'impôt ne constitue qu'un élément parmi un large ensemble de considérations qui influencent la rentabilité des entreprises et leur volonté de s'installer ou non dans un pays. Le niveau de rémunération, les coûts des intrants et de l'énergie, la qualification de la main-d'œuvre ou l'accès à un large marché constituent autant de facteurs primordiaux analysés par les entreprises avant de mettre le pied dans un coin de pays. Plusieurs analyses globales de la compétitivité des destinations d'investissement existent. Regardons comment se classe le Québec à ce niveau.

Chaque année, la firme multinationale KPMG, qui se spécialise dans la fiscalité et les conseils d'affaires, examine les coûts de production associés à plusieurs industries dans différentes villes du monde. Ce Competitive Alternatives Report constitue une

⁴¹ Ministère des Finances et ministère du Revenu du Québec, *Statistiques fiscales des sociétés : année d'imposition 2001*, Gouvernement du Québec, 2005, p. 13.

référence en la matière, particulièrement parce qu'il se penche sur une analyse des coûts pour les entreprises et non sur une recension des grands indicateurs généraux de l'économie⁴². Selon leur analyse des coûts de production dans 12 pays, le Canada se situerait au deuxième rang en termes d'avantage compétitif, devancé seul par Singapour. La firme KPMG avait prévu la hausse du dollar canadien et a estimé que même s'il atteignait la parité avec le billet vert, le Canada maintiendrait un léger avantage sur les États-Unis⁴³. Dans la comparaison des grandes villes, Montréal arrive au premier rang des villes d'Amérique du Nord⁴⁴. Des pays comme la France, l'Italie et le Canada, qui ont un niveau d'imposition beaucoup plus haut que celui des États-Unis, demeurent tout de même plus compétitifs. Cela s'explique en bonne partie par de plus faibles coûts des avantages sociaux non obligatoires reliés au caractère public des assurances maladie dans ces pays.

EXHIBIT 3.4 – AEROSPACE									
Aircraft Parts Manufacturing – Costs, by Major Component, US \$'000									
	Europe					North America		Asia Pacific	
	France	Germany	Italy	Netherlands	UK	Canada	US	Japan	Singapore
Revenues	12,950	12,950	12,950	12,950	12,950	12,950	12,950	12,950	12,950
Costs									
– Salaries & Wages	3,012	4,208	2,993	3,497	3,474	3,518	3,730	4,924	2,169
– Statutory Benefits	1,232	1,049	870	459	445	285	375	898	256
– Other Benefits	550	1,015	752	1,239	1,278	743	1,140	566	324
– Total Labor & Benefits	4,793	6,271	4,614	5,196	5,197	4,546	5,245	6,389	2,748
– Transportation	394	373	653	428	398	540	836	557	189
– Utilities	213	332	303	276	209	214	259	388	257
– Interest & Depreciation	1,141	1,493	1,073	1,206	1,251	1,028	1,122	1,408	843
– Non-income Taxes	260	172	169	(34)	327	265	207	345	66
– Location-insensitive Costs	3,856	3,856	3,856	3,856	3,856	3,856	3,856	3,856	3,856
Profit Before Income Tax	2,293	453	2,281	2,021	1,714	2,501	1,424	6	4,991
– Income Taxes ¹	738	310	1,031	600	492	799	497	105	976
Effective Rate	32.2%	n/a	45.2%	29.7%	28.7%	31.9%	34.9%	n/a	19.6%
After-tax Profit	1,555	144	1,250	1,421	1,223	1,702	926	(99)	4,015
Total Annual Costs	11,394	12,806	11,700	11,528	11,728	11,248	12,024	13,049	8,935
Index (US=100.0)	94.8	106.5	97.3	95.9	97.5	93.5	100.0	108.5	74.3
Rank	3	8	5	4	6	2	7	9	1

¹ Income taxes may be either positive or negative, irrespective of whether profit before income tax is positive or negative, due to the impact of specific expense deduction rules, minimum taxes, and refundable income tax credits. Effective tax rates are not shown where results are not meaningful because of low profitability.

Dans le palmarès de KPMG, le Canada arrive devant les États-Unis dans l'ensemble des secteurs étudiés.

Un autre palmarès de la compétitivité accorde une moins bonne note au Canada, mais démontre que le lien entre forte fiscalité et compétitivité n'a rien de linéaire. En effet, le

⁴² KPMG LLP, *Competitive Alternatives. KPMG'S Guide to International Business Costs*, 2006 Edition, KPMG LLP, 2006, 80 p.

⁴³ Ibid., p. 7.

⁴⁴ Ibid., p. 44.

palmarès compilé par le Forum économique mondial, un rassemblement annuel des grandes entreprises et des penseurs du néolibéralisme, donne l'avance à un bon nombre de pays dont le fardeau fiscal dépasse de beaucoup celui du Canada. Les pays scandinaves, dont le fardeau fiscal se situe entre 40 et 50 %, arrivent pour la plupart dans le « Top 5 » des pays les plus compétitifs. Selon le Forum économique mondial :

Les pays nordiques sont la preuve que des institutions transparentes et une bonne gestion macroéconomique, jumelées à un système d'éducation de première classe et une volonté de se concentrer sur l'innovation et la technologie, constituent une stratégie efficace de développement de la compétitivité pour de petites économies développées ⁴⁵.

Ces pays récoltent beaucoup d'argent par la fiscalité, mais le réinvestissent dans la communauté avec « un plus ».

7.12 Indice de compétitivité globale selon le World Economic Forum, 2006

Country/Economy	GCI 2006 Rank	GCI 2006 Score	GCI 2005 Rank
Switzerland	1	5.81	4
Finland	2	5.76	2
Sweden	3	5.74	7
Denmark	4	5.70	3
Singapore	5	5.63	5
United States	6	5.61	1
Japan	7	5.60	10
Germany	8	5.58	6
Netherlands	9	5.56	11
United Kingdom	10	5.54	9
Hong Kong SAR	11	5.46	14
Norway	12	5.42	17
Taiwan, China	13	5.41	8
Iceland	14	5.40	16
Israel	15	5.38	23
Canada	16	5.37	13
Austria	17	5.32	15
France	18	5.31	12
Australia	19	5.29	18
Belgium	20	5.27	20

⁴⁵ World Economic Forum, The Global Competitive Index: Executive Summary, 2006, 16 p. (traduction de l'auteur).

Le Canada arrive au 16^e rang du classement. Son retard s'explique par son mauvais résultat dans le domaine des conditions macroéconomiques. Le niveau d'endettement public, l'évolution du taux de change, la trop grande dépendance envers le marché américain de pair avec l'imposition élevée nuiraient à la compétitivité du Canada selon le rapport.

Une dernière étude effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le compte d'Investissement Québec en arrive même à la conclusion que les taux d'imposition des revenus d'entreprises sont « [...] les plus bas en Amérique du Nord⁴⁶ ».

7.13 Comparaison des taux d'imposition des sociétés manufacturières, 2006 (Taux effectif en pourcentage des revenus)

	Base fédérale ¹	Province/ État	Ville/ Certains États	TOTAL	Hors de la ville de référence
Québec	22,12	9,90 ⁷	--	32,02	--
Ontario	22,12	12,00	--	34,12	--
Colombie-Britannique	22,12	12,00	--	34,12	--
Californie	31,91	8,84	--	40,75	--
Caroline du Nord	32,59	6,90	--	39,49	--
Illinois	31,47	7,30	--	38,77	--
Massachusetts	31,68	9,50 ²	--	41,18	--
Michigan	32,97	1,90	1,00 ³	35,87	35,20
New York	27,96	7,50 ⁴	10,13 ⁵	45,59	38,90
Pennsylvanie	28,35	9,99	6,50 ⁶	44,84	40,55
Washington	33,95	--	--	33,95	--

1. Au Canada, le taux d'imposition fédéral est de 13,12 % pour les sociétés privées sous contrôle canadien ayant un revenu imposable de moins de 300 000 \$ CA. Des taux réduits sont également applicables dans certaines provinces pour les petites entreprises. Aux États-Unis, le taux général de 35 % est variable selon le revenu de l'entreprise. Pour les sociétés manufacturières américaines une déduction correspondant à 3 % du profit relié aux activités de productions ou du revenu imposable est disponible à partir de 2005, ce qui se traduit par une réduction du taux effectif de 1,05 %.

2. Le taux inclut une surtaxe de 14 %. Par ailleurs, au taux de 9,5 % doit s'ajouter une taxe sur le capital de la société calculée au taux de 0,26 %.

3. Plusieurs villes de l'état du Michigan imposent un impôt sur le revenu qui est généralement de 1 %. Cependant, les villes de Saginaw, Grand Rapids et Highland Park imposent respectivement des taux de 1,5 %, 1,3 % et 2 %.

4. Les sociétés sont assujetties à un impôt correspondant à 7,5 % du plus élevé de quatre montants de base.

5. Ville de New York. Une surtaxe de 17 %, appliquée sur la taxe de l'état (7,5 %) pour la zone métropolitaine de New York, a été ajoutée au taux de 8,85 %. Les trois taux peuvent ne pas s'appliquer à toutes les sociétés.

6. Ville de Philadelphie. Une taxe sur le revenu brut au taux de 0,1665 % doit être calculée en sus de l'impôt sur le revenu.

7. 2006.

⁴⁶ Raymond Chabot Grant Thornton, *La fiscalité au Québec : des mesures favorables à l'investissement 2006*, Montréal, Investissement Québec, 2006, p. 9.

7.14 Des entreprises loin d'être surimposées

Notre contribution n'aura sans doute pas réussi à trancher le débat qui divise les analystes et les polémistes au sujet de la contribution des entreprises au financement des services et programmes gouvernementaux. Pouvons-nous réellement inclure les cotisations salariales dans le calcul de leur contribution ? Dans l'analyse de l'impôt des particuliers, nous avons inclus les transferts. Ne devrions-nous pas poser un regard plus profond sur les nombreuses subventions et aides du gouvernement envers les entreprises ? Combien de millions échappent au fisc grâce aux paradis fiscaux ? Quelles sont les raisons qui expliquent que 52 % des entreprises échappent à l'impôt ? Toutes ces questions importantes restent en suspens. Par contre, l'analyse globale que nous avons faite nous permet de tirer deux conclusions importantes qui viennent apaiser les rumeurs qui courent trop souvent au sujet de l'impôt des entreprises :

- D'abord, la contribution globale des entreprises au fisc n'a ni diminué ni augmenté de manière importante depuis les années 1980. La part de la contribution des entreprises dans les entrées fiscales générales a légèrement augmenté, mais à un rythme inférieur à la croissance de la part des profits d'entreprises dans le PIB total. Ceci contraste avec la rémunération et les revenus de placement personnels dont l'importance dans le PIB décline, mais dont la contribution aux impôts demeure de proportion constante.
- Le taux d'impôt sur les profits en vigueur au Québec est parmi les plus bas en Amérique du Nord. De plus, si l'on considère les fiscalités québécoise et canadienne avec l'ensemble des autres éléments qui favorisent la compétitivité d'une économie, nous remarquons, comme l'attestent plusieurs études internationales orientées vers les gens d'affaires, que nous nous classons parmi les plus compétitifs.

Quelques épouvantails mis au grenier, peut-être serons-nous en mesure d'approfondir notre réflexion sur les manières de concilier les objectifs afin d'assurer une juste contribution des entreprises, tout en leur offrant des bases solides pour réussir à conquérir le monde et à créer de bons emplois pour les travailleuses et les travailleurs du Québec. À ce sujet, nous aurions sans doute beaucoup à apprendre des pays scandinaves qui, pour survivre dans un monde de concurrence, ont misé sur l'éducation, la qualité, l'innovation et le développement technologique.

8. La fiscalité verte : la taxation au service du développement durable

Devant la difficulté de changer les comportements des entreprises et souvent des consommateurs pour une manière plus écologique de produire et de consommer, plusieurs sont à la recherche d'outils efficaces. La fiscalité verte est apparue, dans les dernières décennies, comme une alternative intéressante qui permet aux gouvernements d'intervenir efficacement en faveur du développement durable. Consciente de l'urgence d'agir pour protéger l'environnement, la CSQ doit explorer cet outil et évaluer les perspectives et applications probables au Québec. Dans cette section, nous exposerons rapidement les principes de la fiscalité verte et nous dresserons le portrait de quelques exemples précis d'application.

8.1 La fiscalité verte : mode d'emploi

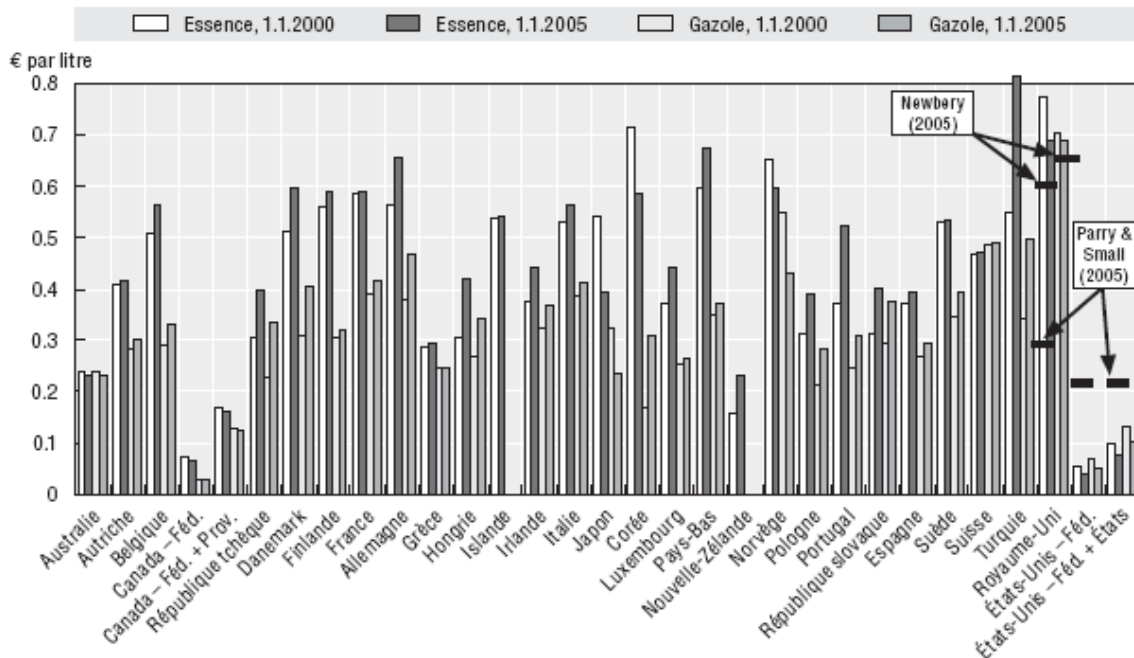
La fiscalité verte regroupe un ensemble de taxes et d'impôts qui a pour but direct d'influencer les comportements de manière à les rendre plus écologiques. Il peut s'agir de taxes qui visent à augmenter le prix d'un produit polluant et, ainsi, d'en décourager ou d'en réduire l'usage. Certaines taxes servent par contre à assurer le financement des services liés à la réparation de dommages environnementaux causés par le produit taxé ou à la gestion écologique de sa « fin de vie ». D'autres taxes visent à encourager ou à décourager les entreprises d'utiliser des processus de production qui peuvent être écologiques ou polluants. Dans certains cas, les recettes de ces taxes peuvent servir à des fins spécifiques directement reliées à l'objet taxé ou pour répondre à une autre mission écologique (une taxe verte sur les carburants qui sert à financer le transport en commun).

8.2 Des exemples de taxes vertes

8.2.1 Taxes ayant pour but de limiter la consommation

Taxe sur l'essence : La taxe sur l'essence et les autres carburants est la plus ancienne et la plus répandue des taxes vertes. Bien qu'elle ait souvent été mise en place pour des raisons budgétaires, son impact sur la réduction de la consommation en fait une taxe verte involontaire. Dans la plupart des cas, les revenus de cette taxe servent à financer la construction et la réfection des routes. On peut remarquer, au graphique 8.2.2, que le Canada et les États-Unis se retrouvent parmi les pays où la taxe sur les carburants est la moins élevée.

8.2.2 Taux de taxes sur l'essence et le gazole dans les pays membres de l'OCDE, 2001 et 2005 (En centime d'euro par litre)⁴⁷



Dans certains pays, le taux de taxation des carburants diffère selon la teneur en polluants contenus dans les différents types d'essence. En Angleterre, une différence de 9 centimes d'euro était appliquée à l'essence contenant plus de 50 mg de soufre par kilogramme. À la suite de cette différenciation dans la taxation, l'essence à forte teneur en soufre a disparu totalement du marché après 1999⁴⁸.

En plus de décourager la consommation d'essence, il est possible d'ajouter une valeur environnementale supplémentaire à cette taxe en dirigeant ses revenus vers des activités écologiques. Ces revenus peuvent servir à financer les services de transport en commun ou l'installation de pistes cyclables :

- Taxe sur l'immatriculation de véhicules énergivores : Afin de décourager l'achat de véhicules à forte consommation de carburant, plusieurs pays imposent une surtaxe sur les immatriculations des véhicules à forte cylindrée. En Norvège, la taxe sur les immatriculations sera ajustée selon le poids du véhicule, sa cylindrée et la puissance du véhicule⁴⁹. Dans plusieurs pays, cette surtaxe est redirigée vers le financement du transport en commun.

⁴⁷ Ibid., p. 32.

⁴⁸ OCDE, *L'économie politique des taxes liées à l'environnement*, Paris, Les éditions de l'OCDE, 2006a, p. 37.

⁴⁹ Ibid., p. 38.

- Taxe sur le captage d'eau : Dans plusieurs pays, le gouvernement local ou national impose une taxe ou une redevance sur le captage de l'eau souterraine. Cette mesure vise à décourager l'utilisation massive d'eau souterraine par les entreprises. Au Québec, une redevance de ce type a été instaurée récemment. Les revenus de cette redevance devaient servir à alimenter un « fonds vert », mais ils semblent pour l'instant être utilisés comme une source de revenus fiscaux normaux.
- Taxe sur les sacs en plastique : L'Irlande a été la première à imposer une taxe sur les sacs en plastique. Cette taxe, qui équivaut à environ 20 cents par sac, a pour objectif de décourager leur utilisation. Depuis son instauration, cette taxe a eu un effet impressionnant et aurait réduit de 90 % la consommation de sacs jetables. De plus, cette dernière génère des revenus annuels de plus de 13 millions d'euros qui sont versés à un fonds vert qui contribue à la gestion écologique des déchets et d'autres initiatives environnementales⁵⁰.

8.2.3 Taxes visant à « internaliser » les coûts environnementaux liés à la consommation et à l'élimination d'un produit

Dans plusieurs cas, les taxes vertes servent à faire payer au consommateur le prix équivalant aux coûts des services nécessaires pour réparer les dommages environnementaux d'un produit ou visent à financer la gestion responsable de son élimination ou de sa récupération. Elles cherchent à inclure dans le prix d'achat d'un produit les coûts environnementaux qui lui sont liés :

- Taxe sur les pneus : En plus de décourager l'utilisation abusive des pneus, la taxe sert à assurer le financement d'un service efficace de récupération et d'élimination des pneus usés.
- Taxe sur les déchets : En plus d'inciter à réduire le volume des déchets et d'encourager au recyclage, la taxe sur les déchets finance les services d'élimination et de récupération des déchets.

8.2.4 Taxes visant à décourager l'utilisation de procédés de production polluants

- Taxe sur les émissions de CO₂ : Afin d'encourager les entreprises à modifier leurs procédés de production et à adopter des technologies vertes, le gouvernement peut tout simplement imposer un coût à la pollution. Le Danemark, qui a instauré une telle taxe, a décidé de la jumeler à un programme de subventions destiné à aider les compagnies qui souhaitent adopter de nouvelles technologies moins polluantes. Cette double motivation, à la fois par le bâton et par la carotte, permet une meilleure participation des entreprises. L'ensemble des revenus de cette taxe sur le CO₂ est réinvesti dans l'amélioration des entreprises. Cela rend plus facile

⁵⁰ Ibid., p. 131.

l'acceptation de cette taxe, car elle n'apparaît pas comme un fardeau fiscal supplémentaire sur l'industrie⁵¹.

8.3 Les limites à l'efficacité de la fiscalité verte

Bien que porteuse d'espoirs importants, la fiscalité verte ne représente pas une panacée pour l'ensemble des problèmes environnementaux. Son efficacité en termes d'effet direct sur l'environnement n'est pas toujours gagnée d'avance et peut souvent être moindre que les autres outils d'intervention pour l'écologie dont dispose l'État. La réglementation et les sanctions demeurent souvent des armes bien plus efficaces que la taxation verte.

8.3.1 Efficacité environnementale limitée

Une première limite à l'efficacité de la fiscalité verte est qu'il faut souvent que le montant de la taxe soit très élevé afin que l'effet sur la réduction de la consommation soit notable. Par exemple, dans le cas de l'essence, selon les calculs de l'OCDE, une augmentation de 10 % du prix de l'essence (soit 10 cents de taxe aux prix actuels) ne ferait réduire sa consommation que de 1 à 3 %. Cet effet est plus significatif à long terme étant donné que les gens modifient leur choix de voiture ou de moyen de transport. À long terme, une augmentation de 10 % entraînerait une diminution d'environ 4 % de la consommation d'essence⁵². Or, les gouvernements se frapperaient rapidement à une forte résistance populaire et à des problèmes d'équité s'ils voulaient réduire la consommation d'essence de manière significative⁵³.

Ensuite, dans certaines situations, il est plus rentable économiquement pour une entreprise ou un consommateur d'absorber la taxe que de modifier un comportement néfaste pour l'environnement. Cet effet nul de la taxe sur l'environnement est renforcé si, en plus, les revenus de cette taxe verte ne sont même pas utilisés à des fins environnementales. Ainsi, une taxe sur l'utilisation d'eau qui ne serait pas significative n'aurait aucun impact sur les comportements des entreprises. De plus, si les revenus ne financent pas des projets de développement durable, cette taxe se voit reléguée au rang de taxe normale.

Pour s'assurer du succès d'une taxe verte dans le domaine environnemental, il faut qu'elle ait un effet dissuasif suffisant ou que les revenus qu'elle générera soient réinvestis dans des projets écologiques.

⁵¹ Ibid., p. 185.

⁵² Ibid., p. 52.

⁵³ Rappelons que le Canada dépasse actuellement les objectifs d'émission de CO₂ fixés par le protocole de Kyoto de plus de 34 %. Si l'on voulait réduire de 34 % la consommation d'essence, il faudrait donc imposer une taxe de plus de 80 %.

8.3.2 Des taxes pas toujours équitables

Pour influencer les comportements, la taxe verte doit être suffisamment élevée, ce qui fait qu'elle peut parfois être particulièrement lourde à porter pour les citoyens les plus pauvres de la société. Par exemple, malgré la variété de grosseur et de luxe des automobiles, la consommation d'essence ne diffère pas beaucoup plus que du simple au double. Ainsi, les plus pauvres, même s'ils adoptent les véhicules les plus économiques, se voient aussi touchés dans une proportion similaire par la taxe verte que leurs concitoyens les plus favorisés. De plus, les solutions de rechange (dans ce cas : voiture hybride ou résidence au centre-ville) sont souvent beaucoup trop chères pour être accessibles aux moins riches. Ils se retrouvent donc prisonniers du poids de la taxe.

Ce problème n'a rien d'insoluble. Les gouvernements peuvent mettre en place une panoplie de mesures compensatoires comme des exemptions de taxes ou des transferts afin de réparer l'iniquité engendrée par la taxe verte. Cette considération doit par contre être constamment évaluée lors de l'instauration d'une mesure fiscale verte.

8.3.3 Des mesures qui peuvent réduire la compétitivité des entreprises dans les secteurs polluants

Dans un système économique ouvert, les compagnies touchées par une surtaxe verte peuvent perdre un certain avantage compétitif et avoir de la difficulté à assurer leur rentabilité. Un gouvernement doit toujours évaluer l'effet d'une mesure fiscale verte sur la compétitivité des entreprises touchées, car bien souvent les concurrents internationaux ne seront pas soumis aux mêmes contraintes.

Certains pays ont prévu, afin d'éviter l'impact négatif d'une taxe sur l'énergie pour la compétitivité, l'exclusion de l'application de cette dernière le secteur manufacturier, grand consommateur d'énergie. Bien que cette solution règle le problème du maintien de la compétitivité, elle provoque deux effets secondaires importants. D'abord, elle entraîne une répartition très inéquitable du poids de la taxe verte. Par exemple, au Danemark, les entreprises manufacturières consomment près de 50 % de l'énergie, mais ne payent que 5 % de la taxe. À l'opposé, les ménages danois, qui ne consomment que le quart de l'énergie, se retrouvent avec 65 % du fardeau de la taxe⁵⁴. Ensuite, cette taxe finit par viser tout le monde, sauf les principaux pollueurs, ce qui limite grandement son effet bénéfique sur l'environnement.

Pour aider les entreprises touchées par la fiscalité verte, le gouvernement devrait plutôt se tourner vers des mesures complémentaires d'aide et des subventions encourageant l'adoption de technologies réduisant l'utilisation des produits polluants taxés. De plus, il est possible d'imaginer la mise en place d'ajustements fiscaux à la frontière, qui ajouterait aux produits étrangers le même fardeau fiscal qu'aux produits locaux fabriqués sous la contrainte de la taxe verte. Bien que cette solution réduise l'écart

⁵⁴ OCDE, op.cit., p. 48.

concurrentiel entre locaux et étrangers, elle risque potentiellement d'entrer en contradiction avec les règles du commerce international dictées par l'Organisation mondiale du commerce. Or, jusqu'à maintenant, il n'existe pas de consensus sur la légalité ou l'illégalité des mesures compensatoires à la frontière⁵⁵.

8.4 La fiscalité verte, un outil pertinent, mais à utiliser intelligemment

Dans le « coffre à outils » environnemental dont disposent les gouvernements, la fiscalité verte occupe une place légitime. Notre société valorise la liberté de choix individuels et hésite à imposer des interdictions. Ainsi, la taxe verte peut devenir un outil efficace pour influencer les décisions des acteurs tout en laissant le « choix ». En augmentant le coût relié à un comportement néfaste pour l'environnement, la taxe verte vient en réduire la fréquence et l'attrait. De plus, cette taxe peut générer des revenus qui sont ensuite réinjectés dans des projets de développement durable. L'utilisation de la fiscalité verte doit être évaluée au regard d'autres options traditionnelles (réglementations ou sanctions) qui peuvent souvent s'avérer plus efficaces. De plus, elle doit toujours tenter d'éviter le plus possible les problèmes d'équité ou de réduction de la compétitivité qui peuvent lui être associés.

⁵⁵ Ibid., p. 97.

Conclusion

Personne n'aime l'impôt, mais tout le monde en bénéficie !

Tout au long de cette étude, nous avons tenté d'exposer des faits qui nous permettraient d'avoir une meilleure connaissance du régime fiscal québécois. Nous avons aussi tenté de comprendre d'où provenait l'étrange paradoxe qui était à l'origine de la relation amour-haine qu'entretiennent les Québécois avec l'impôt. À plus de 80 %, ils estiment payer trop d'impôt. Or, sensiblement la même proportion serait prête à en payer plus si cela permettait d'améliorer les services publics.

S'il est vrai que la contribution fiscale des Québécois est élevée, selon les standards nord-américains, difficile de dire si elle l'est « trop ». Nous sommes loin derrière les pays les plus progressistes d'Europe, la valeur réelle des services publics et programmes sociaux dont nous bénéficions s'évalue difficilement et nous ne savons pas quel prix rattacher à la relative égalité des revenus qu'on retrouve au Québec. Nous quittons ici le domaine de l'analyse objective pour laisser place aux choix politiques.

Nous avons aussi tenté d'évaluer si la répartition du fardeau fiscal entre les différents citoyens et entre les travailleurs et les compagnies ne pouvait pas être la première cause du sentiment de mécontentement. Nous avons constaté que l'impôt sur le revenu du Québec, bien que progressif, avait perdu ses capacités redistributives au cours des dernières décennies et qu'il s'avérait moins progressif que les systèmes d'impôt des différentes provinces canadiennes. L'élargissement de l'analyse à l'ensemble des taxes, impôts et cotisations sociales est venu renforcer notre conclusion sur le manque de progressivité de la fiscalité au Québec. Le fardeau des taxes à la consommation et des cotisations salariales repose, de manière disproportionnée, sur le dos des travailleuses et des travailleurs de la classe moyenne. L'effet de redistribution des différents crédits de taxe et d'impôt (prime au travail, enfants, TPS et TVQ) a un impact important pour les travailleurs gagnant moins de 15 000 \$ par année, mais cet impact diminue de manière très rapide dès que nos revenus de travail s'élèvent le moins de au-dessus de ce seuil de pauvreté.

Du côté de la contribution des entreprises au financement de l'État, les données que nous avons analysées ne démontrent pas de « déséquilibre fiscal » alarmant entre les entreprises et les particuliers. S'il y a un recul de la part de la fiscalité assumée par les entreprises, celui-ci reste modeste et ne se voit que si on le compare à la place relative des profits dans l'économie globale qui, elle, augmente significativement. Par contre, nous sommes aussi très loin d'une situation de catastrophe en ce qui concerne l'effet du fardeau fiscal sur la compétitivité de nos entreprises. Bien au contraire, l'environnement d'affaires au Québec, y compris la fiscalité, est l'un des plus concurrentiels en Amérique du Nord, comme l'attestent plusieurs études s'adressant à des investisseurs.

Au final de toutes ces analyses demeure une conviction : la fiscalité représente un levier politique et social important pour financer des services publics accessibles et de qualité et assurer une plus grande égalité entre les différents citoyens et citoyennes. La détermination de son niveau et de sa structure est avant tout une question de valeurs. Il est donc temps de réagir à la ritournelle ambiante qui dénigre inlassablement la lourdeur de notre fardeau fiscal avec, pour objectif final, d'en venir à attaquer la capacité de notre État d'intervenir dans les domaines économique et social. Nous devons recentrer le débat quant à nos choix politiques sur la manière d'imposer et veiller à ce que les principes de répartition de la richesse et d'équité, qui nous sont chers, soient reflétés dans la structure fiscale réelle. Il peut être temps de mettre notre gêne de côté et de dire haut et fort : « Nous aimons l'impôt ! »

Annexe 1

L'impact de certaines propositions pour réformer le régime d'imposition au Québec

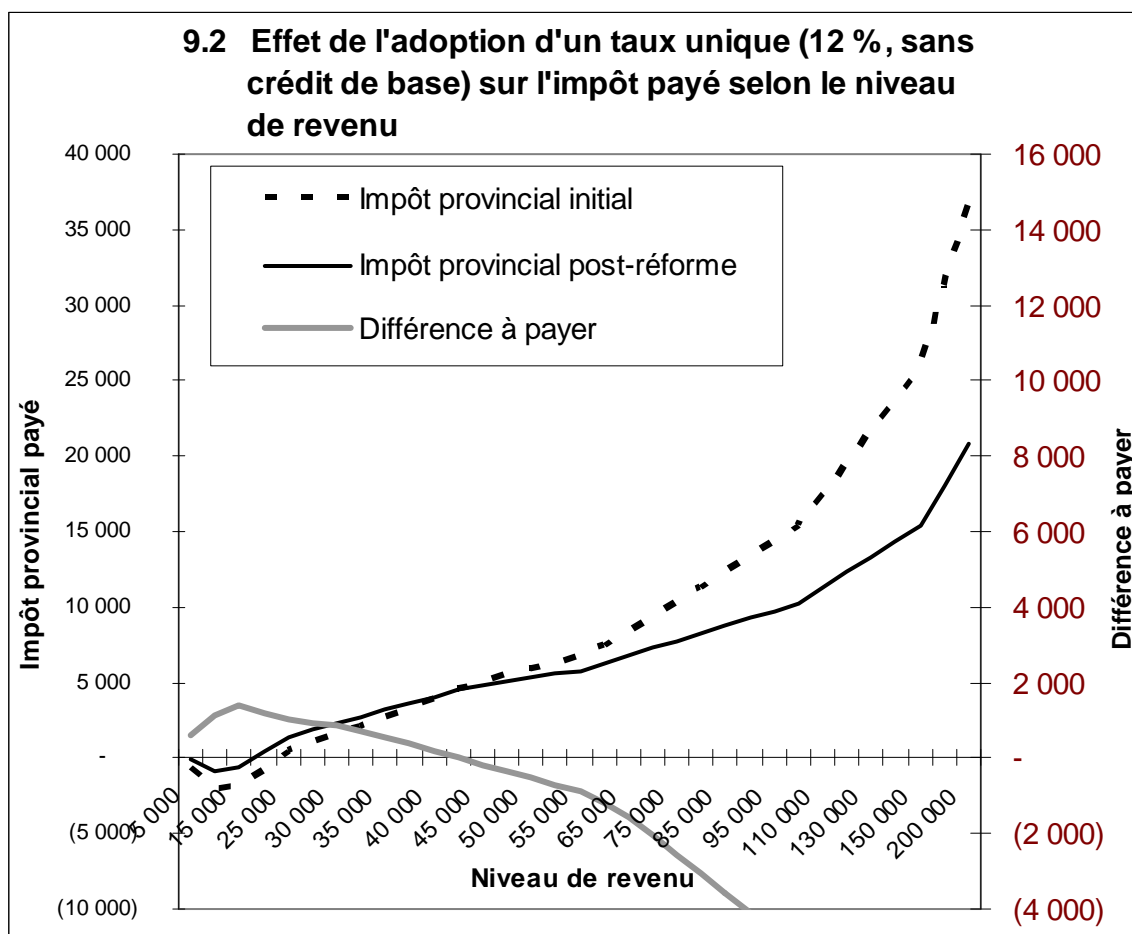
9. L'impact de certaines propositions pour réformer le régime d'imposition au Québec

Dans le débat sur l'impôt au Québec, comme partout ailleurs, certaines propositions de réforme reviennent fréquemment et promettent de régler les problèmes qui grèvent notre régime fiscal. Devant la simplicité de certaines propositions, il nous est souvent difficile d'imaginer leur effet réel sur la répartition du fardeau fiscal et sa capacité de financer adéquatement l'État. À l'aide de notre modèle de simulation de l'impôt, nous avons pu illustrer de manière générale l'impact qu'auraient ces réformes.

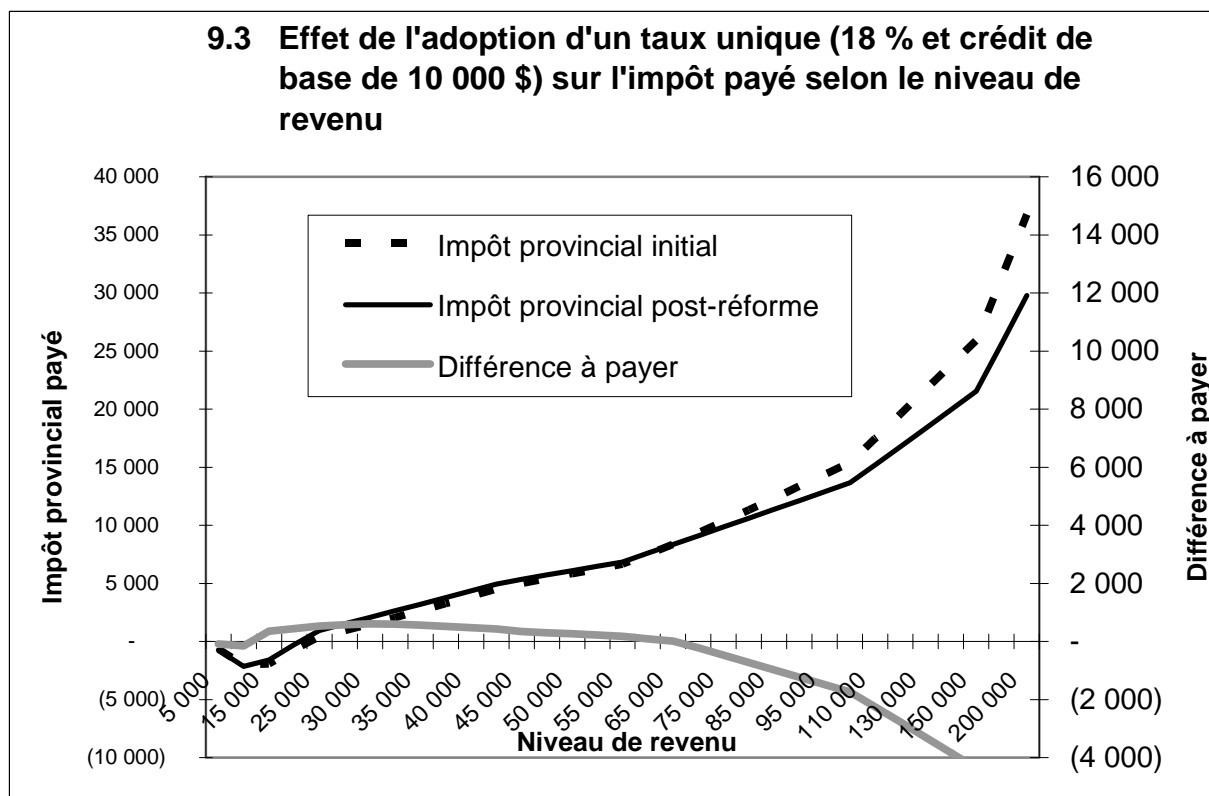
9.1 L'impôt à taux unique

Vieille proposition chère aux conservateurs, reprise puis abandonnée par l'ADQ lors de la campagne électorale de 2003, la *flat tax* est présentée comme une réforme radicale du système d'impôt. Elle aurait pour vertu de simplifier l'impôt et surtout d'annuler les divers abris fiscaux dont profitent certains contribuables favorisés.

Nous avons tenté d'établir un système d'impôt à taux unique, sans crédit de base, qui permettrait au gouvernement de maintenir un niveau de revenu sensiblement similaire. Ce taux d'imposition unique s'élèverait autour de 12 % pour l'ensemble des contribuables, peu importe leur niveau de revenu. Le graphique 9.2 démontre bien que les contribuables gagnant moins de 45 000 \$ par année seraient les grands perdants de ce système, à l'avantage absolu des contribuables les plus aisés.



Reconnaissant le caractère régressif de l'impôt à taux unique, certains de ses défenseurs proposent qu'on l'accompagne d'un crédit de base élevé afin de réduire le poids de l'impôt sur les contribuables les moins nantis. Or, même cette mesure entraînerait un transfert important du poids de l'impôt des riches vers les pauvres. Le graphique 9.3 montre l'effet d'un taux unique d'impôt de 18 % et d'un crédit de base de 10 000 \$.



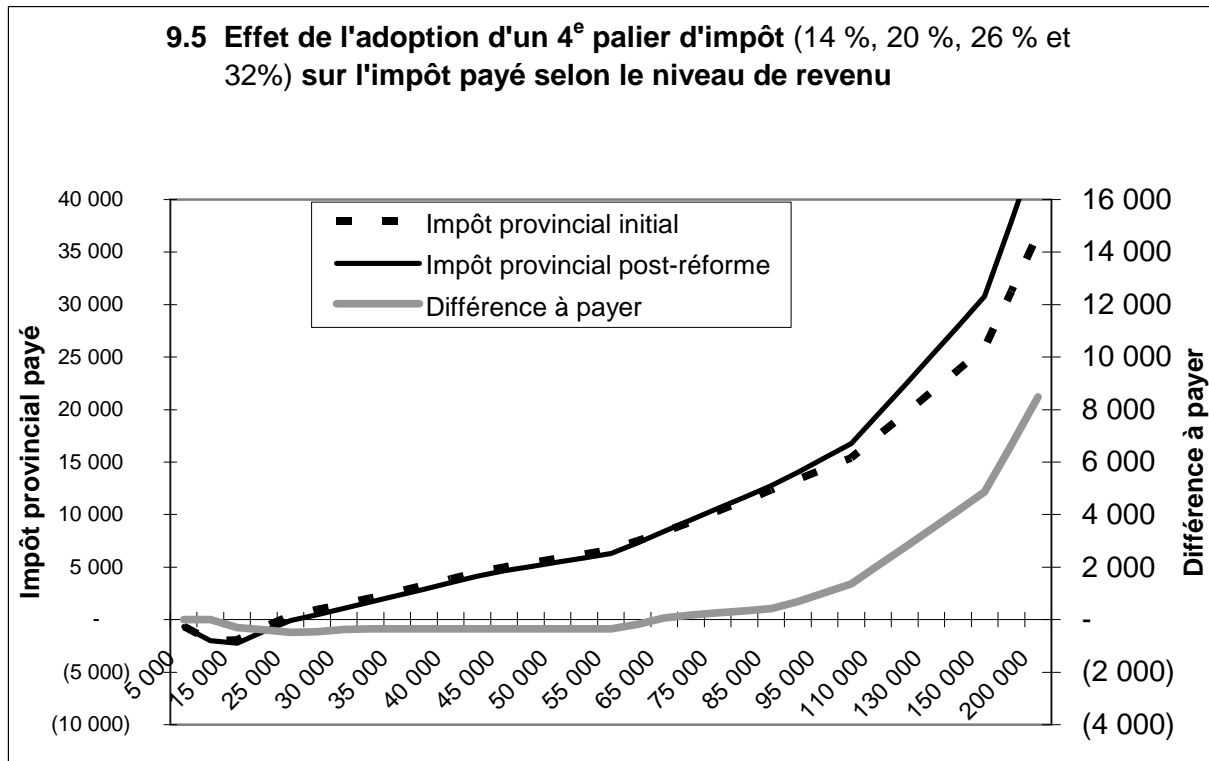
Même si l'impôt à taux unique arrivait à éliminer tous les abris fiscaux dont bénéficient les contribuables les plus riches, l'effet de la réforme serait tout de même grandement régressif. D'ailleurs, rien ne garantit qu'un gouvernement qui instaure un taux unique de taxation réussirait à éliminer les différentes exemptions.

9.4 Une plus grande progressivité par l'instauration d'un 4^e palier

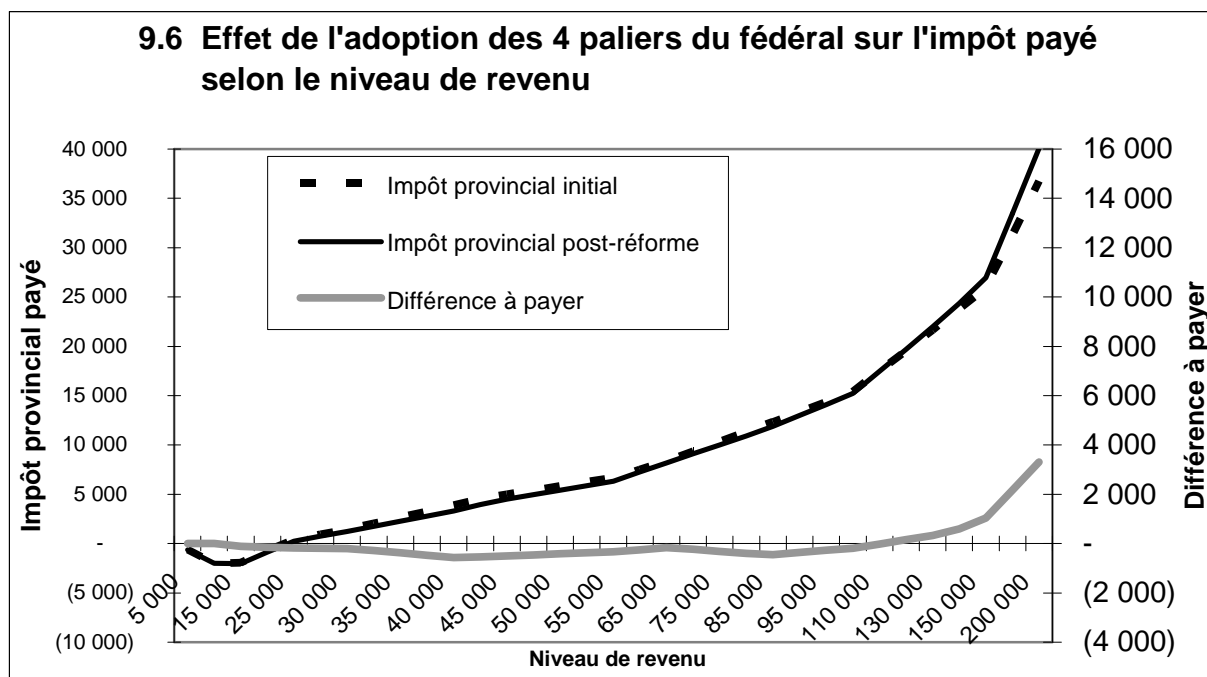
Bon nombre de défenseurs de la répartition de la richesse et d'apôtres du « faire payer les riches » avancent la nécessité de réformes qui renforceraient la progressivité du système d'imposition. L'ajout d'un 4^e palier d'imposition représente la réforme la plus simple pour aller dans ce sens.

Nous avons estimé que le gouvernement pourrait maintenir son niveau de revenu actuel tout en abaissant les taux d'imposition des deux premiers paliers (à 14 et 20 %)

et en imposant à 26 et 32 % les deux derniers paliers d'impôt. Cette réforme aurait pour effet d'augmenter de manière importante la progressivité de l'imposition provinciale. Cette nouvelle structure d'imposition déplacerait vers les plus riches, et de manière importante, le poids du fardeau fiscal des contribuables gagnant moins de 65 000 \$.



Bien que le Québec protège jalousement sa capacité d'imposer les revenus, la possibilité d'adopter la structure fiscale du fédéral pourrait aussi être envisagée. Cette mesure, qui augmenterait la progressivité du système, coûterait par contre près de 600 millions de dollars au gouvernement du Québec.



L'un des arguments en faveur de l'augmentation de la progressivité de l'impôt est la possibilité d'aller chercher des revenus supplémentaires chez les contribuables les mieux nantis. Or, comme nous l'avons vu plus haut, le nombre relativement faible de contribuables gagnant plus de 100 000 \$ par année présents au Québec limite la capacité réelle de l'instauration d'un 4^e palier d'impôt de rapporter beaucoup. En effet, l'ajout d'un 4^e palier d'imposition de 29 % pour les revenus dépassant 85 000 \$ ne rapporterait qu'environ 600 millions de dollars en revenus supplémentaires à l'État québécois. Il ne s'agit donc pas d'une solution miracle.

9.7 Abolition des abris fiscaux accessibles aux revenus élevés

Afin d'augmenter la contribution des mieux nantis de la société, une réforme des principaux abris fiscaux leur étant destinée pourrait être envisagée. Nous avons vu plus haut que l'exemption de 50 % des revenus provenant de gains en capital et l'exemption pour les cotisations à des REER profitent dans une très large proportion aux contribuables gagnant plus de 100 000 \$ par année. Selon les estimations de notre modèle, une réduction du plafond de cotisation à un REER ou à un RPA à 10 000 \$ et l'imposition de 100 % des gains de capitaux rapporteraient près de 700 millions de dollars à l'État. Cette mesure n'aurait des impacts que sur les déclarations de revenus de ceux qui gagnent plus de 100 000 \$ par année.

9.8 Transformation de la déduction des cotisations de REER ou de RPA en crédit d'impôt de 20 %

Comme la contribution à un REER ou à un RPA vient réduire le revenu imposable, l'économie d'impôt qu'elle procure diffère, dépendamment du palier d'imposition duquel ses revenus sont soustraits. Ainsi, une personne gagnant moins de 60 000 \$ par année et qui cotise à un REER recevra des économies d'impôt équivalant à 20 % de ses cotisations, étant donné que le revenu soustrait de l'imposition se situe dans le palier d'imposition du milieu. Pour une personne gagnant plus de 80 000 \$, l'exemption d'impôt des cotisations à un REER est soustraite du salaire dans le palier d'imposition dont le taux est de 24 %. Il profite donc d'une économie d'impôt de 24 %, contrairement au 20 % de son concitoyen. De plus, il y a de fortes chances que lorsque ce dernier retirera son REER, son revenu total soit inférieur à son revenu actuel. Ainsi, il pourrait n'être imposé qu'à 20 % sur ces montants. Il aura profité d'une économie d'impôt de 24 % et en payera 20 % à l'avenir.

Pour être plus équitable, il serait possible de transformer la déduction en crédit d'impôt qui s'appliquerait de manière uniforme à l'ensemble des contribuables. Même qu'avec un taux de 20 %, il serait plus avantageux pour les bas salariés, ceux qui nécessitent le plus d'encouragement à l'épargne. En plus d'augmenter l'équité, cette mesure rapporterait 150 millions supplémentaires à l'État.

Un nombre important de réformes différentes pourraient ainsi être testées et examinées. Il importe, dans toute analyse des effets d'une réforme fiscale, d'évaluer son impact sur l'équité et sur sa capacité d'assurer à l'État des moyens suffisants pour financer adéquatement ses services publics et ses programmes sociaux. Une fois les problèmes soulevés, il ne reste plus qu'à utiliser notre imagination et notre jugement pour trouver une solution convenable.

Annexe 2

Portrait des différentes formes d'imposition et de taxation au Québec

10. Portrait des différentes formes d'imposition et de taxation au Québec

10.1 L'impôt sur le revenu des particuliers

La principale source de revenus pour les administrations publiques au Québec est sans conteste l'impôt sur le revenu. À lui seul, il fournit plus de 36 % de l'ensemble des revenus fiscaux. Cet impôt s'applique à l'ensemble des revenus des particuliers, qu'ils proviennent du travail, des programmes et transferts sociaux, de revenus tirés d'une entreprise ou de placements⁵⁶. Les deux paliers de gouvernement ont adopté des barèmes d'imposition plus ou moins progressifs. Ils offrent d'abord un crédit afin d'exempter d'impôt les revenus qu'ils considèrent comme essentiels pour couvrir les besoins de base. Ensuite, le taux d'imposition augmente pour les tranches de revenus qui se retrouvent dans les paliers supérieurs. La structure de base de chacun des régimes d'imposition est expliquée dans le tableau 10.2. Respectivement, en 2005, les gouvernements provincial et fédéral ont collecté 19 et 18,3 milliards de dollars à l'aide de ces impôts directs.

		Fédéral		Provincial	
Crédit de base		8 839 \$		9 555 \$	
Taux du crédit		15,25 %		20 %	
Montant réel où l'on commence à payer de l'impôt		8 839 \$		11 943 \$	
Premier palier	0 \$	15,25 %	0 \$	16 %	
2 ^e palier	36 378 \$	22 %	28 710 \$	20 %	
3 ^e palier	72 756 \$	26 %	57 430 \$ et plus	24 %	
4 ^e palier	118 285 \$ et plus	29 %			

10.3 Taxes à la consommation

La deuxième source en importance de revenus pour les administrations publiques provient des différentes taxes à la consommation. La Taxe de vente du Québec (TVQ) et la Taxe sur les produits et services (TPS) ont rapporté en 2005 respectivement 10,7 et 7,4 milliards de dollars. Toutes deux élaborées sur le modèle des taxes sur la valeur ajoutée, elles ne s'appliquent qu'à la vente finale d'un produit ou d'un service. Ainsi, les entreprises qui achètent différents produits ou services entrant dans la composition de leurs produits finis se voient remboursées des taxes payées. Le taux de la TPS (fédéral) est à 6 % depuis le 1^{er} juillet 2006. Pour sa part, la TVQ applique un taux de 7,5 % sur le prix final incluant la TVQ, ce qui représente un taux de taxation réel de 7,95 %.

⁵⁶ Sont par contre exemptés d'impôts les revenus provenant de bourses d'études, des crédits d'impôt remboursables, 50 % des gains en capital et quelques autres types de revenus moins courants.

Certains produits et services, jugés essentiels, ne sont pas soumis à ces deux taxes. Cette exception s'applique sur les produits alimentaires de base, les médicaments délivrés sur ordonnance, les couches pour enfants, les livres, les services de transport en commun, certaines exportations, les services de santé, d'enseignement et de garde d'enfant ou les loyers résidentiels. Évoquant la complexité du calcul des coûts de services dans les institutions financières, les deux gouvernements ont exempté de TVQ et de TPS les différents services financiers. Ces exemptions de taxes coûtent au gouvernement provincial (en perte de revenus) 2,7 milliards de dollars, soit près de 25 % des revenus de la TVQ. L'estimation du coût de ces exemptions pour le gouvernement fédéral au Québec n'est pas disponible, mais devrait se situer environ au même niveau.

D'autres taxes s'appliquent directement sur des produits particuliers. Une taxe d'environ 15 cents pour le provincial et 10 cents pour le fédéral s'applique pour chaque litre d'essence vendu. Respectivement, ces deux taxes d'accises rapportent 1,6 et 1 milliard de dollars à leur palier de gouvernement respectif. Bien sûr, à la caisse de notre station-service, ces dernières sont incluses dans le prix final sur lequel s'applique la TPS et la TVQ, augmentant du fait même les revenus générés par ces taxes. Le tabac fait lui aussi l'objet de taxes spécifiques. Le gouvernement provincial récolte 2,57 \$ par paquet de cigarettes, tandis que le fédéral en prend 1,98 \$. Ces mesures ont rapporté plus d'un demi-milliard à chacun des deux paliers de gouvernement en 2005. Enfin, les boissons alcooliques font aussi l'objet de taxes particulières qui diffèrent selon les types de boissons et les lieux de vente. Ces taxes ont rapporté, en 2005, 422 millions de dollars au gouvernement provincial et 283 millions de dollars au fédéral.

D'autres formes de taxations indirectes comme les permis de conduire, d'alcool ou autres, les divers droits et douanes rapportent pour leur part près de 800 millions de dollars au fédéral et plus d'un demi-milliard au provincial. Les droits de douane et les permis de conduire sont les principales sources de revenus de ce poste.

10.4 Impôts et taxes sur les revenus et capitaux des entreprises

Les administrations fédérale et provinciale peuvent compter sur une dernière source importante de revenus autonomes : les taxes et les impôts aux entreprises. De la même manière que les revenus des individus sont imposés, les bénéfices des entreprises sont soumis au fisc. Les impôts touchent l'ensemble des bénéfices comptables des entreprises ainsi que 50 % de leurs gains en capital, à l'exclusion des sommes versées en dividendes aux actionnaires et des pertes d'années antérieures reportées. Le taux d'imposition de ces revenus est de 22,12 % au fédéral et de 9,9 % au provincial⁵⁷. Les petites entreprises ayant des revenus de moins de 300 000 \$ ont pour leur part accès à des taux réduits à 13,1 % et 8 %. L'impôt sur le revenu des sociétés rapporte au gouvernement fédéral plus de 7,8 milliards de dollars, alors que Québec n'en récolte que 3,7 milliards par année. Cette source de revenus est l'une des plus volatiles, car

⁵⁷ Le taux fédéral inclut la surtaxe de 1,12 % qui sera abolie en 2008.

elle dépend directement de l'effet du cycle économique sur la rentabilité des entreprises.

Le gouvernement du Québec exige aussi des entreprises une taxe de 0,49 % sur leur capital⁵⁸. Cette taxe, dont nous traiterons de l'éventuelle disparition en aval de cette recherche, ne coûte aux entreprises du Québec qu'un maigre 1,4 milliard de dollars.

Les entreprises du Québec contribuent directement au financement de l'État d'une dernière façon. Une taxe sur la masse salariale de leurs employés vient alimenter le Fonds des services de santé. Cette taxe est de 2,7 % pour les entreprises dont la masse salariale est de moins de 1 million de dollars. Le taux augmente entre 2,7 et 4,26 % pour les entreprises ayant une masse salariale allant de 1 à 5 millions de dollars et s'établit à 4,26 % pour celles dépassant les 5 millions. En 2005, ce fonds a rapporté plus de 4,8 milliards de dollars à l'État québécois. Il faut par contre noter que, malgré son appellation, cet argent ne va pas dans un fonds spécifique, mais bien dans la cagnotte générale du gouvernement.

10.5 Les taxes foncières des administrations municipales

La principale source de financement autonome des municipalités du Québec provient des taxes foncières. Les municipalités ont le pouvoir de fixer à leur guise les taux qui s'appliquent aux différents types d'immeubles et propriétés foncières. Globalement, ces taxes rapportent plus de 8,6 milliards de dollars aux différents gouvernements locaux. Nous avons vu au tableau 1.1 que l'autre moitié des budgets des municipalités provenait des transferts du gouvernement provincial.

10.6 Taxes salariales et cotisations sociales des entreprises et des travailleurs

Il est rare que dans des analyses sur la fiscalité on s'attarde aux différentes cotisations sociales qui s'appliquent aux travailleurs et aux entreprises. Pourtant, ces cotisations représentent bel et bien des prélèvements obligatoires reliés au secteur public. Certaines, même si elles contribuent à une caisse autonome, sont gérées par des organismes publics et constituent des mesures obligatoires (CSST, RRQ, etc.⁵⁹). D'autres, comme l'assurance emploi, alimentent une caisse qu'on ne pourrait pas dire autonome étant donné que le gouvernement y pige bien souvent afin d'éponger une partie de ses dépenses générales. De plus, ces régimes publics autonomes couvrent des services publics qui sont, dans plusieurs pays, assumés par les fonds généraux de l'État.

⁵⁸ La taxe ne s'applique pas au premier million de capital versé. En 2005, la taxe était de 0,60 et elle sera appelée à être réduite à 0,29 % d'ici 2009 et à disparaître complètement en 2012.

⁵⁹ L'assurance médicament est obligatoire pour toute personne n'ayant pas accès à un régime collectif privé. Nous l'avons donc incluse dans cette catégorie.

La cotisation à la Régie des rentes du Québec représente une cagnotte de 8,9 milliards de dollars annuellement. Cette cotisation est assumée à parts égales par les employeurs et les employés. Chaque partie verse 4,95 % du salaire de l'employé qui dépasse 3 500 \$, mais qui est inférieur à 43 700 \$.

Pour sa part, la cotisation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est entièrement à la charge des employeurs. Ces derniers versent en moyenne 2,7 % du salaire des employés jusqu'à un salaire maximal de 57 000 \$⁶⁰. Chaque année, la CSST perçoit de la sorte près de 2,3 milliards de dollars.

Les travailleuses et les travailleurs assument en totalité le coût de l'assurance médicaments lorsqu'il s'agit du programme gouvernemental. Cette cotisation varie selon les niveaux de revenus et la situation familiale, mais ne dépasse jamais 549 \$ par personne. Cette mesure rapporte 870 milliards de dollars à Québec.

La dernière cotisation majeure émane du gouvernement fédéral et vient couvrir l'assurance emploi. Employeurs et travailleurs assument selon des proportions différentes les cotisations à ce régime. En 2005, les employeurs versaient 3,15 % du salaire, alors que les employés cotisaient à un taux de 2,25 %. Lorsque les salaires dépassent 39 000 \$, les cotisations cessent, car il s'agit de la part du salaire qui est non assurable. La caisse de l'assurance emploi récolte chaque année 4,1 milliards de dollars. Depuis la création du Régime québécois d'assurance parentale en janvier 2006, les cotisations d'assurance emploi ont été fixées à 2,14 % pour les employeurs et à 1,46 % pour les employés. Par contre, s'ajoute maintenant une cotisation à l'assurance parentale de 0,583 % pour les employeurs et de 0,416 % pour les travailleurs, pour un salaire maximal de 59 000 \$. Dans le cas des travailleurs autonomes, qui ont désormais accès aux congés de maternité et parentaux, ils ont la charge de l'ensemble des cotisations.

10.7 Abris fiscaux, exemptions et dépenses fiscales⁶¹

L'impôt et la taxation représentent avant tout des moyens de financement pour l'État, mais ils deviennent souvent des outils d'interventions politiques et économiques. Si le gouvernement peut surtaxer un produit afin d'en décourager l'usage (ex. : tabac), il lui arrive aussi souvent d'exempter ou d'alléger la fiscalité sur d'autres dépenses ou revenus afin d'en favoriser l'essor (ex. : crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental [R-D]). Pour bien comprendre un régime fiscal, il importe aussi de se pencher sur les caractéristiques de ses différents abris fiscaux, exemptions et crédits qui viennent modifier, parfois profondément, les taux de taxation et d'imposition effectivement en vigueur.

⁶⁰ Le taux varie selon les secteurs d'activité des entreprises.

⁶¹ Pour l'ensemble des détails sur les dépenses fiscales, voir ministère des Finances du Québec, 2006 (dépenses fiscales) et ministère des Finances du Canada, 2007 (dépenses fiscales).

D'entrée de jeu, il faut noter que l'ensemble des dépenses fiscales du gouvernement du Québec prive ce dernier de plus de 11,3 milliards au titre des impôts sur le revenu des particuliers⁶², de plus de 2,7 milliards quant à l'impôt des entreprises et d'un peu moins de 3,4 milliards en ce qui concerne les taxes à la consommation.

Nous n'exposerons ici que les principales dépenses fiscales, car le régime d'imposition québécois en compte plus d'une centaine, allant de la très générale à la plus particulière.

10.8 Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

Bien que le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants soit versé de manière indépendante de l'impôt, cette mesure s'inscrit dans un long historique de mesures fiscales liées au soutien à la famille qui ont pendant longtemps été fiscalisées. Pour ce faire, nous le considérerons, tel qu'il le fait lui-même, comme une mesure fiscale réduisant les revenus du gouvernement au titre de l'impôt. Ce crédit d'impôt remboursable s'adresse à l'ensemble des contribuables qui ont des enfants de moins de 18 ans, peu importe leur niveau de revenu. Dans le cas de couples avec un enfant, le crédit d'impôt peut atteindre un maximum de 2 091 \$, mais est réduit à un rythme de 4 % pour les personnes dont le revenu familial net est de plus de 43 437 \$. Le montant minimal du versement s'approche des 600 \$, même pour les familles les mieux nanties. Dans le cas des contribuables monoparentaux, la somme maximale est de 2 823 \$, la réduction s'applique à partir de 31 832 \$ et le montant minimal s'élève à 880 \$ pour le premier enfant. Bien sûr, chaque enfant supplémentaire fait augmenter le montant accordé. Cette mesure coûte au gouvernement, non pas en réductions d'impôts, mais en remboursements, plus de 2 milliards de dollars.

10.9 Prime au travail

Afin d'encourager l'insertion à l'emploi et assurer un supplément de revenu aux bas salariés, le gouvernement du Québec accorde une prime au travail pour les contribuables gagnant un revenu familial de moins de 25 000 \$. La prime vient majorer de 7 à 30 % chaque dollar de salaire dépassant les 3 600 \$ jusqu'à un maximum de 789 \$ pour un couple sans enfant et de 2 821 \$ pour un contribuable monoparental. Cette majoration est réduite de 10 % pour chaque dollar de revenu dépassant les 14 884 \$ pour les couples et les 9 720 \$ pour les célibataires. Cette mesure visant l'incitation au travail coûte plus de 320 millions au gouvernement en réductions d'impôt ou en remboursements⁶³.

⁶² Ce montant ne tient pas compte du crédit d'impôt pour les besoins essentiels et les différentes cotisations sociales qui réduisent de 12,2 milliards les revenus de l'impôt.

⁶³ Rien n'indique que cette mesure encourage véritablement l'intégration au marché du travail. Voir Godbout, 2005 (prime au travail). De plus, cette mesure risque aussi d'être transformée en subvention aux entreprises qui peuvent maintenir ainsi de bas salaires. Voir Au bas de l'échelle, 2006 (le salaire minimum).

10.10 Déduction pour travailleurs

Une autre mesure mise en place par Québec afin de valoriser le travail est une déduction qui exempte d'impôt 6 % des revenus du travail, jusqu'à concurrence de 500 \$. Cette mesure, mise en place en 2006, a réduit les revenus d'impôt de Québec de plus de 588 millions de dollars en 2007.

10.11 Transfert des crédits d'impôt inutilisés par un conjoint

Afin de permettre aux couples dont l'un des membres gagne un faible revenu de profiter entièrement des crédits d'impôt non remboursables auxquels les deux conjoints ont droit, le gouvernement du Québec permet le transfert de ces crédits d'impôt au sein du couple. Ainsi, le conjoint ayant un revenu suffisant pour payer de l'impôt pourra déduire de son dû les crédits non utilisés par son partenaire. Cette mesure réduit annuellement de 443 millions de dollars les recettes de Québec.

10.12 Remboursement de l'impôt foncier

Afin d'éviter une double imposition des revenus qui servent à défrayer les impôts fonciers, le gouvernement offre un remboursement de 40 % de ces derniers, pour un maximum de 554 \$ par adulte. Cette mesure touche autant les propriétaires-occupants que les locataires de logement qui, pour leur part, payent cet impôt foncier indirectement par leur loyer. Cette mesure coûte 270 millions de dollars au fisc québécois.

10.13 Crédit d'impôt remboursable pour la TVQ

Les taxes à la consommation ont le défaut premier d'être fondamentalement inéquitables. En effet, les personnes à revenus modeste, qui consacrent une plus grande proportion de leurs revenus aux dépenses de consommation que les riches pouvant investir et épargner, voient donc une plus grande part de leurs gains touchée par la taxe. En plus de la détaxation des produits et services de première nécessité, le gouvernement du Québec accorde un crédit d'impôt pour la TVQ afin d'assurer une moins grande iniquité à cette taxe. Le gouvernement verse à chaque contribuable un crédit d'impôt maximal de 232 \$ pour les membres d'un couple et de 354 \$ pour les monoparentaux. Un supplément de 122 \$ est ajouté pour chaque enfant. Ce montant est réduit de 5 % pour les revenus familiaux dépassant les 30 000 \$. En 2005, cette mesure avait coûté 443 millions de dollars au gouvernement du Québec.

10.14 Inclusion partielle des gains en capital et non-imposition du gain en capital sur une résidence principale

Les gains en capitaux constituent une forme de revenus qui reçoivent un traitement spécial en matière d'impôt. D'abord, uniquement 50 % des gains en capital des individus et des entreprises sont imposables. Cela vise à reconnaître le fait que les

gains en capital ne sont pas tous des enrichissements réels. En effet, un actif peut perdre de la valeur dans le temps, mais une partie de cette augmentation de valeur compense tout simplement l'inflation. Cette mesure a coûté près de 400 millions à titre d'impôts des particuliers et plus de 330 millions de dollars en perte de revenus d'impôt des entreprises en 2005.

Les gains de capital effectués lors de la vente d'une résidence principale par des particuliers sont entièrement exonérés d'impôt. À elle seule, cette déduction réduit de 837 millions de dollars les revenus du fisc.

10.15 Majoration et crédit d'impôt pour dividendes

Les dividendes sont aussi traités de manière distincte dans le calcul de l'impôt. À l'origine, ces revenus, qui proviennent des profits des entreprises, faisaient l'objet d'un crédit d'impôt afin de ne pas être soumis à une double imposition (une première fois lors de l'impôt des compagnies et une deuxième fois comme un revenu de particulier). Or, les revenus des entreprises qui sont imposables excluent maintenant les dividendes versés, car ils sont comptabilisés comme des dépenses. Dès lors, le gouvernement a voulu rajuster et imposer les dividendes. Or, au lieu de tout simplement annuler le crédit d'impôt, le gouvernement a ajouté une majoration qui vient compenser en partie le crédit, mais surtout complexifier la déclaration de revenus.

10.16 Déduction des cotisations à un REER ou à un régime de pension agréé

Afin d'encourager l'épargne pour la retraite et dans le but d'éviter une double imposition des montants cotisés, qui seront imposables au moment de la retraite, le gouvernement du Québec déduit du revenu imposable toute contribution à un REER ou à un régime de pension agréé (RPA). Le montant maximal des cotisations déduites est de 19 000 \$ dans les deux cas et ne doit pas dépasser 20 % du revenu du contribuable. Dans le cas des RPA, qui sont les régimes collectifs, l'exemption des cotisations réduit de 1 290 millions de dollars l'impôt versé par les individus. La déduction pour les REER a coûté pour sa part 1 352 millions de dollars au fisc québécois en 2005.

10.17 Non-imposition des revenus de placement dans un REER ou un RPA

En plus d'exempter d'impôt les montants cotisés à un REER ou à un RPA, le gouvernement ne considère pas dans le calcul de l'impôt les revenus de placements que génèrent ces instruments d'épargne. Si l'on regarde l'effet net de ces exemptions, moins l'impôt versé lors des retraits de ces régimes par les retraités, nous pouvons constater que le gouvernement a renoncé à plus de 635 millions de dollars pour les REER et à près de 611 millions pour les RPA.

10.18 Crédit d'impôt pour cotisations syndicales ou professionnelles

Au même titre que les cotisations sociales, les cotisations syndicales ou les frais d'adhésion aux ordres professionnels sont déduits des montants de revenu imposable. Cette mesure a réduit l'impôt de 180 millions en 2005.

10.19 Non-imposition des gains de loteries et de jeux

Cette mesure soustrait 522 millions aux revenus de l'impôt des particuliers chaque année.

BIBLIOGRAPHIE

- AUERBACH, Alan J. (2006). *The Future of Capital Income Taxation*, Berkeley, University of California, 30 p.
- BEAULNE, Pierre (2005). « Quelques suggestions pour sécuriser davantage les finances publiques du Québec », dans *Options CSQ*, n° 23, 11 p.
- BEAULNE, Pierre, et Richard LANGLOIS (1984). *Le livre blanc sur la fiscalité des particuliers : Principaux éléments et choix fondamentaux : Conseil général, décision (A8485-CG-56)*, Centrale de l'enseignement du Québec, 37 p.
- BÉLAND, François (2007). « Erreurs de calcul et notice nécrologique : l'assurance maladie universelle au Canada » dans *JAMC*, 3 juillet, 3 p.
- BERNARD, Michel, et autres (2006). *L'autre déséquilibre fiscal : Le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, mars, 22 p.
- BROOKS, Neil (2005a). *Tax Freedom Day. A Flawed, Incoherent, and Pernicious Concept*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, juin, 27 p.
- BROOKS, Neil (2005b). « The Share of Income Tax Paid by the Rich. The Business Press Gives another Lesson on How to Deceive with Statistics » in *Behind the Numbers: Economic Facts, Figures and Analysis*, vol. 7, n° 5, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, 7 p.
- BROOKS, Neil, et Thaddeus HWONG (2006). *The Social Benefits and Economic Costs of Taxation. A Comparison of High- and Low-Tax Countries*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, décembre, 55 p.
- C. D. Howe Institute (2006). *Federal/Provincial Combined Marginal Effective Tax Rates on Capital 1997-2006, 2010*, juin, 12 p.
- Centrale de l'enseignement du Québec (1996a). *Éléments d'analyse pour une intervention à la Commission itinérante sur la fiscalité : Conseil général, information*, Centrale de l'enseignement du Québec, 26 p.
- Centrale de l'enseignement du Québec (1996b). *À l'horizon 2000 : Un nouveau pacte fiscal pour le Québec : Mémoire présenté à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics par la Centrale de l'enseignement du Québec*, 78 p.

- Centrale de l'enseignement du Québec, Confédération des syndicats nationaux et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (1993). *Mémoire sur le financement des services publics*, 76 p.
- CLEMENS, Jason, Niels VELDHUIS, et Milagros PALACIOS (2007). « Tax Efficiency: Not All Taxes Are Created Equal » in *Studies in Economic Prosperity*, n° 4, Vancouver, Institut Fraser, janvier, 32 p.
- Commission sur la fiscalité et le financement des services publics (1996). *Ensemble pour un Québec responsable : Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics*, Bibliothèque nationale du Québec, 164 p.
- Commission sur le déséquilibre fiscal (2001). *L'occupation effective des champs de taxation au Québec*, Document d'information pour la consultation publique, Bibliothèque nationale du Québec, 58 p.
- CRESPO, Stéphane (2007). *L'inégalité de revenu au Québec 1979-2004. Les contributions de composantes de revenu selon le cycle économique*, Institut de la statistique du Québec, 65 p.
- DYCK, Dagmar (2005). « Fiscal Redistribution in Canada, 1994-2000 » in *Canadian Tax Journal*, vol. 53, n° 4, 33 p.
- Finances Québec (2005). *Études économiques, fiscales et budgétaires : Le Secteur de la politique budgétaire et de l'économique*, vol. 1, n° 1, 6 p.
- GENDRON, Pierre-Pascal (2005). « Un problème imposant : améliorer l'attrait du Québec pour l'investissement » dans *Bulletin de recherche de l'Institut C. D. Howe*, n° 89, Toronto, Institut C. D. Howe, mars, 19 p.
- GODBOUT, Luc, et autres (2007). *Oser choisir maintenant : Des pistes de solution pour protéger les services publics et assurer l'équité entre les générations*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 140 p.
- GODBOUT, Luc, et Matthieu ARSENEAU (2005a). *Le dosage des impôts au sein de la structure fiscale québécoise : Le déplacement de la taxation des revenus vers la consommation*, Document de travail 2005/05, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, mars, 50 p.
- GODBOUT, Luc, et Matthieu ARSENEAU (2005b). « La prime au travail du Québec : Un véritable outil d'incitation au travail ou une simple façon de baisser l'impôt? » dans *Série Scientifique*, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, février, 89 p.

- GODBOUT, Luc, et Pierre BELTRAME (2006). *Fiscalité comparée : Comparaison de l'importance des recettes fiscales par rapport au PIB – le Québec en regard du G7, de l'OCDE et de l'UE*, Document de travail 2006/04, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, novembre, 36 p.
- GODBOUT, Luc, Karine DUMONT et Sébastien RAYMOND (2005). *Étude comparative de l'effort fiscal : Le Québec et les autres provinces canadiennes*, Document de travail 2005/07, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, mars, 33 p.
- GODBOUT, Luc, Pierre FORTIN et Suzie ST-CERNY (2006). *La défiscalisation des entreprises au Québec est un mythe : Pour aller au-delà de la croyance populaire*, Document de travail 2006/03, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, octobre, 45 p.
- GODBOUT, Luc, Jean-Herman GUAY et Matthieu ARSENEAU (2005). *La perception des Québécois à l'égard de l'impôt : Première analyse d'un sondage CROP-Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, Document de travail 2005/06, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, mars, 66 p.
- GODBOUT, Luc, Suzie ST-CERNY et Gilles N. LARIN (2003). *Mesures de progressivité et incidence des réductions de l'impôt sur le revenu*, Document de travail 2003/01, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, décembre, 114 p.
- Gouvernement du Québec (2006). *Dépenses fiscales*, édition 2006, Gouvernement du Québec, 328 p.
- HEISZ, Andrew (2007). *Inégalité et redistribution du revenu au Canada : 1976 à 2004*, Document de recherche, Ottawa, Statistique Canada, mai, 63 p.
- Institut de la statistique du Québec (2006). *Économie : Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec*, édition 2006, Québec, Institut de la statistique du Québec, 153 p.
- JACKSON, Andrew (2005). « The Case Against More Corporate Tax Cuts » in *Behind the Numbers: Economic Facts, Figures and Analysis*, vol. 7, n° 3, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, 6 p.
- KPMG LLP (2006). *Competitive Alternatives. KPMG'S Guide to International Business Costs*, 2006 Edition, KPMG LLP, 80 p.
- LAMBERT, Gino, Sylvain CHARRON et Jean-Eddy PÉAN (2000). *Le système fiscal québécois est-il vraiment progressiste?*, juin, 29 p.

- LANGLOIS, Richard (1989). *Le régime fiscal québécois : La « 6/49 des mieux nantis » : Conseil général, information (A8889-CG-069)*, Centrale de l'enseignement du Québec, 35 p.
- LAURIN, Alexandre (2004). *Le fardeau budgétaire des impôts, des frais de garde d'enfants et du logement*, Bibliothèque du Parlement, 24 p.
- LAUZON, Léo-Paul, et autres (2006). *L'autre déséquilibre fiscal; Le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies*. Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, Montréal, Université du Québec à Montréal, 22 p.
- LAUZON, Léo-Paul, et Marc HASBANI (2003). *Évolution de la contribution des particuliers et des entreprises aux recettes fiscales canadienne et québécoise pour la période 1950 à 2002 : Qui est vraiment surtaxé ?*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 11 p.
- Les avantages d'investir au Québec. Le Québec : Un milieu d'affaires dynamique et profitable*, Montréal, Investissement Québec, 40 p.
- MAIR, Glenn, Treena COOK and Gail REINHARD (2002). *A Comparison of Personal Taxes and Cost of Living in Alberta, Canada and the United States*, Vancouver, Calgary, MMK Consulting Inc., Runzheimer Canada, 49 p.
- MILLIGAN, Kevin (2007). *Canadian Tax and Credit Simulator*. Database, software and documentation, version 2007-1.
- Ministère des Finances du Canada (2006). *Dépenses fiscales et évaluations*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 84 p.
- Ministère des Finances du Québec (1996a). *Fiscalité et financement des services publics : Oser choisir ensemble : La fiscalité des particuliers et les programmes de transfert*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 84 p.
- Ministère des Finances du Québec (1996b). *Fiscalité et financement des services publics : Oser choisir ensemble : Les dépenses fiscales*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 78 p.
- Ministère des Finances du Québec (1996c). *Fiscalité et financement des services publics : Oser choisir ensemble : Les taxes à la consommation au Québec*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 90 p.
- Ministère des Finances du Québec. *Taxes et impôts au Québec : Incidence et impact sur l'emploi et la croissance*, 68 p.

- Ministère des Finances et ministère du Revenu du Québec (2005). *Statistiques fiscales des sociétés : année d'imposition 2001*, Gouvernement du Québec, 168 p.
- Ministère des Finances et ministère du Revenu du Québec (2006). *Statistiques fiscales des particuliers : année d'imposition 2003*, Gouvernement du Québec, 276 p.
- Ministère des Finances et ministère du Revenu du Québec (2007). *Statistiques fiscales des particuliers. Année d'imposition 2004*, Québec, Gouvernement du Québec, 276 p.
- Ministère du Conseil exécutif du Québec (1996). *Fiscalité et financement des services publics : Oser choisir ensemble : Les Québécois, la fiscalité et le financement des services publics*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 146 p.
- MINTZ, Jack M. (1992). « Is There a Future for Capital Income Taxation? » in *OECD Economics Department Working Papers*, n° 108, OECD Publishing, 45 p.
- MINTZ, Jack M. (2006). « The 2006 Tax Competitiveness Report: Proposals for Pro-Growth Tax Reform » in *C. D. Howe Institute Commentary*, n° 239, Toronto, C. D. Howe Institut, septembre, 32 p.
- MIRRELES, J. A. (1971). « An Exploration in the Theory of Optimum Income Taxation » in *The Review of Economic Studies*, vol. 38, n° 2, JSTOR, avril, 35 p.
- MMK Consulting Inc (2002). *A Comparison of Personal Taxes and Cost of Living in Alberta, Canada and the United States*, 49 p.
- OCDE (2001). *Études de politique fiscale de l'OCDE. Fiscalité et économie : Analyse comparative des pays de l'OCDE*, n° 6, Paris, Les éditions de l'OCDE, 85 p.
- OCDE (2003). *Statistiques des recettes publiques 1965-2002. Études spéciales : Allègements fiscaux et interprétation des rapports impôts/PIB, L'instauration de la comptabilisation en droits constatés*, Paris, Les éditions de l'OCDE, 319 p.
- OCDE (2006a). *L'économie politique des taxes liées à l'environnement*, Paris, Les éditions de l'OCDE, 219 p.
- OCDE (2006b). *Statistiques des recettes publiques 1965-2005. Étude spéciale : Impôts versés sur les transferts sociaux*, Édition 2006, Paris, Les éditions de l'OCDE, 339 p.
- OCDE (2006c). « Améliorer l'environnement des entreprises » dans *Études économiques de l'OCDE : Canada*, Paris, Les éditions de l'OCDE, 34 p.

OECD (2001). *OECD Tax Policy Studies: Tax and the Economy: A Comparative Assessment of OECD Countries*, n° 6, Paris, OECD Publications, 76 p.

OECD (2006). *Consumption Tax Trends: VAT/GST and Excise Rates, Trends and Administration Issues*, 2006 Edition, Paris, OECD Publications, 121 p.

Price Waterhouse et ministère des Finances du Québec (1997). *La fiscalité des entreprises au Québec : Un régime compétitif et favorable à l'investissement*, Gouvernement du Québec, 84 p.

PricewaterhouseCoopers (2006). *Paying Taxes. The Global Picture*, Washington, The World Bank, 54 p.

Raymond Chabot Grant Thornton (2006). *La fiscalité au Québec : des mesures favorables à l'investissement 2006*, Montréal, Investissement Québec, 40 p.

Revenu Québec. *Guide de l'employeur : Retenues à la source et cotisations 2007*, 119 p.

RUGGERI, G. C., D. VAN WART et R. HOWARD (1996). *The Government as Robin Hood: Exploring the Myth*, Ottawa, School of Policy Studies, 156 p.

Statistique Canada (2006). *Statistiques sur le secteur public : Système de gestion financière 2005-2006*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 213 p.

Statistique Canada (2007). *Statistiques financières et fiscales des entreprises 2005*, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 268 p.

YALNIZYAN, Armine (2007). *The Rich and the Rest of Us : The Changing Face of Canada's Growing Gap*. Centre canadien de politiques alternatives. www.growinggap.ca.

COLLECTION NOTES DE RECHERCHE

- 60 BROUILLETTE, Véronique, et Luc Allaire. *La formation au travail : un enjeu social*, Montréal : CSQ, mai 2007, 63 p. (D11757).
- 59 GARON, Jean-René. *Retrait des subventions aux écoles primaires et secondaires privées : Évaluation de l'élasticité de la demande*, Québec, juin 2006, 55 p. (D11657).
- 58 RIFFAUD, Sébastien. *Âges et savoirs : Vers un transfert intergénérationnel des savoirs*, Québec, mars 2007, 95 p. (D11753).
- 57 OUELLET, Amélie. *Le transfert des savoirs dans l'enseignement : une nécessité*, février 2007, 38 p. (D11738).
- 56 PAYEUR, Christian. *La relation entre recherche et action syndicale en éducation : le cas du Québec*, Québec, octobre 2005, 36 p. (D11608).
- 55 TALBOT, Geneviève. *La reconnaissance des acquis et des compétences au Québec : à l'aube d'une relance*, Québec, octobre 2005, 123 p. (D11593).
- 54 DANIS, Gabriel. *Les partenariats public-privé (PPP) : mythes, réalités et enjeux*, Montréal, octobre 2004, 53 p. (D11475).
- 53 AVIGNON, Pierre. *L'évaluation du système de santé : critiques et enjeux dans une perspective sociale et syndicale*, Montréal, septembre 2004, 57 p. (D11457).
- 52 COLLOMBAT, Thomas. *Le point sur l'aide au développement*, Montréal, février 2004, 36 p. (D11400).
- 51 BROUILLETTE, Véronique, et Nicole FORTIN. *La mondialisation néolibérale et l'enseignement supérieur*, Montréal, janvier 2004, 94 p. (D11373).
- 50 BABY, Antoine. *Des bons ? À quoi bon ? Une analyse de la question des bons d'études*, Québec, CSQ, mars 2003, 69 p. (D11277).
- 49 ROY, Gilles. *De mesures compensatoires à l'obligation de résultats. Bilan critique des politiques scolaires d'intervention auprès des milieux défavorisés québécois*, Québec, CSQ, septembre 2002, 146 p. (D11217).
- 48 PRONOVOST, Solange. *La violence psychologique au travail à l'aune du régime d'indemnisation des lésions professionnelles*, Montréal, CSQ, septembre 2002, 33 p. (D11210).

- 47 TONDREAU, Jacques. *Bilan de l'accès et de la réussite scolaires*, Québec, CSQ, avril 2002, 29 p. (D11166).
- 46 BLANCHETTE, Corrine, avec la collaboration de Laurier CARON. *Le vieillissement de la population et de la main-d'œuvre et ses impacts pour les réseaux de la santé et de l'éducation*, Québec : CSQ, novembre 2001, 76 p. (D11127).
- 45 LESSARD, Claude, et Liliane PORTELANCE, *Réflexions sur la réforme curriculaire au Québec*, Québec : CSQ, novembre 2001, 77 p. (D11118).
- 44 BÉRUBÉ, Lucie. *Les conseils d'établissement des écoles, un premier coup d'œil. Document préliminaire à la construction d'un sondage concernant l'évaluation des conseils d'établissement*, Québec : CEQ, 1999, 105 p. (D10815).
- 43 TONDREAU, Jacques. *K.-O. à la violence. O.K. à la coopération. Trente ans de réflexion et d'interventions de la CEQ et de ses affiliés sur la violence en société, à l'école et au travail*, Québec : CEQ, 1999, 75 p. (D10793).
- 42 TONDREAU, Jacques. *La reconnaissance des acquis et des compétences au Québec : un choix stratégique dans une société en changement : synthèse des principaux écrits*, Québec : CEQ, 1999, 70 p. (D10734).
- 41 LANCTÔT, Yves. *Le financement privé des services d'éducation et de santé : faut-il s'inquiéter du loup dans la bergerie ?* Québec : CEQ, 1999, 140 p. (D10729).
- 40 BERNIER, Brigitte. *Le portrait des conseils d'élèves au secondaire* : Québec : CEQ, 1997, 35 p. (D10554).
- 39 TRÉPANIÉ, Maryse, et Lise ST-LAURENT. *Les services aux élèves handicapés ou en difficulté : état de la situation et perspectives*, Québec : CEQ, 1996, 122 p. (D10465).
- 38 DE SÈVE, Nicole. *La conciliation travail/famille dans nos milieux : comment poursuivre ?* Québec : CEQ, 1996, 57 p. (D10359).
- 37 LEGAULT, Ginette, et Marie Anik AUSSANT. *Stratégies novatrices d'aménagement du temps de travail*, Québec : CEQ, 1996, 91 p. (D10370).
- 36 LACHANCE, Éline. *Les jeunes et le syndicalisme : recension des écrits*, Québec : CEQ, 1996, 24 p. (D10368).
- 35 GAUVREAU, Claude. *Les autoroutes de l'information : enjeux et perspectives*, Québec : CEQ, 1995, 25 p. (D10304).

- 34 LE SCOUARNEC, François-Pierre. *Les inforoutes et la société du savoir : nouveaux défis pour le monde de l'enseignement*, Québec : CEQ, 1995, 55 p. (D10246).
- 33 BERTHELOT, Jocelyn. *Gouverne démocratique ou dérives marchandes : la restructuration en éducation dans quelques pays et provinces*, Québec : CEQ, 1995, 27 p. (D10266).
- 32 BOUCHER, Normand. *Les fonctions professionnelles dans l'éducation : une revue de littérature des expériences étrangères*, Québec : CEQ, 1995, 66 p. (D10261).
- 31 LALIBERTÉ, Andréanne. *Les professionnelles et professionnels de l'éducation : le cas des conseillères et conseillers pédagogiques et des orthopédagogues*, Québec : CEQ, 1995, 53 p. (D10242).
- 30 LAROCQUE, Brigitte. *L'éducation coopérative : recension d'études et d'expériences*, Québec : CEQ, 1985, 44 p. (D10241).
- 29 PIETTE, Jacques. *L'éducation aux médias : vers une redéfinition des rapports entre l'école et les médias*, Québec : CEQ, 1994, 72 p. (D10150).
- 28 COULOMBE, Laurette. *Garçons et filles : socialisation stéréotypes et réussite scolaire*, Québec : CEQ, 1993, 33 p. (D10065).
- 27 BOUCHER, Normand, et Christine CLEARY. *Une école de la réussite pour le Nouveau-Québec*, Québec : CEQ, 1993, 84 p. (D10043).
- 26 BLIER, Bernard. *Le discours du CSE sur l'école, sa mission, sa réussite*, Québec : CEQ, 1993, 66 p. (D10022).
- 25 ROBERGE, Micheline. *Maternelle socialisante ou scolarisante : recension d'études et d'expériences*, Québec : CEQ, 1991, 43 p. (D9801).
- 24 DENIGER, Marc-André. *Synthèse des débats sur la formation professionnelle*, Québec : CEQ, 1990, 98 p. (D9564).
- 23 PAQUET, Pierre. *Les nouveaux rapports : État-entreprise, état de la situation en matière de formation de la main-d'œuvre*, Québec : CEQ, 1990, 102 p. (D9488).
- 22 DAVID, Hélène et autres. *Les membres de la CEQ et le vieillissement : quelques données statistiques*, Québec : CEQ, 1990, 52 p. (D9438).
- 21 HOULE, Émilie, et France TISSOT. *L'épuisement professionnel chez le personnel enseignant : revue de littérature*, Québec : CEQ, 1989, 30 p. (D9264).

- 20 TREMBLAY, Alain. *La précarisation de l'emploi : identification du phénomène*, Québec : CEQ, 1987, 56 p. (D9064).
- 19 PIERRE, Régine, et autres. *La douance : un produit social, rapport de deux recherches sur la douance*, Québec : CEQ, 1987, 26 p. (D9022).
- 18 BRETON, Gilles, et Carol LEVASSEUR. *Syndicalisme et action politique : éléments pour une nouvelle problématique*, Québec : CEQ, 1987, 20 p. (D9021).
- 17 MICHAUD, Jacinthe. *Les coalitions syndicale et populaire : une réalité politique en constante évolution*, Québec : CEQ, 1987, 18 p. (D9020).
- 16 BERNARD, Éleine. *Le NPD et le mouvement syndical en Colombie-Britannique*, Québec : CEQ, 1987, 16 p. (D9019).
- 15 MURRAY, Gregor. *Action politique des syndicats en Grande-Bretagne : réflexion sur l'action politique et les organisations syndicales*, Québec : CEQ, 1987, 19 p. (D9018).
- 14 LIPSIG, Carla, et Denis LAGACÉ. *Réflexions sur le syndicalisme et l'action politique aux États-Unis*, Québec : CEQ, 1987, 18 p. (D9017).
- 13 LALLEMENT, Jeanine. *L'action politique de la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) : conception des rapports avec les partis politiques*, Québec : CEQ, 1987, 18 p. (D9016).
- 12 AMYOT, Grant. *Le mouvement syndical italien et l'action politique*, Québec : CEQ, 1987, 14 p. (D9015).
- 11 JONCAS, Luc. *Le néo-libéralisme en éducation : et si jamais..*, Québec : CEQ, 1987, 16 p. (D8999).
- 10 MOISAN, Marie. *La santé et le système de soins québécois : survol de la situation*, Québec : CEQ, 1987, 80 p. (D8962).
- 9 PAYEUR, Christian. *Les organisations syndicales québécoises et l'action politique*, Québec : CEQ, 1987, 22 p. (D8930).
- 8 PLOURDE, François. *Prendre une retraite différente : les expériences des autres pays industrialisés*, Québec : CEQ, 1987, 30 p. (D8921).
- 7 LIPSIG, Carla, et Christian PAYEUR. *L'action politique et les organisations syndicales : une problématique*, Québec : CEQ, 1987, 14 p. (D8898).

- 6 BÉDARD, Denis, *Impact de l'informatique sur le travail des conseillères et conseillers d'orientation du Saguenay-Lac-St-Jean*, Québec : CEQ, 1986, 22 p. (D8749).
- 5 LANGLOIS, Richard. *À l'orée de l'an 2000 : repenser l'État-providence*, Québec : CEQ, 1986, 45 p. (D8736).
- 4 PAYEUR, Christian. *Le congé-éducation payé*, Québec : CEQ, 1986, 33 p. (D8729).
- 3 LANGLOIS, Richard. *Le rapport Macdonald et les politiques sociales : un « modelling » pour les programmes sociaux*, Québec : CEQ, 1986, 18 p. (D8713).
- 2 ZIARKO, Hélène, et autres. *La douance : l'urgence d'un débat*, Québec : CEQ, 1986, 31 p. (D8707).
- 1 PAYEUR, Christian. *Les nouvelles technologies et l'avenir de la formation. Éléments préliminaires d'une problématique formation-emploi*, Québec : CEQ, 1985, 10 p. (D8700).



CSQ

Communications

D11891
Mai 2008